

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SOLIDARITÉS ACTIVES

INSPECTION DU CREPS DE BORDEAUX-TALENCE

Jacques PRIMAULT
Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports

et

Fabien CANU
Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports

Septembre 2010

N° 2010-06
Rapport IGJS

SOMMAIRE	Page
Résumé.....	3
Préconisations.....	6
Introduction.....	9
I - STRATEGIE, PILOTAGE ET MODERNISATION.....	11
I-1 - Généralités.....	11
I-2 - Des missions bien définies.....	12
I-3 - Une stratégie cohérente avec la politique ministérielle.....	14
I-4 - Un management structuré.....	18
I-5 - Une participation active à la modernisation.....	20
II – LES MOYENS MOBILISES PAR L'ETABLISSEMENT.....	24
II-1 - Un patrimoine important bien suivi.....	24
II-2 - Les ressources humaines.....	36
II-3 - La situation financière.....	43
III - LES MISSIONS ET LES ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT.....	52
III-1 - Une organisation du sport de haut niveau présentant beaucoup d'atouts.....	52
III-2 - L'accueil et la vie quotidienne des mineurs	62
III-3 - La mission de formation.....	65
III-4 - L'activité recherche et expertise.....	69
III-5 - Le soutien à la vie associative.....	70
III-6 - Les activités logistiques et les fonctions supports.....	70
Conclusion	72
Pièces jointes.....	74
1 - Lettre du 11 mai 2010 au président du CA.....	75
2 - Lettre du 11 mai 2010 au directeur de l'établissement.....	76
3 - Organigramme.....	77
4 – Plans.....	78
5 - Fiche travaux du dojo.....	79
6 - Indicateurs de gestion.....	80
7 - Coût du sport de haut niveau	81
8 - Tableau d'évolution des tarifs.....	82
9 - Tableau des effectifs d'athlètes.....	83
10 - Fiche de satisfaction des prestations pôles.....	84
11- Modèle fiche tableau de bord du suivi des sportifs des pôles.....	85
12 - Contrat d'engagement d'un sportif.....	86
13 - Modèle fiche de pôle France.....	87
14 - Modèle fiche de pôle Espoir.....	88
15 - Données chiffrées sur les formations 2009.....	89
16 - Liste des formations prévues en 2011.....	90
Annexes.....	92
Liste des personnes rencontrées.....	93
Documentation.....	94
Glossaire.....	95

RESUME

L'établissement a été créé en mars 1941, sous le statut de Centre régional à l'éducation générale (CREG), dans le cadre d'une organisation générale regroupant un centre national et 15 centres régionaux relevant du Commissariat général à l'éducation nationale et aux sports. Le CREG de Talence relève alors de la faculté de Bordeaux. A l'origine, ces nouveaux établissements ont pour mission d'accueillir des stages d'instituteurs, des stages sportifs et d'enseignement général et préparent au Brevet de moniteur d'éducation physique et sportive (EPS). En 1945, l'établissement est transformé en centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS).

Le CREPS de Talence a suivi l'évolution générale des CREPS, implantés à l'origine dans un territoire, perdant en 1975 la compétence pour former les professeurs d'EPS mais continuant à former les professeurs adjoints jusqu'en 1983 et commençant à accueillir en 1985 des « centres permanents d'entraînement et de formation » (CPEF), devant regrouper par spécialité des jeunes sportifs sélectionnés par les directeurs techniques nationaux (DTN) de leurs fédérations et, à ce titre, prédecesseurs des pôles de haut niveau actuels créés en 1995.

Le CREPS a bénéficié d'une volonté portée par des directions successives de développer et de mettre en valeur certains atouts, à la fois géographiques (campus) et relationnels (collectivités et monde sportif), qui le placent aujourd'hui parmi les premiers établissements sur beaucoup de plans.

La mission des CREPS est clairement définie par le code du sport (articles R.211-69 et 70) mais va être prochainement actualisée par décret pour mieux s'inscrire dans les nouvelles orientations ministérielles.

Le pilotage du sport de haut niveau et la tutelle des établissements sont assurés, sous l'autorité du ministre, par la direction des sports, qui fixe notamment les objectifs de ces derniers et leur cadre juridique d'action.

Au niveau régional, les DRJSCS¹ sont responsables de l'organisation du sport de haut niveau et investies de l'autorité académique dans le domaine des formations aux métiers du sport et de l'animation. Ces directions entretiennent des relations étroites avec les « départements » formation des CREPS.

*

Le positionnement du CREPS de Talence par rapport aux 15 autres CREPS est variable selon le critère de comparaison retenu :

- deuxième en nombre de pôles (20, après PACA 25) ;
- deuxième en nombre de pôles France ;
- troisième en heures stagiaires pour les formations (352 000, après Montpellier et PACA) ;

¹ Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

- septième en montant du budget hors titre 2 (3,2 ME au budget 2010) ;
- huitième en superficie totale (14,6 ha), 13ème en surfaces sportives couvertes ;
- deuxième en taux d'occupation des hébergements (76% en 2009 pour 40 000 nuitées ; après 78% en Pays de Loire pour 22000 nuitées).

Sur la base de missions bien redéfinies par le ministère, l'établissement met en œuvre une stratégie cohérente, structurée par le contrat de performance et une politique de proximité très lisible, à la fois en région et sur le campus de Talence.

Formalisant la relation entre le ministère et l'établissement, un contrat de performance 2010-2012 a été signé le 9 juin 2010 par le président du conseil d'administration de l'établissement et la secrétaire d'Etat chargée des sports.

Deux outils restent à finaliser et permettront de conforter la gouvernance, s'agissant du projet d'établissement et d'une convention à établir avec la direction régionale, voire avec les directions départementales interministérielles, si nécessaire, pour les structures associées de formation.

Au plan patrimonial, le site de 14, 6 ha à Talence appartient à l'Etat. La superficie des planchers, y compris les installations sportives couvertes, est de 9283 m². L'analyse de la situation immobilière démontre que l'établissement de Talence est suffisamment bâti, au regard de la mission qui lui est confiée, et en bon état général, malgré des problèmes d'infiltrations liés aux marécages préexistants. Il convient de se pencher désormais sur la mise à niveau de certains équipements sportifs, en alignant les priorités immobilières sur les orientations stratégiques du sport de haut niveau et du parcours de l'excellence sportive.

Les moyens humains accordés à l'établissement, sur budget titre 2 du programme 124 ou sur ses crédits propres, soit un effectif physique de 80 personnes au total, paraissent adaptés aux missions qui lui sont confiées. Cet effectif est doublé si l'on prend en compte l'ensemble des « intervenants » à savoir les conseillers techniques sportifs (29), les cadres des fédérations (46) et les agents des sociétés dans les domaines externalisés (restauration, blanchissage, sécurité).

Si l'état d'esprit général régnant dans l'établissement est considéré comme bon, grâce à l'action de l'équipe de direction, des marges de progrès sont identifiées sur la démarche d'ensemble de l'évaluation et sur le nécessaire accompagnement que doivent apporter les directions ministérielles concernées.

*

Le budget global de l'établissement est de 5,3 M€, si l'on consolide le budget propre (3,2 M€ en 2010) et le montant du titre 2 afférent aux rémunérations du personnel mis à disposition (2,1 M€ en 2010). Le budget propre (3,2 M€) place l'établissement en 7ème place des CREPS.

Le budget de l'établissement est équilibré (très légèrement positif) au prix d'un strict contrôle des dépenses, du recours aux emplois aidés (CAE-CUI) ou d'une minoration des dotations aux amortissements, sans conséquence sur l'exploitation.

L'établissement n'a aucune difficulté de trésorerie. Le pilotage de la performance est bien assuré, qu'il s'agisse du contrôle de gestion (19 indicateurs), du suivi des comptes clients, du contrôle interne comptable et de la certification ISO² 9001 récente. Les contrôles comptables effectués par sondage n'ont pas révélé d'anomalies.

La comptabilité analytique donne déjà des résultats intéressants, répartissant les 3,115 M€ du budget (hors titre 2) entre les formations (1,429 M€ soit 46%), le haut niveau (1,37 M€ soit 44%) et l'accueil de stages (0,316 M€ soit 10%). Il reste désormais à intégrer le titre 2 dans la démarche de comptabilité analytique, avec le soutien méthodologique du ministère.

*

Pour ses 20 pôles (6 pôles France, 6 pôles France Jeunes soit 12 sur un total de 78 pour tous les CREPS ; 8 pôles Espoirs sur un total de 118), le CREPS de Talence offre de remarquables prestations aujourd'hui indispensables pour préparer, former un jeune sportif de haut niveau à atteindre les plus prestigieux résultats sportifs : une unité des lieux d'hébergement, de formation et d'entraînement qui facilite la vie quotidienne des sportifs, un suivi scolaire et un service médical très bien organisé, des installations sportives dans l'ensemble satisfaisantes, un département « haut niveau » bien structuré, des personnels CREPS très impliqués dans la réussite scolaire et sportive des jeunes sportifs.

De même, l'organisation de l'accueil des mineurs est en tout point remarquable. Les personnels, très engagés dans l'encadrement des jeunes sportifs, obtiennent de réelles satisfactions avec des jeunes dont les comportements et les attitudes évoluent positivement lors de leurs séjours au CREPS.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les sportifs accueillis sont passé de 273 en 2005-2006 à 377 en 2009-2010. En cinq ans, la progression des effectifs a été de 38 %. Les féminines ont augmenté de 68 % et les masculins de 23 %.

Les résultats du département des formations placent le CREPS parmi les premiers au niveau national, avec 75 formations, 352 000 heures stagiaires et 859 stagiaires accueillis.

On notera que les activités recherche et expertise sont réduites, à l'instar de nombreux CREPS. De même, le soutien à la vie associative est assez limité en raison des capacités d'hébergement restreintes intra-muros et du recentrage demandé par la tutelle sur l'accueil des pôles de haut niveau.

Les activités logistiques sont organisées de telle façon qu'elles apportent le soutien attendu aux divers départements de l'établissement.

² International Organization for Standardization (organisation internationale pour la standardisation)

LISTE DES PRECONISATIONS

Actions ministère
2- Dès signature du nouveau décret sur les CREPS, compléter la relation ministère-établissement par l'élaboration d'une lettre de mission au profit du directeur (action ministère), en exécution des directives fixées par la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 et complément indispensable au mécanisme d'évaluation et de calcul des primes de fonction et de résultat (PFR)
3- Etablir et diffuser une convention-cadre, qui puisse être déclinée par les CREPS et les DRJSCS, voire les DDI (SAF).
4- Faire assurer par une direction du ministère un service-ressource sur la certification ISO 9001, dans le cadre général de la gouvernance des opérateurs et en vue du renouvellement des certifications (tous les 3 ans)
immobilier
8- Constituer, pour chaque chantier d'importance, un « comité de pilotage », associant l'établissement (correspondant immobilier), la DDT et la direction de tutelle (DS B3)
8- Pour quelques chantiers ciblés, expérimenter un appel d'offres de maîtrise d'ouvrage, considérant que le surcoût induit - 8 à 15 % au lieu de 2,5% - pourrait être compensé par la réalisation des travaux dans les délais et par une structuration différente des coûts
Ressources humaines
10- Accélérer l'adaptation des textes réglementaires permettant d'asseoir juridiquement et budgétairement la situation des assistants d'éducation, via un établissement scolaire « mutualisateur », s'agissant d'un domaine important, celui de la protection des mineurs
11- Accélérer la mise en œuvre de l'évaluation des directeurs et de leurs adjoints, ainsi que des inspecteurs et des CTPS
12- Prévoir formellement dans la procédure d'évaluation des CTS responsables des pôles l'avis intermédiaire du directeur de l'établissement
13- Faire assurer par l'administration centrale du ministère un service-ressource sur la GRH, au moyen de réunions périodiques, d'une boîte à outils sur intranet ou d'interventions sur des sujets techniques d'actualité lors des réunions annuelles DS-établissements
Finances
15- Transférer aux établissements CREPS la gestion des crédits de rémunération du titre 2 des personnels Etat, à l'instar des ARS ou des écoles nationales
16- Assurer un accompagnement des établissements en matière de comptabilité analytique Intégrer les rémunérations du titre 2 afin d'avoir le coût complet réparti. Pour la DAFJS, intervenir également, sur des sujets techniques d'actualité, lors des réunions annuelles DS-établissements
17- Créer au niveau ministériel une base de données des coûts et tarifs des établissements, pour faciliter à la fois le pilotage ministériel et, si elle est en ligne (intranet sécurisé), le pilotage local

Sport de haut niveau
21- Créer un vivier de « responsables de département haut niveau » permettant d'identifier des potentiels ayant une bonne adéquation profil-poste
22- (Recommandation) Engager une réflexion sur l'équilibre économique des centres de ressources
24- Etudier les flux des populations de sportifs entre les structures des PES de chaque fédération afin d'avoir une « traçabilité » du parcours du sportif de haut niveau et de sa reconversion professionnelle
25- Diffuser le tableau de bord du suivi d'un sportif de pôle à tous les établissements, non pas comme modèle mais comme exemple
26- Produire un document de référence, abordant les règles d'encadrement et de surveillance des sportifs mineurs en CREPS et qui définisse les responsabilités respectives du chef d'établissement scolaire, du directeur du CREPS et les responsables de pôle
Formations
27- Accompagner et conseiller les CREPS sur les logiciels existants ou susceptibles d'être développés dans le domaine des formations
Recherche - expertise
28- Mener une réflexion, avec l'INSEP et les entraîneurs des pôles du CREPS, sur les missions et la structuration à donner au centre d'étude et d'aide à la performance qui pourrait devenir « l'antenne locale » de l'expertise INSEP pour les entraîneurs du CREPS et des structures d'entraînement PES hors CREPS
Logistique et support
29- Faire un état des lieux des applications existantes dans tous les établissements et assurer sa diffusion en ligne (intranet) de façon que les bonnes pratiques soient mieux connues
Actions CREPS
1- Entreprendre un travail collectif autour du projet d'établissement, avec tous les éléments existant (les outils de la certification ISO 9001 et notamment la « politique qualité », le contrat de performance, les orientations votées en CA,..)
5- Compléter les actions dans le domaine du développement durable, déjà remarquables, par la réalisation d'un bilan énergétique et d'un diagnostic transport
Immobilier
6- Mettre en œuvre les directives de la DGFIP du 6 septembre 2010 et entrer en comptabilité la valorisation patrimoniale de 2009, détaillée par bâtiment
7- Réexaminer les priorités des travaux au regard de l'existant immobilier et des besoins déclarés pour le sport de haut niveau (décrits au titre III ci-après et préconisation 20)
8- Nommer un «correspondant immobilier », choisi parmi les membres de la direction
8- Pour quelques chantiers ciblés, expérimenter un appel d'offres de maîtrise d'ouvrage, considérant que le surcoût induit - 8 à 15 % au lieu de 2,5% - pourrait

être compensé par la réalisation des travaux dans les délais et par une structuration différente des coûts
9- Mettre en œuvre les conclusions du rapport d'inspection d'hygiène et de sécurité
Finances
14- (recommandation) Continuer à maintenir une vigilance permanente sur l'équilibre économique de l'établissement, en analysant les tendances et en affinant les scénarios d'impact de l'évolution des tarifs
18- Prévoir 2 niveaux de contrôles de supervision pour le contrôle interne comptable : niveau 1 par l'agent comptable, niveau 2 par la direction, en pratique par le directeur adjoint
19- Faire transiter par l'agent comptable toutes les conventions supérieures à 22 500 € avant transmission au contrôle financier pour visa
Sport de haut niveau
20- Comme indiqué précédemment (préconisation 7), réexaminer les priorités immobilières, s'agissant de la salle de sports collectifs utilisée actuellement par le pôle France volley-ball et de la salle de préparation physique
23- Envisager un arrêt de l'augmentation des effectifs de stagiaires de haut niveau du CREPS afin de continuer l'amélioration des prestations proposées
Logistique et support
29- Compléter le SDI sur les enjeux financiers
30- A l'instar de l'informatique, établir un schéma directeur des moyens de transports, présentant les enjeux opérationnels et financiers

INTRODUCTION

Le programme de travail de l'année 2010 de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, approuvé par la ministre de la santé et des sports et la secrétaire d'Etat chargée des sports, a prévu la réalisation d'une mission d'inspection et de contrôle du CREPS Aquitaine de Bordeaux Talence.

Par lettres du 11 mai 2010, figurant en pièce jointe n°1 et 2, le chef du service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports a informé M. François-Bernard Martin, président du conseil d'administration, et M. Mathias Lamarque, directeur de l'établissement, du lancement de cette mission et de la désignation de MM. Fabien Canu et Jacques Primault.

Ces courriers ont également permis de préciser que cette mission était diligentée dans une optique dite « de routine » et non pour enquêter sur d'éventuels dysfonctionnements qui auraient pu être portés à la connaissance des ministres.

L'objet de cette inspection n'était pas de procéder à un contrôle comptable approfondi, même si des contrôles de ce type ont été effectués dans certains domaines et par sondages.

De façon traditionnelle pour ce type de mission d'inspection, les rapporteurs se sont fixés les trois objectifs suivants :

- mesurer la réalité et l'efficacité de la contribution de l'établissement aux missions et aux objectifs fixés par l'Etat ;
- vérifier l'adéquation et l'emploi des moyens mis à disposition par l'Etat, même s'il n'est pas le seul financeur ;
- analyser la capacité de l'établissement à maîtriser son activité opérationnelle, à assurer une saine gestion financière et à correctement anticiper les évolutions stratégiques de son environnement et les dépenses futures auxquelles il pourrait faire face.

Les rapporteurs ont noté que l'établissement a déjà fait l'objet de contrôles, l'un par la mission régionale d'audit de la trésorerie générale de la Gironde (2008), l'autre par la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine pour les années 2001-2005 (jugement du 28 février 2007 sans injonction ni réserve). Les observations formulées à l'occasion de ces contrôles ont été examinées par les rapporteurs et n'ont fait apparaître aucun dysfonctionnement de fond.

Le présent rapport intègre les conclusions et préconisations du rapport d'inspection d'hygiène et de sécurité établi par M. Alain Calmette, inspecteur de la jeunesse et des sports.

Suite aux travaux de la commission d'évaluation des CREPS au printemps 2008, l'établissement a été confirmé dans le réseau national des établissements.

Outre les différents services de l'établissement, les rapporteurs ont eu des entretiens avec la direction de tutelle (direction des sports), les directions d'administration (direction des ressources humaines, direction des affaires financières, juridiques et des services), ainsi que les services des ministères de l'économie et du budget (contrôleur budgétaire et comptable ministériel - CBCM, contrôleur financier local).

Les rapporteurs se sont d'abord attachés à mieux comprendre l'établissement au regard des enjeux de stratégie, de pilotage et de modernisation (I), puis à vérifier l'adéquation et l'emploi des moyens mis à sa disposition (II), avant d'analyser dans le détail ses missions et ses activités (III). Sur chaque point, les rapporteurs ont émis des préconisations susceptibles d'améliorer l'organisation ou le fonctionnement d'un établissement dont ils notent, au demeurant, la qualité de l'accueil des sportifs de haut niveau et des stagiaires des formations.

I - STRATEGIE, PILOTAGE ET MODERNISATION

I-1 - GENERALITES

I-1-1 Historique

L'établissement a été créé en mars 1941, à partir d'une procédure d'expropriation sur le domaine du Château Monadey, sous le statut de Centre régional à l'éducation générale (CREG), dans le cadre d'une organisation générale regroupant un centre national et 15 centres régionaux relevant du Commissariat général à l'éducation nationale et aux sports. Le CREG de Talence relève alors de la faculté de Bordeaux. A l'origine, ces nouveaux établissements ont pour mission d'accueillir des stages d'instituteurs, des stages sportifs et d'enseignement général et préparent au brevet de moniteur d'éducation physique et sportive (EPS). En 1945 l'établissement est transformé en centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS), rattaché dès 1947 à la nouvelle direction générale de la jeunesse et des sports qui donnera naissance en 1958 au Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports puis au Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports en 1963.

Les cinq départements de la région Aquitaine constituent la « zone d'intervention » traditionnelle de cet établissement : 33 (Gironde), 24 (Dordogne), 40 (Landes), 47 (Lot et Garonne), 64 (Pyrénées Atlantiques).

Le CREPS de Talence a suivi l'évolution générale des CREPS, implantés à l'origine dans un territoire, perdant en 1975 la compétence pour former les professeurs d'EPS mais continuant à former les professeurs adjoints jusqu'en 1983 et commençant à accueillir en 1985 des « centres permanents d'entraînement et de formation » (CPEF), devant regrouper par spécialité des jeunes sportifs sélectionnés par les DTN des fédérations et, à ce titre, prédecesseurs des pôles de haut niveau actuels créés en 1995.

Leurs compétences ont été élargies, par un décret du 14 mars 1986 relatif à l'organisation administrative et financière des centres d'éducation populaire et de sport, à la formation aux métiers de l'animation socioculturelle, les établissements prenant à cette occasion l'appellation de Centre d'éducation populaire et de sport.

En 2009, dans le cadre du nouveau « parcours de l'excellence sportive » (PES), la vocation nationale des CREPS est renforcée. Leurs publics sont issus, dans des proportions variables selon les pôles accueillis, à la fois du territoire d'implantation et de l'ensemble du territoire national.

I-1-2 Données comparatives

A Talence, plus de 50% des sportifs accueillis ne sont pas issus d'Aquitaine. Pour les publics issus du territoire régional, on peut noter schématiquement deux zones d'attractivité :

- Bordeaux et la façade maritime (départements 33, 40 et 64) ;
- la moyenne montagne au sud de l'Aquitaine (laissant la haute montagne au CREPS de Toulouse).

Les deux départements de l'arrière-pays se rattachent à l'une ou l'autre zone en fonction de la nature des besoins.

Le positionnement du CREPS de Talence par rapport aux 15 autres CREPS est variable selon le critère de comparaison retenu :

- deuxième en nombre de pôles (20, après PACA 25) ;
- deuxième en nombre de pôles France ;
- troisième en heures stagiaires pour les formations (352 000, après Montpellier et PACA) ;
- septième en montant du budget hors titre 2 (3,2 ME au budget 2010) ;
- huitième en superficie totale (14,6 ha), 13ème en surfaces sportives couvertes ;
- deuxième en taux d'occupation des hébergements (76% en 2009 pour 40 000 nuitées ; après 78% en Pays de Loire pour 22000 nuitées).

Au regard du statut « d'opérateur », créé par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), on notera que le CREPS de Talence n'est pas, à lui seul, considéré comme un opérateur au sens budgétaire. En effet, dans le PAP du programme 219 sport, l'ensemble des CREPS constituent une « catégorie » d'opérateur.

Malgré tout, l'établissement est bien soumis aux dispositions de la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'Etat.

I-2. DES MISSIONS BIEN DEFINIES

Les missions des CREPS sont clairement définies par le code du sport (articles R.211-69 et 70) mais vont être prochainement actualisées par décret pour mieux s'inscrire dans les nouvelles orientations ministérielles, le sigle CREPS signifiant désormais « centre de ressources, d'expertise et de performance sportive ».

Par anticipation, les nouvelles missions principales (M) et les autres activités (A) - plus ciblées et au nombre de six - ont été intégrées dans le contrat de performance 2010-2012 :

- M1 : accompagnement et accueil de sportifs de haut niveau, dans des pôles France, France jeunes et Espoirs validés dans le cadre du « parcours de l'excellence sportive » ;
- M2 : offre publique de formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation (environnement spécifique et secteurs en tension dits « cœur de métier ») ;
- A1 : autres formations (besoins régionaux) ;
- A2 : recherche et expertise ;
- A3 : soutien à la vie associative ;
- A4 : activités logistiques et fonctions supports.

L'établissement n'héberge pas de « pôle ressources national ».

Désormais, les « activités » s’analysent, notamment dans le domaine des formations, seulement comme des « contributions », au cas par cas, à l’animation territoriale, à la formation et au perfectionnement des cadres des fédérations, à la formation des bénévoles et salariés des associations ou encore à l’organisation de concours et examens. Le détail des missions et activités est analysé au titre III ci-après.

Le volume des publics concernés est de 350 sportifs accueillis à l’année et entre 1200 et 1400 stagiaires, selon les années, représentant environ 352 000 heures-stagiaires.

Les stagiaires ont des profils variés :

- maîtres nageurs sauveteurs ;
- moniteurs et/ou entraîneurs dans une douzaine de disciplines (dont judo, natation, rugby, golf, tennis, badminton, activités équestres..) ;
- animateurs socio-éducatifs généralistes ou spécialistes (animateur jeunes, technologie de l’information et communication, développement de projets territoires et réseaux...) ;
- personnels de la fonction publique territoriale (ETAPS, sapeurs pompiers) ;
- entraîneurs professionnels ;
- bénévoles d’associations.

L’établissement dispose de cinq atouts, qui ont été identifiés par la tutelle dans le contrat de performance :

- une localisation géographique intéressante au milieu d’un campus scolaire (2 collèges-lycées) et universitaire ;
- une bonne anticipation sur les besoins des sports de haut niveau ces dernières années ;
- des partenariats forts en matière de haut niveau et de formations ;
- des installations globalement de qualité ;
- un service médical intégré.

Les quelques faiblesses de l’établissement sont de nature très différente, ne font d’ailleurs pas toutes consensus et ne présentent pas un caractère structurel, ce qui facilitera leur traitement après une analyse objective des priorités :

- une capacité d’hébergement qui répond aux besoins du haut niveau mais pas à ceux de la formation ; pour les rapporteurs, cette situation n’est pas en soi une faiblesse s’il est acté que la vraie cible en termes d’hébergement est atteinte, c'est-à-dire l'accueil des jeunes athlètes membres des pôles (cf. titre III-I-7) ;
- un retard dans la rénovation d’une partie du patrimoine, qui ne doit pas s’accentuer ;
- une stabilisation nécessaire du statut des surveillants, en accord avec le ministère de l’éducation nationale, compte tenu de l’importance du volet « accueil de mineurs » dans les missions de l’établissement.

Tous ces points sont analysés de façon détaillée dans le présent rapport.

I-3 – UNE STRATEGIE COHERENTE AVEC LA POLITIQUE MINISTERIELLE

Le pilotage du sport de haut niveau et la tutelle des établissements sont assurés, sous l'autorité du ministre, par la direction des sports, qui fixe notamment les objectifs de ces derniers et leur cadre juridique d'action.

L'action 2 du programme 219 « sport » précise que la direction des sports pilote l'organisation du sport de haut niveau afin de maintenir le rang de la France parmi les grandes nations sportives, avec le volet induit constitué par le rayonnement international du sport français.

Au niveau régional, les DRJSCS sont responsables de l'organisation du sport de haut niveau et investies de l'autorité académique dans le domaine des formations aux métiers du sport et de l'animation. Ces directions entretiennent des relations étroites avec les « départements » formation et haut niveau des CREPS.

Dans ce contexte, la stratégie de l'établissement s'inscrit pleinement dans les évolutions actuelles du sport de haut niveau et prend bien en compte l'action de l'ensemble des acteurs, même s'il reste à formaliser cette stratégie dans un « projet d'établissement ».

1- Le projet d'établissement,

En 2003, la direction de l'établissement avait déjà dessiné, sans le concrétiser, les contours d'un projet d'établissement, transmis au ministère dans le cadre du projet conduit, à l'époque, en vue de l'externalisation de certaines activités.

Le projet d'établissement étant désormais prévu explicitement par la circulaire du Premier ministre précitée, le président du CA et le directeur n'auront aucune difficulté à faire aboutir cet outil de management et de pilotage, sachant que les orientations votées lors du CA de novembre 2009 à l'occasion de la validation du contrat de performance – et notamment le volet « priorités » - pourront déjà en constituer la trame. De même, certaines dispositions du contrat de performance peuvent être transposées.

Pour les rapporteurs, ce projet doit reprendre les priorités fixées par le ministère dans le contrat de performance (M1 pour le sport de haut niveau et M2 pour les formations cœur de métier), décrire les choix stratégiques induits ainsi que leurs diverses déclinaisons (en termes d'organisation – par exemple la réservation prioritaire de l'hébergement aux sportifs de haut niveau – de moyens – notamment la nomination d'un second médecin, l'affectation d'un professeur de sport supplémentaire au service haut niveau – ou de suivi comptable – adaptation des clés de répartition en comptabilité analytique).

Préconisation 1

Entreprendre un travail collectif autour du projet d'établissement, avec tous les éléments existant (les outils de la certification ISO 9001 et notamment la « politique qualité », le contrat de performance, les orientations votées en CA,...) (action CREPS)

2 Le contrat de performance 2010-2012

Formalisant la relation entre le ministère et l'établissement, le contrat a été élaboré en 2009 et signé par le président du CA de l'établissement et la secrétaire d'Etat aux Sports le 9 juin 2010.

Son contenu, approuvé par le ministère (direction des sports), est présenté selon un format type et n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le dialogue de gestion annuel avec le ministère s'inscrit également dans cette démarche de concertation. Le dernier s'est tenu le 6 octobre 2009. Son compte rendu n'appelle pas de remarques particulières. Celui de 2010 est déjà programmé.

Enfin, outre le dialogue de gestion, l'établissement participe également aux divers travaux et réunions organisés par la tutelle, les directions support ou le CBCM : regroupement national du réseau du sport de haut niveau, réunions de travail thématiques (formation ; contrôle interne comptable ; valorisation du patrimoine,...).

Les rapporteurs notent que la direction de l'établissement a apprécié la qualité d'écoute de la part de la tutelle et la possibilité qui lui a été offerte d'exposer ses difficultés et ses projets.

Préconisation 2

Dès signature du nouveau décret sur les CREPS, compléter la relation ministère-établissement par l'élaboration d'une lettre de mission au profit du directeur, en exécution des directives fixées par la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 et complément indispensable au mécanisme d'évaluation et de calcul des primes de fonction et de résultat (PFR). (action ministère)

3- Relations de l'établissement avec la DRJSCS et les directions départementales interministérielles (DDI)

L'établissement entretient de bonnes relations avec la DRJSCS, ce qui est un point très positif car une telle relation de travail est à la fois indispensable et incontournable, notamment pour deux raisons importantes :

- la direction régionale est responsable du haut niveau au plan régional et exerce la tutelle hiérarchique sur les responsables de pôles, dont ceux situés au CREPS ;
- la direction régionale est – comme il est prévu par les textes – autorité académique et, à ce titre, organise les jurys et valide les formations et certifications des champs jeunesse, sport et animation, notamment celles organisées par le CREPS.

Ces bonnes relations proviennent également du fait que la direction dispose de cadres jeunesse et sports expérimentés et habitués à travailler de concert avec le CREPS.

Dans le domaine des formations, la DRJSCS se félicite de la concordance des analyses entre le CREPS et elle-même sur l'accent donné aux trois axes suivants : les politiques publiques prioritaires (dont la politique de la Ville), les publics prioritaires (formation initiale) et les formations en partenariat avec les fédérations.

En revanche, le CREPS n'entretient pas, d'une manière générale, de relations « institutionnelles » avec les DDI (DDCS et DDCSPP³). En effet, le haut niveau n'est pas suivi par ces directions et les « structures associées de formation » (SAF)⁴, implantées dans les départements d'Aquitaine, n'ont plus de réel contenu ni de moyens, notamment humains. En particulier, le volet gestion administrative en matière de formation ne peut plus être assuré par les DDI. Il est donc désormais assuré par le CREPS de Talence. Ponctuellement, sur des sujets particuliers, des liens formalisés peuvent être établis entre le CREPS et certaines DDI : on note par exemple une relation de cette nature avec la DDCSPP des Landes pour le site de Soustons.

L'établissement entretient des relations de travail avec la DDT (ex-DDE) pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'équipement immobilier. Ce point est examiné plus loin (titre II-1 patrimoine).

Même si les établissements auront, avec le nouveau décret en préparation, une vocation de plus en plus nationale, le directeur affiche sa volonté de poursuivre une action régionale, sans doute dans un cadre désormais plus formalisé qu'auparavant, sur la base d'une convention avec la DRJSCS d'Aquitaine et les DDI.

A cet égard, on notera que le projet de décret CREPS prévoit bien la « liaison avec les directions régionales » et l'établissement de « conventions de coopération ».

Une telle convention devrait notamment aborder, sur la base d'une matrice diffusée par la direction des sports, les questions du haut niveau (rôles respectifs de la DR et du CREPS, évaluation des CTS responsables de pôle, accompagnements divers,...) et des formations (rôles respectifs de la DR, du CREPS et des SAF, partenariats,...).

Préconisation 3

Etablir et diffuser une convention-cadre, qui puisse être déclinée par les CREPS et les DRJSCS, voire les DDI (SAF).(*action ministère*)

4 – La place de Talence dans le réseau national du sport de haut niveau

Cette question doit s'analyser au regard de la problématique liée à la nature de la relation pouvant exister entre un établissement public scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), nouveau statut de l'INSEP depuis 2009, et un établissement public et administratif (EPA), tous deux juridiquement et financièrement autonomes, dans le cadre de leurs gouvernances propres.

³ Direction départementale de la cohésion sociale / et de la protection des populations

⁴ Ex-« services associés de formation » (cf. circulaire n°237/DSC2 du 5 juillet 2010)

Même si l'INSEP peut être considéré comme un « opérateur » parmi d'autres, il lui est cependant confié une mission particulière vis-à-vis des établissements pour le sport de haut niveau au plan national, d'ailleurs dénommée de diverses façons : « tête de réseau » (cf. document DS de septembre 2010), « animateur de réseau » (cf. document de la direction des sports – DS - du 20 novembre 2009) ou encore « opérateur principal » (contrat de performance). Le programme 219 évoque un « réseau autour de l'INSEP » et prévoit également « le renforcement du fonctionnement en réseau ».

Force est de constater que cette organisation, encore récente, n'est pas en ordre de marche, même si la direction des sports comme la direction de l'INSEP ont la volonté affichée d'accélérer sa montée en puissance, eu égard à l'attente de tous les acteurs, dont les CREPS, comme ont pu le constater les rapporteurs.

Cette question dépasse le cadre du présent rapport mais les rédacteurs jugent essentiel que la direction de tutelle créée rapidement, avec tous les acteurs, un corps de doctrine régissant les relations futures entre le ministère, l'INSEP et les établissements, avant de diffuser des instructions à caractère opératoire.

5- l'animation d'un réseau de proximité

Ces collaborations locales sont traditionnellement de trois natures : fédérations (DTN, ligues régionales et comités départementaux), collectivités territoriales et établissements scolaires et universitaires.

Les rapporteurs ont noté la place privilégiée du CREPS sur le territoire d'Aquitaine, résultant à la fois de facteurs externes dont a bénéficié l'établissement (l'installation d'un campus notamment) mais aussi d'une volonté portée par les directions successives de l'établissement de développer les conditions propres à optimiser le sport de haut niveau dans cette région.

Les résultats atteints sont particulièrement satisfaisants, avec d'ailleurs pour conséquence une « saturation » des capacités de l'établissement en raison des attentes toujours plus grandes de ses interlocuteurs, ce dont il faut malgré tout se féliciter.

Les développements suivants vont mettre en relief les résultats positifs obtenus en termes « d'animation de proximité » :

- avec les collectivités territoriales, s'agissant de cofinancements de la part du Conseil régional (aide au sport de haut niveau ; 37 K€ en 2009), du Conseil général des Landes (pôle formations Aquitaine sud ; 20 K€ en 2009), de la communauté d'agglomération de Bordeaux ;
- avec les ligues, notamment celle de tennis (enjeux d'infrastructure), ainsi qu'avec le comité régional olympique et sportif (CROS), pour le projet structurant de construction à moyen terme d'une « maison des sports » mitoyenne du CREPS, permettant d'envisager la mutualisation du restaurant (CREPS) et de l'amphithéâtre (CROS) ;
- avec les universités, le rectorat et les établissements scolaires et universitaires, s'agissant de l'accueil et de la scolarisation des élèves ou du rattachement - à venir - des surveillants.

I-4 - UN MANAGEMENT STRUCTURE

I-4-1 Les structures

1-Le conseil d'administration (CA)

Un arrêté du 22 avril 2008 fixe la composition du conseil d'administration. Le conseil est présidé par M. François-Bernard Martin, directeur général de la société « Congrès Expositions » de Bordeaux.

Le CA se réunit deux fois par an. Des réunions préparatoires sont tenues, comme le requiert la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 précitée.

La liste n'a pas été actualisée, volontairement, après la réorganisation des services déconcentrés et la nomination des nouveaux représentants des collectivités, suite aux élections régionales. En effet, la direction a préféré attendre la publication prochaine du nouveau décret « *relatif aux établissements publics de formation et notamment aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportive* », qui devrait modifier la structuration du CA (le nombre de membres devant passer de 25 à 20, par exemple).

Le CA continue donc à se réunir avec les représentants *ad hoc* des nouveaux services (nouvelles DRJSCS et DDI) et les élus du conseil régional, sans que cette situation provisoire n'ait été à l'origine de critiques de la part des participants.

Toutefois, compte tenu du caractère inconfortable et juridiquement fragile de la situation actuelle, les rapporteurs insistent sur la nécessité d'actualiser l'arrêté de constitution du CA de Talence dès publication du nouveau décret.

2- L'équipe de direction

L'organigramme qui a été remis aux rapporteurs est à jour : l'équipe de direction est composée d'un directeur, d'une directrice adjointe, d'un agent comptable (également chef des services financiers), de deux autres chefs de département (haut niveau, formations). (voir pièce jointe 3)

Dans sa majorité, l'équipe a été nommée dans les 5 dernières années : le directeur, Mathias Lamarque (inspecteur principal) a été nommé en septembre 2006. La directrice adjointe, Bénédicte Villar-Desplaces (inspectrice), a été nommée en septembre 2005; l'agent comptable, Evelyne Alfandari, nommée en septembre 2000, a exercé précédemment au CROUS de Bordeaux ; le chef du département « sport de haut niveau », Bernard Lataste (CTPS), nommé en septembre 2006 et le chef du département « formations » Claire Brunet-Le Rouzic (CTPS) nommée en 2007 sur le poste.

Contrairement aux dispositions de la circulaire de Premier ministre du 26 mars 2010, le ministère de tutelle n'a pas établi et transmis de lettre de mission au directeur (cf. préconisation 2).

3- les structures de concertation

L'établissement a mis en place les structures de concertation réglementaires (comité technique paritaire, comité hygiène et sécurité). Leur fonctionnement est abordé au paragraphe II-2-2.

I-4-2 Les modes de fonctionnement

1 - Relations fonctionnelles

Les rôles dévolus par le directeur à chacun de ses collaborateurs directs ont été confirmés, parfois précisés, à l'occasion de la certification ISO 9001, dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère très bénéfique, surtout en période de refondation au plan national.

* Un juste équilibre dans la répartition des rôles a été trouvé entre la directrice adjointe, disposant d'une vision globale sur l'établissement, et les deux chefs de département « haut niveau » et « formations ».

La directrice adjointe traite les dossiers transversaux traditionnels : formation tout au long de la vie, évaluation des formateurs et des personnels ressources, animation qualité, hygiène et sécurité, commissions disciplinaires, logistique. L'intéressée va se voir confier également le suivi des travaux, relevant jusque là des services financiers mais justifiant, à bon droit, un rattachement à la direction.

* Le chef du département « haut niveau » suit l'ensemble des questions ayant trait à ce secteur, y compris les aspects logistiques (hébergement des athlètes, transports), sans que ce dernier point ne créé de difficultés.

* le chef du département « formations », sur le domaine bien défini des formations aux métiers du sport et de l'animation.

* L'agent comptable est également chef des services financiers, ce qui est une particularité éducation nationale mais qui ne pose pas de difficulté en l'espèce. Comme il est prévu, une convention du 1^{er} mars 2007 est passée entre l'ordonnateur et l'agent comptable.

Lors de la visite, la mutation du directeur était actée à l'été 2010 et celle de la directrice adjointe en projet pour l'été également. Les rapporteurs notent que la conjonction de ces deux mouvements n'est jamais recommandée pour la bonne marche d'un établissement, comme de tout service en général. En l'espèce, cette situation a été rendue possible avec l'arrivée d'un nouveau directeur expérimenté, ayant déjà dirigé un CREPS. Les responsables des trois départements (haut niveau, formation et services financiers) ne sont pas mobiles en 2010.

Les rapporteurs notent que l'équipe de direction est très compétente et investie. Ils n'ont pas relevé de difficultés relationnelles entre les membres. Les responsables

exercent de vraies délégations, motivantes. Le conseil de direction se réunit chaque lundi et les comptes rendus sont diffusés sur intranet dès le jeudi suivant, ce qui est un point très positif.

2- Les délégations de signature

Elles sont clairement fixées par une note d'organisation du 8 décembre 2009, complétée par des décisions nominatives du directeur. Seule la directrice adjointe a reçu délégation générale, à l'exception des recrutements. Les 3 chefs de département ont reçu délégation pour leur secteur, sauf recrutements, gestion des personnels et courriers externes traitant de questions de principe (décision n° 2009-12-01 du 1^{er} décembre 2009).

3- La communication interne et externe

Celle-ci relève du directeur. Aucun personnel n'est chargé de cette mission en propre, les tâches étant réparties entre les départements concepteurs et des personnes ressources en informatique et média pour le site internet. Les productions présentées sont de bon niveau et n'appellent pas de commentaires particuliers (livret d'accueil, site internet, catalogue formation, journal « La vie de château », avec les résultats sportifs).

L'intranet de l'établissement est particulièrement développé et permet à tous les personnels d'avoir accès non seulement aux outils de travail et d'information traditionnels mais aussi, ce qui est à noter, à des outils de management tels que les compte rendus du comité de direction (voir ci-dessus), le document « CREPS mode d'emploi » ou encore les documents qualité.

I-5 - UNE PARTICIPATION ACTIVE A LA MODERNISATION

Les rédacteurs constatent, dans leurs entretiens internes comme externes, que l'établissement fait montre d'un positionnement proactif dans le mouvement général de modernisation de l'Etat et de ses établissements.

Cette volonté de l'équipe dirigeante doit être soutenue par le ministère, aussi bien dans la définition d'orientations claires que dans l'assistance sur le terrain, notamment dans les domaines suivants qui présentent un caractère plus emblématique.

I-5-1 - La certification ISO 9001

En 2003, avec le soutien du comité interministériel pour la réforme de l'Etat (CIRE), l'intention du ministère était à la fois de développer l'écoute des bénéficiaires dans les établissements et de mettre en valeur la qualité des prestations.

Ce projet était inscrit au projet annuel de performance (PAP) depuis 2006, doté d'un indicateur dans le programme « conduite et pilotage » et financé au titre des projets de loi de finances (PLF) successifs. La certification de l'ensemble des établissements devait être finalisée en 2010.

L'établissement de Talence vient d'obtenir cette certification ISO 9001, ce qui est très positif et démontre à la fois l'implication de la direction dans cette démarche d'amélioration permanente et l'appropriation de cet objectif par l'ensemble des personnels.

Sous l'autorité du directeur, la démarche a été animée de façon très dynamique par la directrice adjointe. Les comptes rendus des comités de direction indiquent que ce sujet a été abordé à quasiment chaque réunion de direction depuis septembre 2009.

Le directeur estime que cette démarche a permis à chacun d'effectuer de nombreux progrès, dans l'identification et le partage des objectifs comme dans les pratiques métier et l'évaluation.

La lettre d'engagement du directeur en date du 22 octobre 2008, la politique qualité, le manuel qualité et la cartographie des 7 « processus » de rang 1 et des « procédures » de rang 2, le tableau de bord des indicateurs ainsi que le tableau de suivi et de traitement des dysfonctionnements ont été présentés aux rapporteurs.

Les processus décrits et certifiés sont les suivants :

- pilotage de la qualité ;
- accompagnement des sportifs de haut niveau ;
- formations (œur de métier) ;
- stages et installations sportives et pédagogiques ;
- suivi financier et comptable ;
- achats ;
- compétences-formation des personnels.

Les structures associées de formation ont été exclues, pour le moment, du périmètre du processus formation, dans la mesure où le service public de formation n'était pas encore stabilisé. La certification ne comprend pas non plus la désignation des entraîneurs sportifs, la programmation sportive, la conduite des entraînements, les études et recherches dans le domaine sportif, les chantiers, la restauration des personnels autres que les sportifs et le blanchissage.

Ces processus et leurs procédures associées ont servi à la conduite des entretiens des rapporteurs avec les chefs de département.

Les « revues de direction » sont tenues et permettent d'alimenter le « processus d'amélioration continue ». Le procès-verbal de la revue du 28 mai 2010 a été présenté aux rapporteurs. L'analyse sur « l'écoute client » de septembre 2008 identifie bien la typologie des usagers, avec leurs attentes propres : sportifs de haut niveau, parents des sportifs, stagiaires en formation et organisateurs de stages adultes.

Le directeur a noté avec satisfaction le commentaire des certificateurs sur la « culture d'entreprise » existant au sein de l'établissement.

Cette réussite est le résultat d'un mouvement lancé par l'ex-DRHACG⁵, et piloté par le service DEMOC (département de la modernisation de l'Etat et de la coordination générale) jusqu'à la disparition de cette direction en 2009. Les rapporteurs notent qu'aucune direction du ministère ne suit désormais cette question ni n'accompagne les établissements dans cette démarche de modernisation.

Cet accompagnement répondrait aux prescriptions de la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010.

Préconisation 4

Faire assurer par une direction du ministère un service-ressource sur la certification ISO 9001, dans le cadre général de la gouvernance des opérateurs et en vue du renouvellement des certifications (tous les 3 ans) (*action ministère*).

I-5-2- L'externalisation

Même si la période d'externalisation est passée, il n'est pas inutile de noter, rétrospectivement, que l'établissement - et ses directeurs successifs - ont été moteurs dans ce domaine.

On rappellera que le cabinet du ministre a lancé le 2 décembre 2003 le mouvement de rénovation du mode de gestion des fonctions logistiques, question rendue complexe par la nécessaire reconversion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

A Talence, l'externalisation avait déjà débuté pour l'entretien des installations de chauffage et pour la sécurité des accès. Elle s'est poursuivie avec le nettoyage des salles, le blanchissage et, en 2005, la restauration.

Le présent rapport aborde ces points dans les développements II-3-4 et III-6.

I-5-3- La stratégie de développement durable

La direction du CREPS a intégré dans la démarche qualité la dimension développement durable, avec pour ambition d'offrir aux usagers une offre non seulement adaptée à leurs attentes mais respectueuse de l'environnement.

Des actions importantes ont déjà été réalisées :

- réduction et tri des déchets, avec la réalisation d'une aire de stockage des poubelles permettant de réaliser le tri dans des conditions adaptées ;
- achat d'un compacteur carton ;
- réalisation du tri des papiers dans les bâtiments administratifs ;
- distribution de gourdes pour les sportifs de haut niveau, permettant une réduction de 175 000 déchets de bouteilles sur une année ;
- dématérialisation sur clé USB des dossiers remis aux stagiaires, tuteurs et formateurs en début de formation ;
- réduction du fauchage de certaines parcelles, réduisant ainsi les déchets de tonte.

⁵ Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale

Dans le domaine de la formation, le CREPS a intégré une unité complémentaire « développement durable » dans le cursus des brevets professionnels.

Les projets sont également nombreux :

- tri et recyclage des batteries et accumulateurs ;
- mise en place de minuteurs dans les vestiaires et toilettes ; mise en place de thermostats dans certaines salles de réunion ;
- curage de la mare en vue de l'utilisation de l'eau pour l'arrosage ;
- intégration du parc dans la coulée verte du campus universitaire ;
- enlèvement des déchets verts pour éviter une accumulation et des infiltrations dangereuses pour l'environnement, et formation des agents.

Les rapporteurs notent que la direction et le personnel – via des affichettes et des formations - sont particulièrement sensibilisés sur ce dossier.

Préconisation 5

Compléter les actions dans le domaine du développement durable, déjà remarquables, par la réalisation d'un bilan énergétique et d'un diagnostic transport (action CREPS).

Conclusion

Sur la base de missions bien redéfinies par le ministère, l'établissement met en œuvre une stratégie cohérente, structurée par un contrat de performance 2010-2012 et une politique de proximité très lisible à la fois en région et sur le campus de Talence. Deux outils à finaliser permettront de conforter la gouvernance, s'agissant du projet d'établissement et des conventions à établir avec la direction régionale voire, si nécessaire, les directions départementales interministérielles.

Depuis de nombreuses années, les directions successives de l'établissement, soutenues par les différents présidents du conseil d'administration, ont été proactives en matière de management, de structuration et de recherche de la qualité. Ces efforts ont logiquement abouti à la certification ISO 9001 obtenue en mai 2010.

Au vu des outils mis en place et des pratiques mises en œuvre, l'établissement fait la preuve de sa capacité à maîtriser son activité opérationnelle, à assurer une saine gestion financière et à correctement anticiper les évolutions stratégiques de son environnement et de ses partenaires.

II- LES MOYENS MOBILISES PAR L'ETABLISSEMENT

II-1- UN PATRIMOINE IMPORTANT ET BIEN SUIVI

D'une superficie de 14,6 ha, le site de Talence appartient à l'Etat. La superficie des planchers, y compris les installations sportives couvertes, est de 9283 m² (cf plan en PJ 4).

Outre cette implantation principale, deux autres sites d'activité - mais n'appartenant pas à l'Etat - sont à noter :

- centre de formation « Aquitaine Sud » à Souston (Landes): dans le cadre d'une convention du 23 avril 2010 signée avec le Conseil Général (activité de surf), avec présence permanente de 2 agents du CREPS, point d'ancrage des formations aux métiers du surf et du littoral (BPAPT, BEESAN « sud », BP surf, BE 1 et 2 plongée);
- Biarritz (Pyrénées Atlantiques): un projet de convention avec la ville doit être finalisé pour la formation de maîtres nageurs sauveteurs.

II-1-1 Le patrimoine

L'établissement comprend 24 bâtiments de divers types :

1 - Equipements sportifs

Les équipements sportifs sont implantés sur 3000 m² :

- 11 couverts : 3 gymnases (roller, sports collectifs, handball - badminton), 1 salle d'escrime, 1 dojo, 1 salle de tennis de table, 1 salle de fitness, 1 salle de karaté, 1 stand de tir, 1 *Mille clubs* reconvertis en salle de musculation, 1 salle de préparation physique et de stockage pour le cyclisme ;
- 13 extérieurs : 6 courts de tennis, 1 stade d'athlétisme, 1 piste de roller skating, 1 terrain de football, 1 terrain de rugby, 1 terrain de beach-volley, 1 terrain de base-ball, 1 stand de tir à l'arc.

Pour mémoire, les rapporteurs notent également l'utilisation par le CREPS de locaux mis à disposition par différentes structures, par convention :

- deux piscines (Talence) ;
- un vélodrome (Bordeaux) ;
- un centre hippique pour le pentathlon moderne (convention avec le « Horse Club ») ;
- un stand de tir à Mérignac (convention avec le club local).

S'agissant du vélodrome, dont la convention expire en 2012, une incertitude sur le renouvellement semble apparaître, pouvant avoir des conséquences sur la présence même du pôle France cyclisme piste.

2 – Locaux d'hébergement

2-1 Les locaux élèves

Les 359 élèves (308 internes et 20 externes, 31 étudiants) sont hébergés soit au CREPS soit dans les internats scolaires et cités universitaires proches.

La capacité d'hébergement « intramuros» est de 147 lits (138 pour les élèves et 9 pour les surveillants), répartis en 5 bâtiments.

Le CREPS intramuros étant à saturation, il n'accueillera plus de stagiaires formation à la rentrée 2010.

La construction d'un bâtiment supplémentaire de 50 places permettrait de continuer à accueillir intra-muros des regroupements de sportifs de haut niveau notamment des équipes de France. A l'heure actuelle, ces regroupements sont accueillis dans des hôtels proches, sous convention avec le CREPS. Les rapporteurs s'interrogent sur l'utilité réelle d'un tel investissement, alors que les projets immobiliers déjà identifiés ne sont pas tous financés (voir ci-après « projets en cours»).

Les internes au CREPS disposent de leurs chambres du 1^{er} septembre au 30 juin, y compris les week-ends, à la différence des élèves hébergés dans les deux collèges-lycées qui ne peuvent demeurer le week-end et doivent rejoindre leur famille ou une famille d'accueil. Tous libèrent leurs chambres durant l'été. Le CREPS loue ces chambres rendues ainsi disponibles durant cette période (stages, camps de vacances).

Les locaux sont en bon état. Chaque chambre accueille deux élèves et dispose d'une douche et de sanitaires. L'établissement a le projet de remplacer le mobilier de bureau.

2-2 Les logements de fonction

Six logements permettent d'accueillir – par nécessité absolue de service - le directeur, le prochain directeur adjoint (dans un logement provisoirement affecté à un responsable de pôle), la responsable des internats et 3 responsables techniques.

3 - Restauration

1 restaurant de 300 couverts.

1 foyer cafétéria.

4 – local médical

1 centre médical.

5- Locaux techniques et logistiques

1 accueil.

1 chaufferie.

1 local archives.

6 - Locaux administratifs

1 bâtiment (dit « le Château ») dévolu à la direction, au département « haut niveau » et aux services administratifs.

Des bureaux affectés au département « formations », dans un bâtiment adjacent à celui de la direction.

7 - Salles et lieux de travail

14 salles de cours ou de réunion reliées à internet : espaces « Seurin » et rondes pour les formations ; espaces techniques et pédagogiques pour les élèves.

1 salle informatique.

1 studio audiovisuel.

1 centre de documentation (situé dans le « Château »).

II-1-2 Travaux d'entretien et investissements

1- Diagnostic sur l'état du patrimoine

Le tableau suivant donne le détail de l'existant patrimonial :

Document CREPS

NATURE EQUIPE-MENT	SUPERFICIE M2	CAPACITE MAXI	DATE CONSTR.	RENOVATION	RESP.	PROJET	ECHEANCE	RESP.
<u>Centre Medical</u>	Total : 682 (4%)	52	1980	projet retardé (crédits DS)	Etat	rénovation	2011/2012	Etat
<u>Installations sportives</u>								
Gymnase roller	1454	26	1996			reprise plancher	2011	CREPS
Salle d'armes	910	20	1980			étanchéité plafond	2010	CREPS
Dojo	698	80	1980	en cours 2010	Etat			
Tennis de table	535	15	1980					
Salle fitness	165	16	1980					
Dojo karaté	224	15	1980	réaménagement 2008				
Mille clubs	250		1970	réaffectation salle musculation 2008		destruction éventuelle quand construction salle tir à l'arc	après 2014	

NATURE EQUIPEMENT	SUPERFIE CIE M2	CAPACITE MAXI	DATE CONSTR.	RENOVATION	RESP.	PROJET	ECHEANCE	RESP.
Stand de tir	916	35	1980	Alongement 50 m 2007	Etat			
Cyclisme	97	10	1980	création salle entraînement 2009	CREPS			
Sports Co	1170	40	1970			Rénovation	2011	Etat
Hand-bad	1971	54	2007			Agrandissement	2014	Etat
	Total : 8390 (50%)							
<u>Logement fonctions</u>	Total : 660 (4%)		1996					

Hébergements - internat

Aquitaine	420	62	avant 1950	2001		rénovation, sécurité incendie	2010/2014	CREPS
Guyenne	420	62	avant 1950	2003		rénovation, sécurité incendie	2010/2014	CREPS
Pyrénées	420	62	avant 1950	2002		rénovation, sécurité incendie	2010/2014	CREPS
Gironde	323	24	1990			rénovation, sécurité incendie	2010/2014	CREPS
Garonne	323	24	1990	2003		rénovation, sécurité incendie	2010/2014	CREPS
	Total : 1906 (11%)							

Espaces formation

P. Seurin	330 (2%)	264	2001					
-----------	----------	-----	------	--	--	--	--	--

NATURE EQUIPE-MENT	SUPERFICIE M2	CAPACITE MAXI	DATE CONSTR.	RENOVATION	RESP.	PROJET	ECHEANCE	RESP.
Rotondes	282 (1,7%)		1950					
	Total : 612 3,7 %							

Accueil, administration, CDI

<u>Accueil</u>	Total : 209 (1,2%)	15	2001					
<u>Administratif + CDI</u> (Monadey)	Total : 648 (4%)	49	1690	restructuré 1985/86		huisseries	2014	CREPS

Espaces techniques et pédagogiques

Espace audiovisuel	172	5	1970					
Aile gauche F. Lebrun (bat B)	686	171	2005					
Aile droite (bat A)	1068	83	début XX°	1980				
	Total : 1926 (11%)							

Restaurant - Locaux Techniques

Restaurant Locaux	1087	191	1986			réfection	2010/2012	CREPS
Foyer	254	50	2004					
Chaufferie - Archives	98	9	1970					
	Total : 1439 (8,7%)							
TOTAL	16 472							

Le CREPS ayant été construit sur des marécages, le vieillissement des bâtiments est considéré comme accéléré en raison des infiltrations.

2- La valorisation comptable

Dans le cadre de l'établissement du tableau général des propriétés de l'Etat (TGPE), l'établissement a demandé et reçu de la direction générale des finances publiques, (DGFIP) sur la base d'un inventaire physique identique, deux valorisations successives de son patrimoine, l'une de la brigade d'évaluations domaniales de Bordeaux le 27 juillet 2009 pour un montant de 22,98 ME (avec le détail par bâtiment), l'autre du service France Domaine à Paris le 11 mai 2010 pour 15,91 M€ (sans distinction par bâtiment). La différence de valorisation pose question à l'établissement et, surtout, lui interdit d'entrer une valorisation, en bilan, des biens mis à disposition par l'Etat, comme il est désormais requis. France Domaine a été à nouveau saisi par l'établissement par courrier du 7 juillet 2010 puis par la DAFJS/SGI.

Les rapporteurs ont évoqué cette difficulté avec le CBCM et, sur place, avec le contrôleur financier.

Un courriel du ministère des finances (DGFIP) du 6 septembre 2010 précise que l'agent comptable peut utiliser l'évaluation de 2009, détaillée par bâtiment mais que, si l'établissement le souhaite, une nouvelle estimation peut être effectuée.

Dans l'attente de l'arrêté d'affectation de France Domaines et de la signature de la convention d'utilisation prévue par le décret 2008-1248 du 1^{er} décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'Etat et ses établissements publics, qui permettront d'entrer le patrimoine dans la dotation du CREPS, les travaux effectués sur fonds propres par l'établissement se font dans le cadre d'une procédure de réquisition du comptable par l'ordonnateur.

Recommandation 6

Mettre en œuvre les directives de la DGFIP du 6 septembre 2010 et entrer en comptabilité la valorisation patrimoniale de 2009, détaillée par bâtiment (*action CREPS*).

3 - Les derniers investissements sur les 8 dernières années

La reconstitution des affectations de crédits d'investissement dans les années 2000 doit être effectuée en prenant en considération l'évolution des modes de financement :

- jusqu'en 2005, soit sur crédits FNDS soit sur budget général/titre V ;
- depuis 2006, avec la LOLF, soit sur crédits PNDS (provenant du CNDS, sur habilitation législative pour la période 2006 à 2008) soit sur budget général/ catégorie « dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat » du programme »sport ».

CREDITS D'INVESTISSEMENT ETAT 2002-2005

Document CREPS juin 2010

Opération concernée	Date de la commission du FNDS	Montant accordé	Montant attribué	Observations
Salle de HANDBALL – BADMINTON	24.01.2002 27.01.2003 27.01.2004	533 572 200 000 786 000 total 1 519 578	1 449 572 304 800 *	* Subvention Conseil Régional
Terrain de RUGBY + piste de ROLLER	28.03.2003 01.07.2004	90 582 300 000	350 000 300 000	
ISOLATION, VENTILATION salle de sport	27.01.2003	434 000	434 000	
Restructuration PLATEAU SPORTIF	01.07.2004	830 000	830 000	
Extension du stand de TIR	25.01.2005	210 000	210 000	
Restructuration CENTRE MEDICAL	25.01.2005	1 300 000	100 000	reporté
Amélioration ACCESSIBILITE			110 000	En cours
Restructuration salle JUDO	14.10.2005	490 000	490 000	En cours

Nota : période 2006-2009 : pas de crédits PNDS pour des travaux

INVESTISSEMENTS SUR BUDGET PROPRE 2001-2009

Document CREPS juin2010

Année	Opération	Montant	SS/Total par année
2001	Construction nouvel accueil/logt fonction	121 750,42 €	<u>2001</u>
2001	Aménagement vestiaires dojo	28 304,03 €	
2001	Voirie	50 819,37 €	478 699,37 €
2001	Câblage informatique	6 053,17 €	
2001	Restructuration Résidence "Aquitaine"	271 772,38 €	
2002	Restructuration Résidence "Pyrénées"	321 853,85 €	<u>2002</u>
2002	Câblage informatique	41 703,46 €	
2002	Solde opération vestiaires dojo	19 061,31 €	409 969,94 €
2002	Voirie	27 351,32 €	
2003	Réhabilitation Résidence "Garonne"	89 117,09 €	<u>2003</u>
2003	Restructuration Résidence "Guyenne"	351 740,39 €	
2003	Voirie	34 027,23 €	

2003	Etanchéité terrasses	37 382,18 €	554 500,89 €
2003	Plan des réseaux	22 500,00 €	
2003	Climatisation bureaux	19 734,00 €	
2004	Etanchéité terrasses	41 215,00 €	<u>2004</u>
2004	Réfection tennis	44 152,73 €	
2004	Espace musculation/gymnase sports collectifs	19 276,36 €	
2004	Voirie/assainissement	28 142,31 €	230 497,47 €
2004	Transformation vestiaires en bureaux	27 163,70 €	
2004	Climatisation bureaux,logements, accueil	51 889,77 €	
2004	Cloison mobile/salles de cours	18 657,60 €	
2005	Parking, clôture et aménagements espaces verts	69 407,79 €	<u>2005</u>
2005	Etanchéité terrasses	46 966,21 €	
2005	Démolition tribune gymnase sports collectifs	12 683,56 €	162 529,96 €
2005	Solde opération transformation vestiaires en bureaux	33 472,40 €	
2006	Voirie et arrosage intégré	17 554,87 €	<u>2006</u>
2006	Câblage informatique	15 534,66 €	
2006	Menuiseries alu résidence "Aquitaine"	28 696,17 €	103 764,20 €
2006	Réfection façades cour bâtiment administratif	41 978,50 €	
2007	Parcours sportif	19 723,44 €	<u>2007</u>
2007	Voirie/accessibilité handicapés	55 310,10 €	
2007	Local extérieur stockage conteneurs/aire lavage	62 520,18 €	167 543,72 €
2007	Climatisation (dernière tranche)	29 990,00 €	
2008	Extension local cyclisme	87 290,10 €	<u>2008</u>
2008	Aménagement pas de tir à l'arc	59 939,55 €	147 229,65 €
2009	Aménagement pas de tir à l'arc	39 420,47 €	<u>2009</u> 39 420,47 €
TOTAL GENERAL			2 294 155,67 €

4- Projets

L'établissement a établi et transmis à France Domaine un « schéma pluriannuel de stratégie immobilière » (SPSI), avec copie à la DAFJS et à la DS. Il n'identifie que deux constructions nouvelles : salle tir à l'arc (validée) et salle athlétisme (spécifique saut à la perche) non validée à ce stade.

Pour 2010, l'établissement a identifié et transmis au ministère une liste de travaux nécessaires (construction nouvelle, amélioration) :

OPERATION	finisseur	2010	2011	2012	2013	2014	Coût global
Réfection voirie	CREPS	X	X	X	X	X	100 000
Travaux sur bâtiments hébergement	CREPS	X	X	X	X	X	250 000
Accessibilité handicapés	MSS	X	X				100 000
Dojo Judo	MSS	X					550 000
Terrain football	CREPS + CR + FFF	X					100 000
Aménagement extérieur Pentathlon	CREPS	X					13 026
Etanchéité Escrime	CREPS	X					31 000
Aménagement terrain BMX	PARTENARIAT CLUB PES	X					20 000
Travaux bâtiments (maintenance)	CREPS	X	X	X	X	X	200 000
Réfection cuisine	CREPS + CR	X	X	X			80 000
Service médical	MSS		X	X			1 900 000
Gymnase Sports Collectifs	MSS		X				500 000
Plancher Roller	CREPS		X				15 000
Etude environnement	CREPS		X				10 000
Salle Tir à l'arc	MSS			X	X		800 000
Salle Athlétisme*	MSS				X		400 000
Agrandissement Badminton*	MSS					X	1 000 000
Bâtiment administratif*	CREPS					X	50 000

* éléments non validés par le contrat de performance

Commentaire du tableau

Le chantier jugé le plus important par le directeur est celui de la rénovation-extension du service médical (1,9 M€). Les rapporteurs s'interrogent sur cette priorité ainsi que sur le badminton (1 M€), par rapport à la nécessaire rénovation de la salle de sports collectifs, indispensable pour le pôle volley-ball, et à l'aménagement d'une salle de fitness (multi-pôles).

Le montant des travaux de mise aux normes d'accessibilité « handicap » demeure limité (100 KE) car la plupart des bâtiments sont en rez-de-chaussée.

Un seul chantier avec cofinancement de la part de tiers est actuellement en cours et concerne l'agrandissement de la halle de tennis financé par la Ligue de tennis (via une autorisation d'occupation temporaire-AOT).

En fonds de concours, on note que le Conseil régional finance les travaux d'équipement ou de rénovation à concurrence de 20% du coût HT (projets : salle de handball, terrain de football et service médical).

Pour le futur, devant la diminution des crédits d'équipement Etat et compte tenu des capacités de l'établissement sur fonds de roulement, le CA a acté pour le budget 2010 une répartition entre l'Etat (crédits de fonctionnement) et l'autofinancement par le CREPS (investissement).

Préconisation 7

Réexaminer les priorités des travaux au regard de l'existant immobilier et des besoins déclarés pour le sport de haut niveau (décrits au titre III ci-après et préconisation 20) (action CREPS)

5 - La maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement des établissements de l'Etat a été traditionnellement confiée aux ex-DDE (aujourd'hui DDTM en Gironde), en l'espèce celle de la Gironde, à la fois pour des raisons de tradition institutionnelle, de compétence technique et d'économie.

Ces maîtrises d'ouvrage ont donné lieu à de nombreux commentaires, souvent négatifs, de la part des « bénéficiaires » de celles-ci, directions ou établissements, qu'il s'agisse de la programmation des travaux et des délais non tenus, avec des impacts négatifs sur les cofinancements des collectivités, la consommation insuffisante des crédits en place (AE et CP) et les surcoûts induits.

Les rapporteurs ont noté le cas concret représenté par le retard de la rénovation du dojo, bien que les crédits (500 K€) aient été mis en place selon la programmation (cf PJ 5).

Le contexte de RGPP, amenant tous les acteurs publics à s'interroger sur leurs missions et sur les moyens de les exercer, offre une bonne occasion de réexaminer les conditions d'attribution et d'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement des établissements publics.

Les rapporteurs notent avec satisfaction que cette difficulté semble avoir été identifiée par le ministère de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) avec la création d'une « cellule de suivi » des DDT, dont il est beaucoup attendu.

Préconisation 8

Nommer un «correspondant immobilier», choisi parmi les membres de la direction (action CREPS).

Constituer, pour chaque chantier d'importance, un « comité de pilotage », associant l'établissement (correspondant immobilier), la DDT et la direction de tutelle (DS B3). (action ministère)

Pour quelques chantiers ciblés, expérimenter un appel d'offres de maîtrise d'ouvrage, considérant que le surcoût induit - 8 à 15 % au lieu de 2,5% - pourrait être compensé par la réalisation des travaux dans les délais et par une structuration différente des coûts (*action ministère et CREPS*).

II-1-3 - Les conventions relatives au patrimoine

L'établissement a précisé, dans chaque convention avec les fédérations, les conditions de mise à disposition d'équipements au profit du haut niveau.

Ces conventions n'appellent pas de remarques particulières.

Une convention du 29 juillet 2008 avec la Ligue de Guyenne de tennis prévoit l'utilisation de 2 parcelles dans le cadre d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire) de 30 ans et, en échange, la mise à la disposition du CREPS des équipements de la Ligue.

II-1-4- L'hygiène et la sécurité :

Les dernières visites d'hygiène et de sécurité ont eu lieu en 2007 et en juin 2010. Le rapport de juin 2010 a été transmis aux rédacteurs.

Il indique que les bâtiments sont globalement en bon état, malgré les infiltrations dues aux anciens marécages. S'agissant des registres, il mentionne que cette partie réglementaire est bien mise en œuvre, que chaque bâtiment fait l'objet d'un suivi indépendant et que les documents manquants en 2007 sont aujourd'hui ouverts ou élaborés, en particulier le « registre de danger grave et imminent » ainsi que le « document unique d'évaluation des risques professionnels ».

Pour le risque incendie, tous les bâtiments bénéficient d'un avis favorable de la commission de sécurité (2008). Le dernier exercice d'évacuation s'est déroulé le 18 mai 2010.

L'organisation et la mise en œuvre de la médecine de prévention au CREPS, quasi inexistante en 2007, sont considérées comme exemplaires aujourd'hui.

Le nombre d'accidents varie entre 0 (2007), 3 pour 9 jours d'arrêt de travail (2009) et 5 pour une quarantaine de jours (2006 et 2008).

Le rapport ne met en relief aucun écart majeur par rapport à la réglementation. Il préconise les mesures suivantes :

- désigner et former une seconde personne possédant l'habilitation électrique ;
- veiller à limiter le nombre et la nature des appareils électriques dans les chambres pour éviter tout risque électrique ;
- faire vérifier très régulièrement les blocs autonomes d'éclairage et de sécurité ;
- intégrer le risque routier dans le « document unique » précité ;
- prévoir des locaux de rangement des machines et produits d'entretien dans les locaux sportifs ;

- réaliser une mesure de bruit pour les agents travaillant aux ateliers et améliorer le rangement de ceux-ci ;
- établir un plan de prévention pour les entreprises intervenant plus de 400 h dans l'année (notamment restauration, entretien des locaux, surveillance de nuit ainsi que les entreprises de travaux publics en fonction des chantiers).

Dans ce domaine également, le rapport note « *l'implication active de la direction et l'appropriation par les agents et les usagers* ».

Préconisation 9

Mettre en œuvre les conclusions du rapport d'inspection d'hygiène et de sécurité (action CREPS)

Conclusion

L'analyse de la situation immobilière effectuée par les rapporteurs démontre que l'établissement de Talence est suffisamment bâti, au regard de la mission qui lui est confiée, et en bon état général, malgré des problèmes d'infiltrations liés aux marécages préexistants. Il convient de se pencher désormais sur la mise à niveau de certains équipements sportifs, en alignant les priorités immobilières sur les orientations stratégiques du sport de haut niveau et du parcours de l'excellence sportive (voir titre III).

S'agissant de la maîtrise d'ouvrage, les rapporteurs proposent de maintenir la confiance à la DDTM, sans exclure une ouverture à d'autres organismes publics ou privés si le retard des travaux du dojo devait perdurer.

II-2 - LES RESSOURCES HUMAINES

Dans ce domaine, la mission d'inspection a été menée avec les outils suivants : processus ISO 9001 « compétences-formation des personnels », plafonds d'emplois, manuel DGAFP de 2009 (Bonnes pratiques de la GRH), instruction 28/JS du 29 janvier 2000 (RTT).

Les moyens en personnel sont financés à partir de sources différentes :

- sur budget du ministère (fonctionnaires et CDI sur titre 2),
- sur ressources propres (contractuels, vacataires).

On peut considérer qu'un effectif total de 160 personnes (au 30 juin 2010) intervient sur le site, sous des statuts divers, réparti entre les effectifs propres (80 personnes physiques), les conseillers techniques et sportifs (29), les intervenants des fédérations (46) et les agents des sociétés travaillant dans les domaines externalisés (restauration, blanchissage, sécurité).

Les questions de ressources humaines sont suivies par Evelyne Alfandari, CASU hors classe, agent comptable et chef des services financiers.

II-2-1 Les moyens humains

1-Les personnels de l'Etat affectés à l'établissement

Le plafond d'emplois pour les personnels Etat – fonctionnaires et contrats à durée indéterminée du ministère – a été fixé par la DRH, en accord avec la direction des sports, pour la première fois en 2010, afin d'améliorer la visibilité entre les directions régionales et les CREPS sur ce sujet sensible. Pour Talence, le plafond d'emplois est de 47, pour un montant budgéte de 2.163.830€. Ce plafond n'est pas dépassé au 30 juin 2010 (**ETP 46,1**). Le – 0,9 correspond à – 0,4 de temps partiel et – 0,5 de décharge syndicale non compensée.

Répartition des personnels Etat en poste (effectifs physiques /ETP)

Au 30 juin 2010

	inspecteurs	PTP sports	PTP JVA	Admin EN	ATRF (ex-TOS)	médecin	infir	total
Direction	2/2			1/1				3/3
Haut niveau		3/3		1/1				4/4
formation		9/9	2/1,8*	2/2				13/12,8
Finances				6/5,8				6/5,8
logistique					18/17,5**			18/17,5
médical						1/1***	1/1	2/2
documentation			1/1					1/1
total	2/2	12/12	3/2,8	10/9,8	18/17,5	1/1	1/1	47/46,1

* domaine PAS et DE socio-éducatif ** décharge syndicale 0,5 non compensée *** le second médecin est sur contrat CREPS

Si les ATRF de catégorie A continueront à être gérés au niveau ministériel, la DRH a le projet de transférer à l'éducation nationale ceux des catégories B et C relevant encore de santé et sports, de telle façon que les rectorats aient désormais une vue d'ensemble sur ces corps au plan local.

2-Les personnels contractuels pris en charge par l'établissement

Le plafond en équivalents temps plein (ETP) pour les personnels CREPS est de **28,5**, pour un montant budgétaire de 723 055 € en 2010 (hors vacances). Ce plafond n'est pas dépassé au 30 juin 2010, les ETP étant de **27,46**, avec un effectif physique de 33.

Le décompte des CAE-CUI⁶ a été clarifié, après échange entre le ministère, l'établissement et le contrôleur financier local. L'accord s'est fait sur la mise sous plafond de ce type de contrats courts si le poste était jusque là tenu par un contractuel du CREPS (et que l'intention du CREPS est bien de pérenniser le contrat du titulaire s'il donne satisfaction) ; au 30 juin, un CAE-CUI sur un poste « non pérennisable » (sur les 3 existants) n'est donc pas sous plafond, car assurant un intérim sur le poste de la secrétaire du directeur (soit **26,46 ETP sous plafond**, ce qui laisse une souplesse de gestion pour le second semestre 2010).

Le profil des emplois et des types de contrat est présenté ci-après :

Suivi des effectifs CREPS (effectifs physiques/ETP) et des montants

Au 30 juin 2010

emplois	CDI	CDD Art 4 et 6 al 2	Emplois aidés (CA- CUI)	total	Montants budget 2010
médical		5/4		5/4 ✣	146 355€
HN et surveillance des mineurs		10/7		10/7	155 450 €*
Soutien logistique		1/0,86	1/1	2/1,86	41 165 €
Admin-gestion-finances	2/1,7	5/4,7	3/3***	10/9,4 **	215 180 €
Formateurs/centre doc	2/ 1,9 ✣	3/2,3		5/4,2	137 040 €
informatique		1/1		1/1	27 865 €
Total effectifs	4/3,6	25/19,8	4/4	33/27,46	<i>ETP sous plafond 26,46</i>
montants	93093 €	595062€	34900€		723 055 € (hors vacances)

✣ dont 1 médecin

* la ligne « surveillance » en augmentation (+ 1 surveillant au 1er sept 10), montrant la priorité donnée à cette mission par l'établissement.

** Dont 1 CDD art 6 et 1 CUI-CAE en permanence à Soustons

*** dont 2 sous plafond et 1 hors plafond

✣ + 1 CDI au 1^{er} juillet

⁶ Contrat d'accès à l'emploi-contrat unique d'insertion

Pour mémoire :

Les CDD prévus à titre dérogatoire par la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat se répartissent entre ceux prévus à l'article 4 et ceux relevant de l'article 6 alinéa 2 :

Article 4 : des agents contractuels peuvent être recrutés dans les cas suivants :

1° Lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A ..., lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans.

Article 6 alinéa 2 : Les fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel sont assurées par des agents contractuels, lorsqu'elles ne peuvent être assurées par des fonctionnaires titulaires.

La question de la référence à porter dans les contrats CDD a été clarifiée après échanges entre le CREPS et le contrôleur financier local, puisque la réglementation est muette sur cette question et autorise une référence soit à un indice soit à un montant brut fixé à la signature du contrat.

Après avoir préféré un temps la référence au seul montant brut, réservant l'indice plutôt aux CDI pour des raisons d'affichage, le contrôleur financier local a accepté que l'établissement fasse une distinction entre les contrats, d'une part avec le maintien de la référence au montant brut pour les contrats article 6 alinéa 2 (saisonniers ou occasionnels), et d'autre part référence à l'indice pour les contrats article 4 al. 1 et 2 (voir ci-dessus). La DRH n'émet aucune remarque sur la référence indiciaire, déjà pratiquée au ministère.

Pour les surveillants, l'établissement souhaite « sanctuariser » les 10 emplois liés à la protection des mineurs en les « isolant » du décompte lié au plafond d'emplois. Les rapporteurs doutent que le ministère accueille favorablement cette demande, contradictoire avec la globalisation apportée par la notion de « plafond d'emplois ».

3 - Autres personnels intervenant dans l'établissement

Ce point ne présente qu'un intérêt informatif, sans conséquence juridique particulière, et permet de bien cerner le rôle du CREPS comme « point de rencontre » de nombreux acteurs du monde sportif.

* personnels de l'Etat intervenant en majorité de leur temps de travail :

- entraîneurs de pôles France, France jeunes et Espoirs, relevant de l'échelon ministériel ou régional : 29 personnes au 30 juin 2010 ;
- Education nationale : heures supplémentaires effectives (HSE) : 1728 heures (60 K€) mises en place pour les tuteurs des élèves durant les études et pour les professeurs de soutien.

Ce ministère devrait également affecter à terme des « assistants d'éducation » relevant de la loi du 30 avril 2003 et du décret 2003-484 du 6 juin 2003 (modifié 2008). Mais cette opération est soumise à la modification préalable de la loi de 2003 et, dans un second temps, à la déclinaison de cette disposition dans le nouveau décret sur les CREPS, ce qui reporte vraisemblablement sa mise en œuvre à la rentrée 2011.

* membres de fédérations (instances nationales, Ligue, comité départemental,) : 46 personnes recensées au 30 juin 2010 ;

* statut libéral (préparation mentale) : 1 personne ;

* personnels des sociétés prestataires : restauration, blanchissage, nettoyage des bureaux et des salles de réunion.

Préconisation 10

Accélérer l'adaptation des textes réglementaires permettant d'asseoir juridiquement et budgétairement la situation des assistants d'éducation, via un établissement scolaire « mutualisateur », s'agissant d'un domaine important, celui de la protection des mineurs (*action ministère*).

4- Vacataires

Ces crédits sont versés à l'établissement et inscrits au compte 646. Comme le prévoit la législation (article 6 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée 2001), « les fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel sont assurées par des agents contractuels, lorsqu'elles ne peuvent être assurées par des fonctionnaires titulaires. »

En pratique, ces crédits sont utilisés par l'établissement pour les catégories suivantes, qui répondent bien à la nature du dispositif :

- les intervenants en formations et jurys : 228 000 € en 2010 (149 584 € en 2009) ;
- les vacataires des départements haut niveau (tutorat, soutien) et médical : 74249 € (y compris versements au titre de l'ARE /aide au retour à l'emploi) ;
- un informaticien 8450 €/an (fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale payé en vacations)

Un contrôle sur pièces de la consommation des crédits vacations des intervenants en formations et jurys d'examen (mois de mai- juin 2010) a montré que ces crédits sont bien suivis. L'établissement plafonne volontairement le nombre d'heures à 100h par intervenant et par an, pour éviter les effets induits sur les décomptes au titre du chômage issus de la réglementation relative à l'aide au retour à l'emploi. Cette pratique permet d'assurer une meilleure rotation des intervenants.

A l'occasion de cette vérification approfondie, les rapporteurs ont noté la qualité du suivi comptable, la maîtrise des procédures et la vision d'ensemble à la fois de l'agent comptable et de ses collaborateurs.

Les montants au profit de ces intervenants sur le compte 646 n'augmentent pas ces dernières années car un basculement s'est opéré peu à peu sur les « prestations » (compte 62 autres services extérieurs/honoraires) suite au développement du statut d'auto-entrepreneur.

5- Chiffres clés

Le tableau de passage « individus- ETP » expose la situation de l'établissement pour les personnels Etat et les personnels propres de l'établissement :

Au 30 juin 2010 (hors vacations)

	Effectifs physiques	ETP	Plafonds emplois (PE)	Prévi budget 2010
Etat	47	46,1	47	2,16 M€
CREPS	33	26,46 (+ 1 hors PE)	28,5	0,723 (supérieur à 2009 car + 1 médecin, + 1 surveillant + 1 CDI)
total	80	72,56	75,5	2,883 M€

Au regard de la réglementation sur l'emploi des personnels en situation de handicap (obligation pour les services de l'Etat comme pour les établissements de réserver 6% des effectifs à des travailleurs présentant un handicap), il convient de distinguer les personnels rémunérés sur le titre 2 et les personnels du CREPS.

Pour les personnels rémunérés sur le titre 2, le calcul est effectué au niveau ministériel (à cet égard, le ministère est en situation positive et ne cotise donc pas au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHFP).

Pour l'assiette de calcul propre au CREPS, l'emploi d'un agent présentant un handicap d'une part et le recours à un centre d'aide au travail (CAT) d'autre part permettent à l'établissement de répondre à ses obligations dans ce domaine.

assiette	Personnels concernés	commentaire
47 agents Etat	1 sous statut COTOREP ⁷	Assiette de calcul ministérielle
33 agents CREPS	1 surveillant (équivalent 0,6) + prestations CAT pour la blanchisserie	

⁷ commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel

II-2-2 La gestion des ressources humaines (GRH)

1- Le dialogue social

L'établissement tient régulièrement les réunions réglementaires du comité technique paritaire central et du comité d'hygiène et sécurité, avec diffusion des comptes rendus. (ceux des réunions des 9 juillet et 16 octobre 2009 ont été présentés aux rapporteurs). S'ajoutent à ces réunions formelles des réunions informelles, à la demande des organisations syndicales. Les syndicats représentés pour les agents propres à l'établissement sont la CGT et la FSU.

Les agents de l'établissement travaillent dans le cadre de l'instruction n° 28/JS du 29 janvier 2000 sur la réduction du temps de travail. Les présences ne sont pas pointées.

Les personnels administratifs et techniques (hors cadres article 10) effectuent un horaire hebdomadaire de 37h 30 pour 48 jours de congés annuels (moins la « journée de solidarité »). Ils sont autorisés à effectuer leur service sur 9 demi-journées (à l'exception des 2 personnels techniques de l'accueil qui ont un emploi du temps réparti entre la semaine et le week-end).

Les rapporteurs n'ont pas été sollicités par les organisations syndicales pour être reçues.

2- Les conditions de travail

Le rapport d'inspection d'hygiène et de sécurité de juin 2010 note que « *la démarche qualité, la concertation avec les personnels, la très bonne prise en compte de la problématique hygiène et sécurité et surtout l'écoute attentive des problèmes éventuels des uns et des autres par la direction contribuent à une ambiance de travail apaisée. Le faible taux d'absentéisme observé est un indicateur supplémentaire de l'état d'esprit général qui règne dans l'établissement* ».

3- L'évaluation des agents

Ce dossier est suivi plus particulièrement par l'adjointe au directeur.

Les procédures relèvent principalement de deux ministères (santé et sports, éducation nationale)

A l'éducation nationale, les procédures sont claires pour les CASU, SAENES et AAENES⁸. La procédure est en cours pour les ATRF (ex-TOS ou ATÉC). D'une manière générale, le ministère et le rectorat suivent les avis du directeur.

Pour le ministère de la santé et des sports, les procédures sont fixées pour les professeurs de sport et les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. La DRH, contactée, va étendre les procédures aux inspecteurs et aux conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS).

⁸ Conseillers d'administration scolaires et universitaires, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Les règles d'évaluation du directeur et de son adjointe ne sont pas non plus précisées par le ministère.

Préconisation 11

Accélérer la mise en œuvre de l'évaluation des directeurs et de leurs adjoints, ainsi que des inspecteurs et des CTPS (*action ministère*)

Pour ce qui ressort de ses compétences, la direction a été active en créant un schéma général d'évaluation de ses personnels (pour les titulaires dans un premier temps), avec repérage puis évaluation des compétences.

De même, s'agissant de l'évaluation des CTS responsables de pôle, le directeur du CREPS de Talence a pris l'initiative d'insérer son avis dans la procédure annuelle, de façon à éclairer le directeur régional dans son évaluation globale des intéressés. Cette pratique devrait être prévue par voie conventionnelle avec les directions régionales (cf. titre I -3).

Préconisation 12

Prévoir formellement dans la procédure d'évaluation des CTS responsables des pôles l'avis intermédiaire du directeur de l'établissement (*action ministère*)

4 - L'accompagnement en gestion des ressources humaines (GRH)

Conformément aux prescriptions de la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 sur l'accompagnement des établissements, la technicité de la GRH – et ses évolutions récentes - rendent nécessaires des échanges plus étroits avec la DRH.

A cet égard, le manuel DGAFFP « Bonnes pratiques de la GRH » donne des pistes que le ministère pourrait reprendre (« personnes ressources », « outils de reporting⁹ », etc..).

Préconisation 13

Faire assurer par l'administration centrale du ministère un service-ressource sur la GRH, au moyen de réunions périodiques, d'une boîte à outils sur intranet ou d'interventions sur des sujets techniques d'actualité lors des réunions annuelles DS-établissements (*action ministère*).

Conclusion

Les moyens humains accordés à l'établissement, sur budget titre 2 ou sur crédits propres, soit un effectif physique de 80 personnes, paraissent adaptés aux missions qui lui sont confiées.

La question des assistants d'éducation doit trouver une réponse réglementaire au plus vite, à la fois dans les textes du code de l'éducation et dans le décret CREPS.

De même, des marges de progrès sont identifiées sur la démarche d'ensemble de l'évaluation des cadres et sur le nécessaire accompagnement que doivent apporter des directions ministérielles concernées.

⁹ report

II-3 - LA SITUATION FINANCIERE

La tutelle administrative et financière est assurée par la direction des sports depuis 2009. La direction des affaires financières, juridiques et des services « participe à la tutelle des opérateurs » (cf. décret DAFJS).

La mission d'inspection a été menée avec les outils suivants : processus ISO 9001 « suivi financier et comptable» et « achats » ; l'audit de la Trésorerie générale de Gironde de 2008 et le rapport de la Chambre régionale des comptes de 2007, précités, les PAP des programmes 219 « sports » et 210 « conduite et pilotage », les tarifs 2010.

Le budget global de l'établissement est de 5,3 M€, si l'on consolide le budget propre (3,2 M€ en 2010) et le montant du titre 2 afférent aux rémunérations du personnel mis à disposition (2,1 M€ en 2010). Ce budget propre (3,2 M€) place l'établissement en 7ème place des CREPS.

Le service est dirigé par Evelyne Alfandari, CASU hors classe, agent comptable et chef des services financiers.

II-3-1- Un établissement bien géré mais fragile en exploitation

1- Les comptes financiers (hors titre 2 – programme 210)

S'agissant des recettes de fonctionnement, au regard de la base 2005, elles augmentent en 2006, 2007 et 2008 mais baissent en 2009 (- 90 K€ sur 3127 K€ soit - 2,8%) principalement en raison d'un delta négatif entre la forte diminution de la subvention d'exploitation (- 157 K€ soit - 15%) non compensée par les recettes issues des prestations de services et produits exceptionnels.

Les dépenses de fonctionnement augmentent en 2006, 2007 et 2008 et se stabilisent en 2009 (32K€/3147K€ soit – 1%).

L'augmentation des « autres services extérieurs » se poursuit (depuis 2005 : de 500 K€ à 826 K€ (soit multipliés par 1,65) mais elle est compensée par la diminution des achats (-2%) et surtout des charges de personnel « CREPS » (-10,5% du fait du non pourvoi du poste du second médecin principalement). La masse salariale représente 26,9 % des dépenses 2008.

Les postes majeurs sont traditionnellement les charges de personnel CREPS hors titre 2 (27 % en 2009 et 34 % en 2010 en raison de l'arrivée du second médecin et d'un 8è surveillant) et la restauration (16 %).

En ce qui concerne les investissements, les recettes diminuent depuis 2007 (131 à 34 K€) et les dépenses ont oscillé entre un niveau élevé (au dessus de 360 K€ en 2005, 2007 et 2008) et un niveau bas (en 2006 : 300 K€ et 2009 : 169 K€). Ce point a été abordé précédemment.

D'une manière générale, le budget de l'établissement est équilibré (très légèrement positif) mais au prix d'un strict contrôle des dépenses, du recours aux emplois aidés (CAE-CUI), d'une minoration des dotations aux amortissements, sans conséquence sur l'exploitation, ou parfois d'effets d'aubaine (en 2009 par exemple le non versement du salaire du second médecin, poste non pourvu, mais qui sera à nouveau pourvu en 2010).

Les raisons de cet équilibre fragile en exploitation sont diverses :

- le surcoût en fonctionnement engendré par l'externalisation de la restauration en 2005, auparavant principalement en titre 2 (8 postes TOS) et planifiée pour être de moins en moins compensée par le ministère (voir tableau ci-après) ;
- la diminution des subventions de fonctionnement de la part de l'Etat (charges de service public) ;
- une moindre rentrée que prévu en 2009 des remboursements des prestations de services (dont une part de frais pédagogiques), a priori non structurelle.

Compensation de l'externalisation restauration : CREPS de Talence

budgets	Montants (euros)
2004	18 102
2005	74 821
2006	119 473
2007	98 957
2008	69 994
2009	41 031
2010	15 688
2011 (PLF)	2413

Recommandation 14

Continuer à maintenir une vigilance permanente sur l'équilibre économique de l'établissement, en analysant les tendances et en affinant les scénarios d'impact de l'évolution des tarifs (*action CREPS*).

2 – la gestion de la masse salariale « Etat » (programme 210)

A l'instar des autres CREPS, la gestion de la masse salariale concernant ces personnels (titre 2), de l'ordre de 2,1 M€, n'a pas été déléguée à l'établissement. Les rapporteurs notent que rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que cette enveloppe soit désormais gérée par l'établissement, comme cela se fait déjà pour certaines écoles nationales. Dans le même esprit, les agences régionales de santé (ARS) gèrent les crédits du titre 2 (8000 agents au total). Il semble difficile qu'un même ministère continue de procéder de deux façons, selon les secteurs. Ce point est d'ailleurs évoqué dans la présentation stratégique du programme 219 (PAP 2010).

La DRH et le CBCM, interrogés, ne voient pas de difficulté à transférer, après la gestion des plafonds d'emplois en 2010, la gestion de la masse salariale.

S'agissant du volet « paye », connexe à la gestion de la masse salariale, les rapporteurs jugent qu'il n'est pas utile de déléguer cette action à court terme, dans la mesure où la mise en place de l'opérateur national de paye (ONP), attendue pour 2013, modifiera l'ensemble des processus et des pratiques.

Préconisation 15

Transférer aux établissements CREPS la gestion des crédits de rémunération du titre 2 des personnels Etat, à l'instar des ARS ou des écoles nationales (*action ministère*).

3 - Les budgets primitifs et décisions modificatives

Les budgets primitifs et modificatifs ont été exécutés correctement en 2009, sans dépassement.

Le budget primitif et la DM n°1 pour 2010 exposent les montants suivants:

DEPENSES	BP + DM 2010	exécution 2009	RECETTES	BP + DM 2010	exécution 2009
Charges de personnel	1 064 785,00	838 037,66	Subventions d'exploitation (C.74)	793 872,00	879 711,59
C 64 : charges de personnel C 631 : impôts et versements assimilés sur rémunérations C 069 : crédits à répartir personnel	1 014 541,00 50 244,00	799 605,37 38 432,29	C 7411 : subvention de fonctionnement du ministère de tutelle C 744, 748 : autres subventions d'exploitation	700 000,00 93 872,00	505 755,16 373 956,43
Autres charges	2 147 014,65	2 277 293,43	Autres ressources	2 367 611,00	2 247 771,98
C 60 : achats C 61 : services extérieurs C 62 : autres services extérieurs C 635 et 637 : autres impôts et taxes C 65 : autres charges de gestion courante C 66 : charges financières C 67 : charges exceptionnelles C 68 : dotation aux amortissements et provisions	481 251,00 720 530,00 795 087,00 1 330,00 4 000,00 14 816,65 130 000,00	434 878,02 728 762,75 826 823,33 2 247,00 6 108,36 14 738,06 263 735,91	C 70 : ventes produits prestations de services, marchandises C 71 : production stockée C 72 : production immobilisée C 74 : subventions d'exploitation C 75 : autres produits de gestion courante C 76 : produits financiers C 77 : produits exceptionnels	2 342 611,00 5 000,00 20 000,00	2 199 216,03 8 553,77 8 400,89 31 601,29
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT (1)	3 211 799,65	3 115 331,09	TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT (2)	3 161 483,00	3 127 483,57
RESULTAT : bénéfice (3) = (2) - (1)		12 152,48	RESULTAT PREVISIONNEL : perte (4) = (1) - (2)	50 316,65	
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT (1) + (3) = (2) + (4)	3 211 799,65	3 127 483,57	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT (1) + (3) = (2) + (4)	3 211 799,65	3 127 483,57

4- Evolution du fonds de roulement de la trésorerie, capacité d'autofinancement

L'établissement n'a actuellement aucune difficulté de trésorerie (2 M€ de fonds de roulement fin 2009 soit 256 jours de fonctionnement). Pour cette raison, la direction ne pilote pas la courbe de trésorerie et procède simplement aux balances mensuelles, ce qui est admissible.

Quelques difficultés de perception de recettes (restes à recouvrer) sont signalées :

- fédération de volley-ball en difficulté financière, qui a cependant été en mesure de payer ses factures en 2009 et qui bénéficie d'un échéancier de paiement en 2010, qui est tenu jusqu'à présent ;
- comité Aquitaine natation (difficulté normalement passagère) ;
- UFCV en procédure dite « de sauvegarde » depuis 2009 : le CREPS non informé par le mandataire en temps utile n'a pas pu exposer ses droits, une facture de stage de 2000 € désormais forclosé (recours déposé devant le TGI de Paris).

5- La comptabilité patrimoniale et la gestion de l'inventaire

Outre la question de la valorisation des équipements, évoquée précédemment au paragraphe I-3-2, l'établissement procède bien aux inscriptions réglementaires au bilan :

- travaux sur budget propre
- biens durables (véhicules, mobiliers d'une valeur supérieure à 500 € HT).

6- Les logiciels comptables

L'établissement utilise pour sa comptabilité le logiciel GFI WIN M9, adapté au besoin malgré quelques imperfections. Pour les investissements, le logiciel EGIMMO/EFFI est lui aussi adapté, mais avec quelques imperfections également (notamment, il ne permet pas de comptabiliser les amortissements au *prorata temporis*). Enfin, pour les formations (stages), le logiciel Hestia est employé.

II-3-2- Le pilotage de la performance

1- Contrôle de gestion

Des indicateurs ont été définis dans le contrat de performance et dans la politique qualité de l'établissement :

- 4 indicateurs (avec leur valeur cible) ont été fixés d'un commun accord entre la tutelle et l'établissement et sont repris dans le programme 219 (PAP 2010):

- * indicateur 4-2 : part des « sportifs de haut niveau » accueillis dans l'établissement (par rapport au nombre total accueilli 35% en 2009 par rapport à la cible de 50%) ;
- * indicateur 5-1 : pourcentage de sportifs de l'établissement ayant effectué leur suivi médical au CREPS (100% cible atteinte) ;
- * indicateur 6-1 : proportion de diplômés occupant effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme (75% en 2009 – cible atteinte) ;

* Indicateur 6-2 : part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension (91 % en 2009 – cible 95%).

- 15 indicateurs ont été définis librement par l'établissement dans la politique qualité dans tous les domaines d'intervention de l'établissement (cf. PJ 6).

On notera en particulier un indicateur sur le « double projet » des athlètes : taux de réussite des sportifs dans leur projet scolaire ou professionnel (91% en 2009 – cible 94%).

Le contrôle de gestion assuré par l'établissement est particulièrement structuré et pertinent. Il est à même de faciliter le pilotage de la direction.

2- Suivi des comptes clients

Les comptes clients sont bien suivis sous forme « d'état de solde » :

- par le logiciel WIN M9 depuis 2009 (sauf les stages) ;
- par le logiciel Hestia pour les stages.

Des présentations diverses permettent des recouplements et des contrôles :

- récapitulation des états de solde ;
- par stagiaire (fiche grand livre et fiche solde) ;
- par institution (conseil régional, AGEFOS, municipalités, etc..).

Il manque toutefois dans ces documents la référence des marchés ou du dispositif d'aide individuelle concerné, car les libellés actuels sont sommaires.

Des recouplements peuvent être effectués avec les contrats individuels de formation des stagiaires, indiquant les éventuels allégements ou les tarifs adaptés pour ceux en recherche d'emploi.

La démarche ISO 9001 a permis d'améliorer le suivi des dossiers « en instance » vis-à-vis des fournisseurs (procédure de relance, clarification de l'étape « service fait »). Le paiement est à 30 jours mais l'établissement s'est fixé pour cible une réduction du délai de 25%.

3- Tarifs et comptabilité analytique

* Comptabilité analytique (ratios, coûts)

Bien que les réflexions sur la comptabilité analytique des établissements aient été lancées en 2002, avec l'objectif de développer un logiciel adapté, les rapporteurs ne peuvent que constater que l'objectif n'est que partiellement atteint en 2010.

L'établissement a fait un réel effort de participation à ce mouvement et suivi, jusqu'en 2009, les dépenses et recettes sur deux axes (organisation et activités/prestations), permettant ainsi de répartir l'activité support.

Compte tenu du caractère compliqué du logiciel livré par le cabinet Cosquer, et avant de fixer les clés de répartition, l'agent comptable a dû simplifier le module sur 3 plans :

- en automatisant la saisie chaque fois que possible ;
- en ne suivant aucune « sous-activité » ;
- en suivant 3 « missions » : haut niveau, formation, accueil.

Pour 2009, les données financières obtenues sont les suivantes :

Ventilation des dépenses analytiques CREPS 2009 (hors titre 2)

En M€						
Formations	%	Haut niveau	%	Accueil *	%	total
1,429	46	1,37	44	0,316	10	3,115

* solde positif en recettes, reversé sur le haut niveau

En 2010, le ministère a demandé le suivi de 6 missions et activités (M1, M2, A1 à A4), en lien avec le logiciel CIEL, qui est adapté à l'analytique.

Ce changement ne va pas faciliter les comparaisons 2009/2010 et les rapporteurs incitent le ministère (DAFJS et DS) à stabiliser quelques années le cadre d'action et à accompagner les établissements.

Cet accompagnement répondrait aux prescriptions de la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010.

Préconisation 16

Assurer un accompagnement des établissements en matière de comptabilité analytique.

Intégrer les rémunérations du titre 2 afin d'avoir le coût complet réparti.

Pour la DAFJS, intervenir également, sur des sujets techniques d'actualité, lors des réunions annuelles DS-établissements (*actions ministère*).

* L'évolution des tarifs

Les reproches passés faits aux établissements d'instaurer une concurrence déloyale en pratiquant des tarifs inférieurs aux coûts, principalement en hébergement et restauration, ne sont plus d'actualité.

Le *modus operandi* de l'actualisation des tarifs est bien décrit par le directeur.

L'établissement a ainsi été en mesure d'établir en 2009 le montant du coût du sport de haut niveau (1 370 000 € hors titre 2 - voir pièce jointe 7) pour vérifier d'une part la bonne adéquation des tarifs en cours et d'autre part la cohérence avec les données de comptabilité analytique.

Par ailleurs, un tableau comparatif des tarifs sur 5 ans permet à la direction d'avoir une vue d'ensemble et de piloter les évolutions, en corrélation avec les données de comptabilité analytique et de coûts (voir PJ 8).

Préconisation 17

Créer au niveau ministériel une base de données des coûts et tarifs des établissements, pour faciliter à la fois le pilotage ministériel et, si elle est en ligne (intranet sécurisé), le pilotage local (*action ministère*).

II-3-3- Le contrôle interne comptable

L'établissement, sa direction et singulièrement son agent comptable sont particulièrement impliqués dans le processus du contrôle interne comptable.

Après un audit effectué en 2008 par la Mission régionale d'audit de la Trésorerie générale, demandant à ce que la démarche lancée soit perfectionnée, les rapporteurs jugent que la cartographie des risques potentiels et les mécanismes d'autocontrôle et de contrôle mutuel couvrent bien désormais l'ensemble des processus concernés :

- processus d'engagement : 2 risques
- processus rémunérations : 7 risques
- processus dépenses : 3 risques.

Des mesures importantes d'organisation ont déjà été mises en œuvre, notamment l'identification des responsables de la certification du service fait (avec spécimens de signature), l'organigramme fonctionnel (action - responsable) du processus de recouvrement des créances, la tenue de la caisse, des comptes et des opérations budgétaires. L'émission des titres de recettes se fait désormais dès réception des notifications des subventions d'investissement.

Enfin, les contrôles dits « de supervision » sont généralement bien indiqués (à compléter cependant pour quelques uns).

Préconisation 18

Prévoir 2 niveaux de contrôles de supervision pour le contrôle interne comptable : niveau 1 par l'agent comptable, niveau 2 par la direction, en pratique par le directeur adjoint (*action CREPS*).

II-3-4- marchés et contrats

La liste des marchés et contrats est bien tenue et n'appelle pas de remarques particulières.

Certains marchés et contrats sont suivis par l'agent comptable, d'autres par les départements haut niveau et formations. Les rapporteurs notent que les documents issus de ces deux départements ne transitent pas par l'agent comptable, même simplement pour avis et conseil avant transmission des conventions supérieures à 22500 € au contrôle financier pour visa.

Préconisation 19

Faire transiter par l'agent comptable toutes les conventions supérieures à 22500 € avant transmission au contrôle financier pour visa (*action CREPS*)

II-3-5- vacations

Les crédits vacations (compte 646) et les justificatifs de dépenses ont été contrôlés par les rapporteurs pour le mois d'avril 2010 (32 dossiers) par rapprochement entre les documents suivants :

- décision d'engagement du vacataire (décret 2001-408 du 7 mai 2001) signée du directeur, du responsable formations et de l'intéressé ;
- autorisation de cumul (si titulaire de l'Etat ou contractuel de droit public) ;
- liste récapitulative du service fait, signée du directeur et du responsable formations, avec contrôle de l'imputation analytique (en l'espèce M2) ;
- récapitulation des heures payées aux intervenants (tableau), avec vérification du total et du reliquat d'heures (selon leur contrat et dans tous les cas plafonnées à 100 h par an) ;
- enregistrement dans CIEL paie (contrôle du montant) ;
- bulletin de salaire nominatif (contrôle des heures, des taux et du montant) ;
- journal de paye (montants) ;
- bordereau journal des mandats (vérification de l'inscription en comptabilité compte 646).

Aucune anomalie n'a été relevée sur les pièces et leur enregistrement en comptabilité

II-3-6- sécurité des fonds

Le local où est installé le coffre-fort est contigu aux bureaux de l'agent comptable. La porte est munie d'un digicode, dont le code a été changé il y a 1 an, selon les dires de l'agent comptable sans qu'il soit possible de le vérifier. Comme il est d'usage, veiller à afficher à l'intérieur du local un document indiquant les dates de modification du code, avec signature de l'agent comptable

Le coffre dispose d'une serrure à code et à clé. Le code n'a pas été modifié récemment mais la présence d'une clé assure une bonne sécurité. Il n'est pas fixé de montant d'encaisse maximum mais, en pratique, un dépôt est effectué chaque mois.

Le registre à souche, le registre de caisse et le carnet de situation journalière de caisse, tenus par un agent du service, sont contrôlés tous les jours par l'agent comptable.

L'agent comptable dispose en permanence de la situation de son compte via l'application « DFT net », dont le seul inconvénient est d'indiquer des intitulés d'opérations très imprécis. En revanche, les relevés du Trésor sont clairs mais reçus tous les 2 ou 3 jours seulement. Ces légères difficultés n'ont aucun impact sur le suivi du compte.

II-3-7- régies

L'établissement dispose de 2 régies, dont les documents ont été présentés :

- celle du Foyer, qui est vérifiée tous les jours (100 € de fond de caisse) ;
- celle du SAF 64, créée en 1999, qui encaisse les recettes de formation et qui va être prochainement clôturée.

Un projet d'avance de 300 € pour menues dépenses est envisagé pour le centre de formation Aquitaine Sud à Souston.

Conclusion

Le budget de l'établissement est équilibré, très légèrement positif, mais fragile et requiert une vigilance de la part de la direction.

L'établissement n'a aucune difficulté de trésorerie.

Le pilotage de la performance est bien assuré, qu'il s'agisse du contrôle de gestion (nombreux indicateurs), du suivi des comptes clients, du contrôle interne comptable et de la certification ISO 9001 récente.

S'agissant de la comptabilité de l'établissement, aucune anomalie n'a été détectée lors des contrôles effectués par sondage.

III. LES MISSIONS ET LES ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

III-1- UNE ORGANISATION DU SPORT DE HAUT NIVEAU PRESENTANT BEAUCOUP D'ATOUTS (M1)

La mission d'inspection a été menée avec les outils suivants : processus ISO 9001 «sport haut niveau», « stages et installations sportives et pédagogiques », et les 3 processus support (« suivi financier et comptable », « achats », « compétences et formation »), instruction 444/DS du 19 février 2009 sur la mise en œuvre du parcours d'excellence sportive.

Le Département du sport de haut niveau et de l'accueil des stages est dirigé par Bernard LATASTE (CTPS domaine sport).

Budget prévisionnel haut niveau 2010 (voir également titre III-2 Situation financière)

Recettes	Ressource propres	Subventions SES	Autres ressources	Personnel Etat (valorisation)	Total
montant	917 054 €	468 310 €	40 000 €	382 152 €	1 807 516 €
Dépenses	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Personnel Etat (valorisation)	Total
montant	428 523 €	1 077 773 €	161 000 €	382 152 €	2 049 448 €

Personnels pour la mission haut niveau (2009)

Catégories ETP	ETP état (titre 2)	ETP budget établissement	ETP CTS	ETP CTF
personnel	6.5	8.2	19	13

Personnel intervenant dans l'encadrement des structures d'entraînement :

CTS : conseiller technique et sportif placé auprès des fédérations

CTF : conseiller technique fédéral employé par les fédérations (ligues régionales ou échelon national).

L'organisation sport de haut niveau au CREPS fait intervenir une centaine de personnes (temps plein ou temps partiel) dans 6 secteurs :

- Le suivi de la formation ;
- La vie quotidienne et les internats ;
- Le service médical et évaluation ;
- L'encadrement des pôles ;
- La planification des installations ;
- Le pôle image.

DÉPARTEMENT HAUT-NIVEAU			SERVICE MÉDICAL ÉVALUATION		
Chargé du Département Haut-Niveau Bernard LATASTE			Secrétariat Haut-Niveau Sandrine BONNEFOND		
SUIVI DE LA FORMATION			VIE QUOTIDIENNE / INTERNATS		
Responsable Soraya LAFUENTE			Responsable Delphine PICQ		
Suivi collèges / CNED Cyril FAUCHER			Surveillants CREPS		
Suivi lycées / post BAC Soraya LAFUENTE			Pauline HILLIER Sébastien METIVIER Damien METIVIER		
Référente éducative LAK Barbara PRIZZON			Jennifer HURTAUD Yann NOUARD Mayito GONZALEZ		
Vacataires soutien scolaire			Nicolas GOILARD David BAILLET		
MATHÉMATIQUES Sérigne DIOME Cyril GERARD Pierre GUERIN Emeline LARRUE Allassane MAMANE			POLE IMAGE / DARTFISH		
PHYSIQUES Yannick IMBERT Coralie MAIS Joanne WATERSTONE ÉCONOMIE / DROIT Fanny SERVIN			Coordonnateur Cyril FAUCHER		
CREPS Guillaume CHAVATTE Élodie HOURCADE Ruth MERISNE Lucille PEUCH-GAZEAU Thibaut SUISSE			Formateurs		
SVT / BIOLOGIE Mathilde DUJARDIN Hervé GOIX ITALIEN Alice BARBA			Cyril FAUCHER JC SCHLIWINSKI Joël PIGEON		
ANGLAIS Karine MATHIEU Davy VANDERPEIJL ALLEMAND Nelson PALIS			PLANIFICATION INSTALLATIONS SPORTIVES Cyril FAUCHER		
FRANCAIS/HIST-GEO David CAZENAVE Didier GASNAULT					
CHINOIS Swar-Jane CHANG ESPAGNOL Eliane LAMBROT					
ENCADREMENT DES PÔLES (1) (2)					
CYCLISME	PF	Eric VERMEULEN	TIR	PF	Philippe HEYERE
JUDO	PF	Jean-Pierre MILLON	BADMINTON	PFJ	P. DELABROUILLE
	PF	Xavier MONDENX			Benjamin PUYO
KARATE	PF	Muriel ALMUNIA	ESCRIME	PFJ	JF DI MARTINO
	PF	Gérard DELBART	PENTATHLON MODERNE	PFJ	Didier BOUBE
ROLLER ARTISTIQUE	PF	Franck BISSON	TIR A L'ARC	PFJ	Jérôme AURAIX
	PF	Ludovic CACHEUX	VOLLEY-BALL MASC	PFJ	Stéphane FAURE
ROLLER COURSE	PF	Joël PIGEON	BADMINTON	PE	Benjamin PUYO
	PF	Frédéric GUITTON			Nabil LASMARI
TENNIS TABLE	PF	Matthieu BOHER	BASE-BALL	PE	Patrice BRIONES
	PF	Régis CANOR	FOOTBALL	PE	Benoît MICHELENA
	PF	Guillaume SIMONIN			Jean-Luc GAUTIER
			HANDBALL FEM	PE	Vincent PHILIPPART
					Béatrice DELBURG
			HANDBALL MASC	PE	Patrick PASSEMARD
					Véronique STEPHAN
			NATATION	PE	Jean-Michel EYNARD
			RUGBY	PE	Vincent MANTA
					Frédéric DELAY
			TENNIS	PE	Éric CHAMPION
			VOLLEY-BALL FEM	PE	Christophe CLEMENT
					Pascale BONHOMME
			BMX	CER	J-Ch TRICARD
			HANDISPORT	CER	Jean MICHEL (par interim)
(1) Encadrement mis à la disposition des pôles. (2) En gras coordonnateurs des pôles. PF = Pôle France, PFJ = Pôle France Jeune PE = Pôle Espoir.					

L'implantation géographique des établissements scolaires et universitaires, tous à proximité du CREPS, facilite considérablement l'organisation de la journée des sportifs en limitant leur temps de transport : le lycée André Kastler mitoyen au CREPS, le lycée et collège Victor Louis à 500 m du CREPS et le collège les Fontaines de Monjous à 10 minutes par navette. Placé au cœur de l'important campus universitaire de Talence, le CREPS permet aussi aux étudiants sportifs de haut niveau de rejoindre le CREPS pour les entraînements en moins de 10 minutes.

Depuis deux décennies, des progrès considérables ont été réalisés sur les équipements sportifs. Ils conviennent, dans l'ensemble, aux encadrements des pôles. Seul le volley-ball dispose d'une installation vétuste malgré les bons résultats obtenus depuis de nombreuses années par le responsable du pôle, Stéphane Faure. L'équipe de France comprend actuellement 50% de volleyeurs formés par le pôle France de Talence. Comme indiqué précédemment, la réfection de la salle de sports collectifs apparaît dans le schéma de stratégie de l'établissement pour un coût global des travaux de 500 000 € (montant sans doute insuffisant au regard des travaux nécessaires) mais elle ne figure pas dans les priorités.

De même, les entraîneurs de l'ensemble des pôles souhaiteraient disposer d'une salle de musculation et de préparation physique plus grande, mieux équipée (musculation, tapis roulant...) et surtout plus confortable que l'actuel local (ancien « *Mille clubs* ») dont l'isolation thermique est très défaillante.

Une inquiétude demeure pour le pôle France cyclisme concernant la mise à disposition du vélodrome couvert de Bordeaux puisque la municipalité ne s'engage que jusqu'en 2012 pour la mise à disposition de l'installation sportive. A ce jour, la reconduction de la convention est incertaine en raison de projets actuellement à l'étude sur le site de Bordeaux-Lac qui pourraient voir la destruction du vélodrome.

Préconisation 20

Comme indiqué précédemment (préconisation 7), réexaminer les priorités immobilières, s'agissant de la salle de sports collectifs utilisée actuellement par le pôle France volley-ball et de la salle de préparation physique (*action CREPS*).

III-1-2 - Les structures d'entraînement :

1- Le CREPS compte 20 pôles :

- 12 pôles France dont :

- 6 pôles France : cyclisme (piste et route) roller course, roller artistique, tennis de table, tir, karaté ;
- 6 pôles France Jeune : badminton, escrime (épée féminine), pentathlon moderne, tir à l'arc, volley-ball masculin, judo ;
- 8 pôles Espoirs : badminton, football, handball masculin, handball féminin, natation, rugby, tennis, volley-ball féminin.

Lors la campagne de labellisation 2009/2010 des pôles, seul le pôle France de tir à l'arc a perdu son label en raison d'une population de sportifs non conforme avec le cahier des charges. Le DTN de la fédération française de tir à l'arc a demandé, depuis, une modification du cahier des charges qui a été acceptée par la CNSHN¹⁰. Ainsi, le pôle du CREPS devrait d'être labellisé pour la prochaine saison 2010/2011.

2- Les CER (Centres Régionaux d'Entraînement) :

Les CER sont des structures d'entraînement non labellisées, au nombre de quatre : le cyclisme BMX, le baseball, la pelote basque et handisport. Une trentaine de sportifs appartient à ces centres qui ont pour objectif, pour la prochaine olympiade 2013/2017, d'être validés puis labellisés dans le PES de leur fédération.

Le pôle espoir de baseball, validé dans le parcours d'excellence sportive fédéral de cette olympiade, n'a pas encore demandé de labellisation puisqu'il ne peut encore répondre aux exigences du cahier des charges.

Le centre handisport ne compte que 2 nageurs, tous les deux sélectionnés aux Jeux paralympiques de Pékin. Etant en mesure d'accueillir, dans les meilleures conditions, des sportifs handicapés en natation, le CREPS a sollicité la fédération française handisport pour développer l'actuelle structure d'entraînement. La FFH ne s'est pas prononcée sur la suite qu'elle entend donner à cette proposition du CREPS.

3- Une dynamique forte et porteuse d'excellence

Evolution du nombre pôles au CREPS de Talence

Années	Nombre de Pôles France	Nombre de Pôles Espoirs	Total Pôles	Autres structures	Total structures
2009/2010	12	8	20	4	24
2008/2009	8	11	19	4	23
2007/2008	8.	11	19	5	24
2006/2007	8	9	17	2	19

Evolution du nombre de pôles Espoir et de pôles France en CREPS.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Pôle Espoir	131	125	118
Pôle France (dont PF jeune)	61	63	78
Total	192	188	196

Le nombre total de structures d'entraînement est passé de 19 en 2007 à 24 en 2008. S'il s'est stabilisé depuis, en revanche le nombre de structures labellisées a augmenté et principalement le nombre de pôles France en passant de 8 à 12 pôles France. Cette augmentation de pôles France s'observe sur l'ensemble des établissements du ministère car ils offrent des prestations nécessaires à la réussite dans le sport de haut niveau actuel (suivi scolaire, prestations médicales, installations sportives, unités de lieux....), incitant ainsi les fédérations à choisir, de plus en plus, un établissement du ministère pour planter un pôle France.

¹⁰ Commission nationale du sport de haut niveau

Le CREPS de Talence se situe en 2^{ème} position au nombre de pôles accueillis (20 pôles) à égalité avec celui de Toulouse et après le CREPS PACA (25 pôles) qui, lui, compte actuellement trois sites (Aix-en Provence, Boulouris et Antibes).

Le département « haut niveau » et les entraîneurs de pôle ont une forte collaboration. De multiples réunions de travail ont lieu régulièrement tout au long de l'année : réunion de rentrée, entretien de labellisation des pôles, commission d'admission, entretien bilan des pôles, réunion de l'ensemble des entraîneurs...

Une enquête « satisfaction des pôles » est organisée chaque année auprès des responsables des pôles. Elle comprend 5 rubriques (installation sportive, suivi de la formation, suivi médical, vie quotidienne internat, suivi administratif et logistique). La dernière enquête, datée de février 2010, démontre un taux de satisfaction de 80,73 %. (pièce jointe 10 : fiche satisfaction des pôles)

Les rapporteurs ont pu mesurer l'excellente ambiance qui règne entre les différents entraîneurs des pôles et les personnels chargés du haut niveau. Le chef du département « haut niveau », Bernard Lataste, ancien entraîneur national en escrime, voit son autorité reconnue par l'ensemble de l'encadrement technique des pôles du fait de sa connaissance du sport de haut niveau, de ses qualités d'écoute et de son engagement dans le travail.

Comme on le voit, le poste de responsable de département haut niveau (« poste à profil spécifique ») exige des compétences bien spécifiques - connaissance et surtout vécu du sport de haut niveau, volonté d'être au service et en soutien aux entraîneurs des pôles, qualité de management... – qu'il convient de bien prendre en compte dans le profil de poste pour le recrutement de ces personnels tant ils jouent un rôle capital dans le bon fonctionnement d'un établissement. En complément, un suivi en terme de « vivier », sans être exclusif, faciliterait la sélection des potentiels.

Préconisation 21

Créer un vivier de « responsables de département haut niveau » permettant d'identifier des potentiels ayant une bonne adéquation profil-poste (*action ministère*)

III-1-3 Centre ressources pour des dispositifs des « PES » implantés hors établissement et pour des sportifs individuels

L'instruction du 19 février 2009 relative à l'élaboration des PES précise que : « *la valorisation de la mission de centre ressources des établissements au profit des sportifs de haut niveau doit permettre, parallèlement, de renforcer les relations entre les établissements et les structures des PES extérieures mais aussi avec les sportifs de haut niveau isolés* ».

Dans ce cadre, le CREPS a agi dans trois directions : il a passé une convention avec la fédération française de pelote basque concernant le suivi médical et la préparation physique d'un centre universitaire pour 15 sportifs ; il assure le suivi scolaire des sportifs du pôle espoir athlétisme actuellement hors CREPS et, enfin, il propose des

prestations (médical, formation...) pour des sportifs de haut niveau qui n'appartiennent pas à une structure d'entraînement.

Cette mission de centre ressources pour des dispositifs des PES et pour des sportifs hors CREPS reste marginale dans l'activité de l'établissement. Toutefois, si cette mission devait se développer davantage, elle serait confrontée à des difficultés liées au manque de moyens, surtout humains mais aussi financiers (en Aquitaine, chacun des 10 pôles hors CREPS reçoit 10 K€ en 2010).

Recommandation 22

Engager une réflexion sur l'équilibre économique des centres de ressources (*action ministère*).

III-1-4 Les sportifs :

Les principaux résultats, à l'international, de sportifs formés au CREPS depuis 1996 sont les suivants :

Mathieu LADAGNOUS Champion d'Europe 2005 (cyclisme)
 Christophe CAPELLE Champion Olympique 1996 (cyclisme)
 Jérôme NEUVILLE 3 fois Champion du Monde (cyclisme)
 Pascale JEULAND Champion du Monde 2010 (cyclisme)
 Lionel PLUMENAIL Champion Olympique 2000 (escrime)
 Maureen NISIMA 3^{ème} JO 2004 (escrime)
 Stéphanie CANO Championne du Monde 2003 (handball)
 Myriam KORFANTY BORG Championne du Monde 2003 (handball)
 Jérôme FERNANDEZ Champion Olympique 2008 (handball)
 Stéphanie POSSAMAÏ 3^{ème} JO 2008 (judo)
 Julien SICOT 3^{ème} Championnat du Monde 2003 (natation)
 Grégory MALLET 2^{ème} JO 2008 (relais natation)
 Alexis CONTIN Champion du Monde (roller)
 Virginie RAZZANO et Pauline PARMENTIER « Fed Cup » (tennis)
 Christophe LEGOUT 2^{ème} Championnat du Monde en équipe (tennis de table)
 Franck DUMOULIN Champion Olympique 2000 (tir)
 Walter LAPEYRE Champion d'Europe 2005 (tir)

L'évolution du nombre de sportifs depuis 2005 au CREPS

Année	Masculin	Féminin	Total
2009/2010	229	148	377
2008/2009	184	124	308
2007/2008	165	123	288
2006/2007	170	112	282
2005/2006	185	88	273

L'augmentation du nombre de sportifs démontre tout l'intérêt que manifestent les fédérations pour le CREPS de Talence. Cette dynamique est porteuse de risques, si elle n'est pas maîtrisée. En effet, une nouvelle progression des effectifs engendrerait, bien évidemment, un accroissement des charges pour le CREPS notamment en personnel

médical, de surveillance, du suivi des formations et en frais d'hébergement, que le CREPS n'est pas en capacité à assumer, tout en garantissant une qualité de service pour la réussite tant scolaire que sportive des athlètes.

En cinq ans, la progression des effectifs a été de 38 %. Les féminines ont augmenté de 68 % et les masculins de 23 %. On doit relever avec intérêt la progression de l'effectif féminin qui représente aujourd'hui à Talence 39 % au lieu de 32 % en 2006. Il s'agit d'un enjeu fort pour le sport français : les derniers résultats dans les grandes manifestations internationales (JO de Pékin, Championnats du Monde) ont mis en avant la faiblesse française dans les résultats des féminines.

A titre d'exemple, l'équipe de France olympique aux JO de Pékin n'a obtenu que 7 médailles féminines sur un total de 41 médailles alors que les autres nations du « top 10 » approchent voire dépassent les 50 % de médailles féminines. Lors de l'analyse effectuée au lendemain des Jeux Olympiques de Pékin, le faible nombre de féminines dans les structures d'entraînements avait été identifié parmi les nombreux facteurs explicatifs des modestes résultats féminins français.

Préconisation 23

Envisager un arrêt de l'augmentation des effectifs de stagiaires de haut niveau du CREPS afin de continuer l'amélioration des prestations proposées (action CREPS).

L'évolution des inscriptions sur les listes ministérielles

année	Elite	senior	jeune	Total HN	espoirs	Partenaires	Non classés	Total Non HN
09/10	3	8	124	135	159	5	84	248
08/09	5	12	91	105	134	0	66	200
07/08	3	17	92	112	119	0	57	176
06/07	3	20	89	112	121	4	45	170
05/06	4	18	62	84	116	7	66	184

Si l'augmentation du nombre d'athlètes de haut niveau ne surprend pas puisque le nombre de pôles France évolue à la hausse lui aussi, en revanche on peut s'interroger sur la progression du nombre d'athlètes de catégories « espoir » et « non classés » dans le mesure où le nombre de pôles espoir a baissé (-2) depuis 2008 /2009. L'implantation récente de 2 pôles espoir en sport collectif, par nature à effectif important (football et volleyball féminin), explique cette augmentation des espoirs.

En ce qui concerne les non-classés, 2 raisons justifient la progression importante du nombre :

- l'intégration dans les chiffres des athlètes du pôle espoir athlétisme hors CREPS, dont la scolarité est néanmoins suivie par le CREPS et qui fait l'objet d'une convention. Ces sportifs « n'appartenant » pas au CREPS apparaissent dans les effectifs CREPS en non-listés alors qu'ils le sont au titre du pôle athlétisme ;

- l'apparition d'une nouvelle catégorie de sportifs dénommés « sportifs associés » au nombre de 22 en 2010, qui s'adresse à des personnes jouant un rôle de partenaire d'entraînement. Pour une tarification de 109 €/an, ils peuvent uniquement s'entraîner.

La répartition des sportifs en pourcentage est la suivante :

35 % en catégories haut niveau, 44 % en catégories espoir et partenaire et 21 % non listés.

Au regard de la qualité des prestations proposées par l'établissement, le pourcentage de sportifs de haut niveau reste faible et celui des sportifs non listés très élevé. D'ailleurs, le contrat de performance prévoit en 2012 un objectif de 50 % de sportifs de haut niveau et 45 % de sportifs de catégories « espoir » ou « partenaire » dans les indicateurs de performance pour l'objectif n°1 : « conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives ».

L'adéquation entre les prestations mises en place et le potentiel sportif des athlètes inscrits au CREPS doit être davantage prise en compte, même si les rapporteurs sont conscients du fait que ce sont les directeurs techniques nationaux des fédérations qui mettent en œuvre les politiques sportives fédérales et que le directeur du CREPS peut difficilement refuser l'inscription d'un sportif dans son établissement pour des raisons de niveau sportif.

Un autre élément chiffré interpelle également et concerne le taux de renouvellement annuel des sportifs du CREPS : il est d'environ 50 % chaque année. La durée moyenne du passage d'un sportif au CREPS est donc de 2 ans. A ce jour, le CREPS n'a pas d'éléments permettant d'apprécier le parcours sportif et socioprofessionnel des athlètes après leurs passages dans l'établissement (dans l'esprit de l'indicateur 6-3 du PAP : « taux d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau) mais il est fort probable que beaucoup d'entre eux ne soient plus des pratiquants de sports de haut niveau.

Un suivi chiffré des flux pourrait servir de base pour un indicateur lors du « diagnostic partagé » avec les DTN organisé par la direction des sports à chaque fin d'olympiade.

Ce constat n'est pas propre au CREPS de Talence ; il l'est pour l'ensemble des établissements mais aussi pour tout le dispositif français des parcours d'excellence sportive (46 % de renouvellement des listes pour les espoirs et 20 % pour les France jeunes et seniors en 2009/2010).

Préconisation 24

Etudier les flux des populations de sportifs entre les structures des PES de chaque fédération afin d'avoir une « traçabilité » du parcours du sportif de haut niveau et de sa reconversion professionnelle (*action ministère*).

Le département haut niveau du CREPS a élaboré récemment un remarquable « outil » pour le suivi des athlètes intitulé : le « tableau de bord » du suivi des sportifs des pôles (voir pièce jointe 11).

L'objectif est d'évaluer le sportif afin de vérifier si l'ensemble du projet de l'athlète est cohérent et respecté tout au long de sa vie sportive, d'intervenir au plus vite si des difficultés sont constatées et d'informer et communiquer avec les différents partenaires intervenants dans ce projet.

Trois rubriques composent ce tableau de bord (suivi sportif, suivi scolaire, suivi de la vie quotidienne) et chaque rubrique comprend de 3 à 5 items. Cette évaluation se visualise par l'attribution de couleurs pour chacun des items (rouge, orange, vert) et s'effectue sur 5 périodes au cours de l'année.

Les personnes destinataires du tableau de bord sont : les sportifs, les parents, les responsables de pôles, le service médical et les établissements scolaires.

Si ce suivi exige beaucoup de temps de la part des divers évaluateurs pour renseigner les rubriques, il s'avère être très utile voire indispensable dans le cadre d'un véritable suivi des athlètes, notamment lors du bilan de fin de saison, déterminant pour l'avenir du sportif. L'exigence sportive actuelle et la difficulté à mener un « double projet » (sport et étude) nécessitent en effet que le suivi des jeunes sportifs soit bien assuré pour éviter toute situation d'échec tant sportif que scolaire.

L'INSEP et d'autres CREPS souhaitent mettre en place ce tableau de bord des sportifs des pôles.

Préconisation 25

Diffuser le tableau de bord du suivi d'un sportif de pôle à tous les établissements, non pas comme modèle mais comme exemple (*action ministère*)

III-1-5 Le suivi de la formation des sportifs :

Responsable du suivi de la formation : Soraya LAFUENTE

Répartition des effectifs

collège	lycée	CNED	université	BTS	BEES/PB	autres	T
62	219	12	52	3	2	5	355

1-Les formations scolaires :

Il y a 3 types de scolarité :

- scolarité classique en établissement scolaire avec aménagement des emplois du temps ;
- scolarité CNED avec accompagnement (suivi, soutien, étude) au CREPS ;
- scolarité mixte : en établissement scolaire et cours CNED.

L'aménagement des emplois du temps permet, pour les filières générales, de proposer un créneau d'entraînement tous les jours à partir de 16h ainsi que de 10h à 12h le mardi et jeudi.

Des cours de rattrapage ou de soutien sont donnés par des professeurs vacataires en nombre d'heures important (1728 HSE/an). Trois soirées par semaine sont organisées pour les études surveillées dans 3 lieux d'hébergement (CREPS et 2 internats scolaires).

Les rapporteurs notent que le suivi individualisé des sportifs pour leur formation est conséquent et très efficace. Il comprend des entretiens individuels réguliers, des échanges quotidiens avec les équipes pédagogiques, des participations aux conseils de classes, la communication d'informations aux différents partenaires (entraîneurs, établissement, familles, vacataires...).

Le CNED concerne 12 sportifs (7 en tennis de table, 4 en tennis et un en badminton), dont le nombre d'heures de compétitions et surtout d'entraînement pose des problèmes d'emploi du temps. Le coût total annuel, pour les 12 sportifs, est de 30 000 €, supporté par les fédérations.

Les 12 sportifs sont scindés en 2 groupes : un groupe pour les classes de 5^{ème} et 4^{ème} et un groupe pour les 3^{ème} et secondes. Les cours sont dispensés du lundi au vendredi de 8h30 à 10h00 et de 13h30 à 15 h00. Trois heures par semaine d'accompagnement par des professeurs complètent le dispositif. Pour quelques élèves, la formation par le CNED ne s'effectue que pour certaines matières scolaires.

Les rapporteurs constatent que, après 6 ans d'existence, cette formation CNED donne entière satisfaction. La réussite scolaire est excellente puisqu'elle varie entre 90% et 100 % chaque année (baccalauréat, brevet et BEP/bac pro).

2- Les formations universitaires et post bac

Un peu plus d'une cinquantaine de sportifs suit une formation post bac avec autour de 80% de réussite sur les projets universitaire ou post bac chaque année. La situation géographique du CREPS au milieu d'un campus universitaire est très appréciée mais la disparité des filières et du fonctionnement des universités et des écoles complexifie l'adaptation du temps de formation au temps d'entraînement. Cette disparité nécessite une approche individuelle pour chaque sportif et, par conséquent, alourdit considérablement le travail des personnes chargées du suivi de formation.

Même si des progrès sont constatés, la direction du CREPS convient qu'il faudra continuer d'améliorer l'aménagement du temps de formation universitaire.

III-1-6 La structure médicale :

Le chef du service médical et d'évaluation est le docteur Serge Lise.

Disposant d'une surface de 680 m², situé au centre du CREPS, le service médical est très bien équipé en matériel de rééducation et de préparation physique. Il bénéficie de la labellisation « plateau technique ».

Il est ouvert uniquement pour les sportifs des pôles du CREPS et pour les sportifs sur listes ministérielles hors CREPS. Les visites médicales réglementaires sont assurées à 100 % pour les sportifs inscrits dans une structure validée par un PES dans le CREPS.

Les autres actions (kinésithérapie, podologie, diététique) sont accessibles et comprises dans le forfait externat.

Le service assure aussi la rééducation postopératoire.

Consultations et Soins :

Typologie et moyens

Types de soins	Effectifs physiques, statuts et durées d'exercice
Médicaux	2 médecins du sport à plein temps 1 médecin de médecine physique et réadaptation (vacataire) 1 cardiologue (vacataire)
Kinésithérapie	5 kinésithérapeutes (vacataires)
Infirmiers	1 plein temps et 1 mi-temps
Paramédicaux	1 psychologue mi-temps 1 diététicienne (vacataire) 1 podologue (vacataire)
« Réathlétisation* »	1 plein temps

* retour des blessés à l'activité physique

On compte 2 ETP Etat (un poste de médecin et un poste d'infirmière) et 3.58 ETP relevant du CREPS représentant un budget de 146 355 €.

Ce service médical et d'évaluation propose aussi des tests d'évaluation physique (vitesse, force, endurance...) pour les sportifs ainsi que des conseils à la planification pour les entraîneurs.

Une unité de récupération existe dans le service médical avec un sauna et une baignoire à bulles. Des actions de prévention contraception et dopage sont organisées régulièrement pour les jeunes sportifs(ves).

Conclusion sur le haut niveau

Le CREPS de Talence offre de remarquables prestations aujourd'hui indispensables pour préparer, former un jeune sportif de haut niveau à atteindre les plus prestigieux résultats sportifs : une unité des lieux d'hébergement, de formation et d'entraînement qui facilite la vie quotidienne des sportifs, un suivi scolaire et un environnement médical très bien organisés, des installations sportives dans l'ensemble satisfaisantes, un département haut niveau bien structuré, des personnels CREPS très impliqués dans la réussite scolaire et sportive des jeunes sportifs.

Ces atouts ont pour conséquence de nombreuses sollicitations des DTN pour y implanter un pôle. Comme indiqué précédemment, le CREPS ne doit pas cependant succomber à la tentation de continuer à augmenter ses effectifs, au détriment de la qualité actuelle des services rendus.

III.2- ACCUEIL DES MINEURS/VIE QUOTIDIENNE (rattaché à M1)

La mission d'inspection a été menée avec les outils suivants : processus «sport haut niveau» (et procédures afférentes), Circulaire n° 2006-123/ MEN/MSS du 1^{er} août 2006, règlement intérieur.

Des mineurs étant confiés à l'établissement, ce dernier doit être attentif à la mise en œuvre de dispositions précises et strictes protégeant les élèves.

Responsable de l'internat, de la vie quotidienne et de la vie scolaire : Delphine PICQ (contractuelle à durée déterminée). Les rapporteurs notent que ce type de fonction devrait être tenu, au minimum, par un contractuel en CDI, en faisant évoluer le cas échéant le statut de l'intéressée, qui donne satisfaction sur le poste.

III-2-1 Les effectifs

Comme indiqué précédemment (§ II-1-1 Patrimoine), le nombre total d'élèves (308 internes et 20 externes) et d'étudiants (31) est de 359 cette année scolaire 2009-2010. Le CREPS intra-muros, étant à saturation, n'accueillera plus de stagiaires pour le haut niveau et les formations à la rentrée 2010.

La répartition des élèves mineurs entre les sites d'internat est la suivante :

- CREPS intra-muros : 138 (et 8 surveillants, 9 à la rentrée)
- Collège-Lycée Kastler : 140 cette année, 150 à la rentrée 2010
- Collège-Lycée Victor Louis : 30

III-2-2 L'organisation interne

Le service comprend 8 surveillants, 2 femmes et 6 hommes (9 à la rentrée 2010), répartis par binôme dans les 4 bâtiments d'hébergement et assurant à tour de rôle au sein du binôme – soit 4 surveillants au total - la surveillance de nuit (18h à 7h) et la surveillance de week-end (du vendredi 18h30 au lundi 7h). Une trentaine de mineurs restent le week-end au CREPS intra-muros.

Un règlement intérieur régit tous les domaines de la vie courante. Par ailleurs, chaque élève signe un « contrat d'engagement du sportif » (pièce jointe 12). Les autorisations d'absence acceptées par les parents figurent au dossier d'inscription. Enfin, certains pôles disposent de leur propre règlement intérieur.

Une réunion de rentrée est organisée avec les parents des internes du CREPS intra-muros (réunion qui existe également dans les deux collèges-lycées).

Le responsable du haut niveau et la responsable de l'internat organisent 2 réunions par semaine avec les surveillants. En outre, une réunion hebdomadaire permet de rencontrer le service médical.

Durant les temps d'étude, des groupes de parole (soit collégiens soit lycéens) sont organisés, en présence d'un psychologue, et traitent des sujets variés.

Pour les loisirs, les élèves disposent d'une association socioculturelle, organisant des soirées ou des activités le week-end. Un « lieu de vie », animé par un surveillant, est à leur disposition dans l'un des bâtiments (rotonde Aquitaine), ainsi qu'un foyer. Quatre « délégués de bâtiment » représentent les élèves pour les questions de vie quotidienne et participent à la « commission d'internat » (restauration, ménage, etc..).

Les surveillants ne sont pas recrutés via pôle Emploi ou le CROUS car, par expérience, les profils ne correspondent pas. L'établissement s'oriente plutôt vers d'anciens sportifs(ves) de haut niveau, des étudiants STAPS ou en BAFA. Ils sont recrutés sur fiche de poste.

Ils restent généralement 3 ans, avec la difficulté pour l'établissement de devoir recourir à des contrats de 10 mois (ce qui empêche d'avoir des surveillants en fin d'année scolaire, les premiers jours de juillet).

Comme indiqué précédemment, l'éducation nationale contribue déjà au fonctionnement de l'internat, en finançant en heures supplémentaires effectives (HSE) les tuteurs d'études et les professeurs de soutien. A terme, une fois les textes pris, les surveillants devraient passer sous le statut d'« assistants d'éducation » (voir ci-avant). Les rapporteurs notent la forte progression du coût annuel de la surveillance des mineurs dans le budget du CREPS, due principalement aux augmentations successives des effectifs de mineurs : 41 000 € en 2007, 112 000 € en 2010.

En définitive, un élève est donc suivi, au premier niveau, de façon formelle ou informelle, par 8 acteurs : au CREPS la responsable d'internat, les surveillants, le service médical (médecin, infirmière, psychologue), le tuteur pour les études, l'entraîneur, la femme de service, la lingère, et dans les établissements, les professeurs. Au second niveau, le responsable du haut niveau mais aussi l'ensemble des agents, notamment ceux de restauration (comportement anorexique par exemple), peuvent détecter des difficultés et intervenir.

Les rapporteurs jugent que cet encadrement est satisfaisant et très bien organisé, avec divers moyens de recueil de l'information utile permettant d'agir rapidement et avec précision.

III-2-3 La liaison avec les établissements scolaires et universitaires

Le responsable du service assure le lien entre le CREPS et les 2 établissements scolaires (collèges et lycées Victor Louis et A Kastler) et le CROUS (village 2), ce dernier accueillant uniquement des majeurs (31).

Les actions entre le CREPS et les 2 collèges-lycées sont coordonnées et les informations circulent bien. Par exemple, un agent du CREPS est présent chaque soir au lycée Kastler pour les études.

De même, les conditions tenant à la discipline interne sont bien corrélées entre toutes les institutions : on notera 3 niveaux d'intervention, avec un caractère progressif marqué :

- au premier niveau, la « commission de vie » du CREPS (30 dossiers par an) qui joue un rôle préventif, associe l'entraîneur et débouche sur un contrat avec l'élève ;
- ensuite, le « conseil de discipline » du CREPS (10 dossiers par an) où l'établissement scolaire est représenté ;
- enfin, le « conseil de discipline » de l'établissement scolaire (aucun dossier en 2009).

Comme indiqué au titre III-1, un « tableau de bord du suivi du sportif », qui retrace les volets scolaire, sportif et vie quotidienne, est transmis aux parents (jusqu'en terminale), aux surveillants, à l'entraîneur et aux professeurs principaux.

Toutefois, malgré cette interdépendance des différents acteurs, les rapporteurs notent l'absence d'un document de référence, idéalement de nature réglementaire, qui délimite et décrive les responsabilités de chacun dans l'encadrement des mineurs inscrits dans une structure d'entraînement en CREPS. La diversité des situations dans lesquelles peut se retrouver un jeune sportif (dans l'établissement scolaire, au CREPS, en déplacement pour entraînement ou compétition,...), nécessite de préciser les limites de responsabilité de chaque responsable (proviseur/principal, directeur du CREPS et fédération).

Préconisation 26

Produire un document de référence, abordant les règles d'encadrement et de surveillance des sportifs mineurs en CREPS et qui définisse les responsabilités respectives du chef d'établissement scolaire, du directeur du CREPS et des responsables de pôle (*action ministère*)

Conclusion sur l'accueil des mineurs

L'organisation de l'accueil des mineurs est en tout point remarquable. Les personnels, très engagés dans l'encadrement des jeunes sportifs, obtiennent de réelles satisfactions avec des jeunes dont les comportements et les attitudes évoluent positivement lors de leur séjour au CREPS. Il convient toutefois de rester vigilant dans la surveillance et l'accompagnement d'une population de jeunes individus, parfois fragiles ou en difficultés.

En particulier, le volet des responsabilités institutionnelles doit être traité rapidement.

III-3 MISSION FORMATIONS (M2 et autres formations A1)

La mission d'inspection a été menée avec les outils suivants : processus ISO 9001 «formation», «stages et installations sportives et pédagogiques» et les 3 processus support («suivi financier et comptable», «achats», «compétences et formation»), organigramme, livret d'accueil (pages formations), catalogue des formations, l'instruction 09-112/DS du 8 septembre 2009 relative aux priorités ministérielles en matière de formation, la circulaire n° 237/DSC2 du 5 juillet 2010 relative à la mise en œuvre de la certification et de l'offre de formation professionnelle dans le champ de l'animation et du sport, la charte de l'alternance, la note CREPS du 11 janvier 2010 sur le service de formation.

III-3-1- organisation et fonctionnement du département des formations

Le Département des formations est dirigé par Mme Claire Brunet-Le Rouzic (CTPS).

1- L'organisation et le fonctionnement du département

L'organigramme, le budget 2009-2010, l'offre de formation, le catalogue des formations et l'échéancier, le livret d'accueil du CREPS, qui comprend des pages sur le département formations, ont été présentés. Ces documents sont clairs et n'appellent aucun commentaire.

Au sein de l'établissement, le budget des formations est traditionnellement « excédentaire », l'excédent étant reversé aux secteurs structurellement déficitaires principalement le haut niveau, en raison de la baisse des subventions (voir ci-dessus). Le budget prévu pour 2010 est de 940 K€ en dépenses et de 1 027 K€ en recettes. Les budgets sont conçus comme des maxima, étant entendu qu'il peut y avoir moins de stagiaires, des facturations inférieures (pour ceux en recherche d'emploi ou bénéficiant d'allégements prévus par avenant du fait d'équivalences de diplômes ou d'unités de certification).

Le chef du département bénéficie d'une délégation de signature à concurrence de 500 €.

Personnels pour les formations

Catégories	ETP Etat	ETP Etablissement	Total
Nombres	13	5	18

ETP Etat : 9 sports, 2 JVA et 2 Education nationale.

Comme indiqué précédemment (§ II.2.1), les collaborateurs occasionnels constituent la majeure partie des vacations payées par le CREPS. Le glissement entre vacations et prestations a déjà été signalé au titre II-2-1 « vacataires », avec son impact sur l'imputation budgétaire, consécutif au développement du statut d'auto-entrepreneur.

Les formations sont évaluées. Les formulaires d'évaluation intermédiaire et d'évaluation formation ont été présentés aux rapporteurs.

S'agissant des outils, la responsable a le projet de création d'une « valise de la formation », sur clé USB (et classeurs en nombre limité).

De même, le département conçoit actuellement, en interne, sa base de données « Formacreps » dont l'objectif est de permettre la pré-inscription en ligne (mais pas l'inscription, qui impose la transmission de documents papier, avant une version prochaine du logiciel SPORTEEF *voir plus loin FOAD*).

Les rapporteurs notent, dans ce domaine également, l'absence de coordination entre CREPS et d'accompagnement ministériel. Ce dernier répondrait aux prescriptions de la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010.

Préconisation 27

Accompagner et conseiller les CREPS sur les logiciels existants ou susceptibles d'être développés dans le domaine des formations (*action ministère*).

2 – Le positionnement de l’établissement dans l’environnement national et régional de la formation aux métiers du sport et de l’animation

Une note du 11 janvier 2010 présente le service des formations dans le contexte de la réorganisation issue de la RGPP.

Le CREPS a participé au plan national de formation (PNF) en 2009 mais pas en 2010. En revanche, il participe pleinement au plan régional de formation (PRF), soit comme organisateur (avec des formateurs du CREPS) soit comme lieu d'accueil. Ce second volet sera abandonné à la rentrée 2010 en raison de capacités d'hébergement insuffisantes (voir plus haut).

Au plan régional, l'organisation du travail entre le CREPS et les départements est la suivante :

- départements 64 (Pyrénées-Atlantiques) et 40 (Landes), soutien assuré par Souston, qui centralise et répercute les informations à Talence ;
- départements 24 (Dordogne), 47 (Lot et Garonne) et 33 (Gironde) : gestion en direct par le CREPS.

Parmi les structures associées de formation de la région, le CREPS ne travaille qu'avec le SAF 64 (tronc commun BE 1^{er} degré).

Pour le CAEPMNS¹¹, qui existait jusque là dans tous les départements, il va être pris en gestion directe par le CREPS (déjà fait pour le département 47), ce qui imposera une légère charge supplémentaire de secrétariat mais considérée comme acceptable (convocations, attestations, vacations, conventions)

Pour la constitution des jurys (compétence DRJSCS), les rapporteurs notent que la diminution du nombre de personnels techniques et pédagogiques dans les départements ou leurs contraintes de plan de charges poseront sans doute des difficultés à l'avenir. Pour le moment, les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques peuvent encore pourvoir aux besoins.

3- Relations avec un centre de formation d'apprentis (CFA)

Aucun CFA « public » n'est animé par le CREPS (à l'instar des CREPS de Wattignies ou de Toulouse, notamment). Ce choix ancien de la direction vise à privilégier une logique d'accompagnement plutôt qu'une logique opérationnelle.

En revanche, un CFA associatif créé en 2005 est hébergé au CREPS, mais les deux entités n'ont pas de projets communs (un projet football n'a pas été réalisé). Ce CFA pourrait rejoindre à terme la future maison du sport.

Pour l'avenir, le CREPS a le projet de d'offrir des places dans ses formations aux CFA du Conseil régional.

¹¹ Certificat d'aptitude d'exercice de la profession de maître nageur sauveteur

III-3-2 Nombre et nature des formations organisées ou portées par l'établissement

L'instruction 09-112/DS du 8 septembre 2009 relative aux priorités ministérielles en matière de formation est appliquée. Par rapport à l'instruction précédente de janvier 2009, l'établissement a retiré l'équitation du classement M2 (coeur de métier-monopole, formations rares ou offre du privé insuffisante)

Conformément aux directives ministérielles, le CREPS laisse bien le niveau IV au secteur privé (quand l'offre existe) et développe plutôt les niveaux II (DES) et III (DE).

1 - Nombre et caractéristiques des stagiaires concernés par la formation (évolutions)

En 2009, 859 stagiaires ont été accueillis en formations diplômantes (89% en M2 et 11% en A1 autres formations). 352 000 heures stagiaires ont été décomptées.

Les rapporteurs notent l'évolution à la baisse des heures de formation jusqu'en 2009, liée à la baisse des formations des SAF :

2007 : 469 000

2008 : 366 000

2009 : 352 071 (75 sessions de formations, 1190 stagiaires toutes formations (diplômantes ou non) ;

2010 : stabilisation prévue.

La base de données Formacreps n'étant pas encore opérationnelle, le détail des profils n'a pu être fourni mais les chiffres disponibles sont les suivants pour 2009 :

Sur 1190 stagiaires : 289 sont en recherche d'emploi, 585 avec un emploi (415 salariés et 173 indépendants, en libéral, auto-entrepreneurs), 287 sont scolaires et étudiants.

2 - Financement des formations et conventions de partenariats

Les conventions signées et en cours ont été présentées. Elles sont bien récapitulées dans un tableau en ligne partagé avec le service financier, ce qui est une excellente initiative.

Le conseil régional, les employeurs et les OPCA¹² concourent aux 2/3 des recettes (chiffres 2009).

3 - La formation à distance (FOAD)

La FOAD est faite au moyen de deux applications : SPORTEEF (plate-forme INSEP) et SPIRALE (développée par l'université de Lyon mais qui va être abandonnée au profit de SPORTEEF).

Ce secteur est en développement au CREPS, notamment avec un projet « multi-fédérations » qui doit répondre à un besoin des « petites » fédérations installées sur tout le territoire et dont les effectifs modestes ne justifient pas des formations régionales ou interrégionales ;

¹² Organisme paritaire collecteur agréé

Le département utilise également des plates-formes collaboratives sous SPIP.

Conclusion

Le département formations est particulièrement dynamique, bien organisé et reconnu au plan régional. Il constitue une référence, qui renforce la légitimité du CREPS. Son action doit désormais s'inscrire dans la nouvelle convention DRJSCS-CREPS à créer rapidement (cf. titre I).

III-4 RECHERCHE ET EXPERTISE (A2)

Un centre d'étude et d'aide à la performance existe depuis 20 ans et comprend maintenant 5 structures :

- 1° Le pôle ressource d'analyse de l'image du sportif qui propose à partir du logiciel « Dartfish » une formation individualisée pour les entraîneurs, un accompagnement à la prise d'image et une salle informatique équipée de logiciels spécifiques à l'analyse de l'image ;
- 2° Une plateforme internet, conçue à partir de la plateforme « SPORTEEF » de l'INSEP, et qui propose une mise en commun d'informations sportives ou scolaires accessibles aux différents acteurs du projet du sportif (voir titre III-3 ci-dessus) ;
- 3° Le service évaluation des sportifs évoqué ci-dessus avec le département médical ;
- 4° Le centre de recherche associé à la fédération française de natation qui œuvre en collaboration avec des laboratoires universitaires. Cette structure intervient pour le pôle, les équipes de France et la formation des entraîneurs. Il fait l'objet d'une convention entre la fédération française de natation et le CREPS ;
- 5° La formation initiale et continue des entraîneurs auxquels il est proposé des sessions thématiques.

Les rapporteurs notent l'intérêt manifesté depuis longtemps par l'établissement pour apporter un soutien, une aide, aux entraîneurs des pôles dans le cadre de leurs missions.

Face aux besoins grandissants en expertise, soutien et accompagnement de l'encadrement technique des pôles, une réflexion devrait être menée par le CREPS sur les perspectives d'évolution à donner à ce centre. Cette démarche s'inscrirait dans le cadre de la politique de formation, d'accompagnement de l'encadrement sportif mis en place par la direction des sports depuis 2006 et dans le cadre du réseau d'expertise dont l'INSEP est l'animateur.

Préconisation 28

Mener une réflexion, avec l'INSEP et les entraîneurs des pôles du CREPS, sur les missions et la structuration à donner au centre d'étude et d'aide à la performance qui pourrait devenir « l'antenne locale » de l'expertise INSEP pour les entraîneurs du CREPS et des structures d'entraînement PES hors CREPS (*action ministère*).

III-5- ACTIVITE DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE (A3)

Cette activité concerne essentiellement la fonction « accueil » du CREPS.

Produit des stages divers		
2007	2008	2009
347.165 €	368.430 €	363.231 €

La capacité d'hébergement pour les stages a diminué ces dernières années en raison de l'augmentation du nombre de sportifs des pôles et ne comprend qu'un seul bâtiment d'une cinquantaine de lits. Face à la demande croissante, notamment des équipes nationales juniors ou seniors pour effectuer des stages au CREPS et au peu de places disponibles, des solutions extérieures au CREPS ont été mises en place (hôtels, résidences hôtelières).

La construction d'un nouveau bâtiment pour les stagiaires ne figure plus aujourd'hui comme une des priorités du CREPS, compte tenu du coût d'une telle opération et surtout de la nécessité d'effectuer en urgence d'autres travaux pour les installations sportives et médicales (voir ci-avant).

Les rapporteurs approuvent ce choix qui correspond aux orientations ministérielles puisque le soutien à la vie associative (accueil de stages) est devenu une mission non prioritaire, même si l'accueil de stage constitue une source de recettes intéressantes pour les CREPS. Le taux d'occupation des capacités d'hébergement atteint 76 % en 2009 (2^e place - cf.titre I).

Cette saturation se constate également pour l'accueil des associations (par convention) sur les installations sportives laissées disponibles par les pôles et les formations CREPS.

III-6 - ACTIVITES LOGISTIQUES ET FONCTIONS SUPPORTS (A4)

III-6-1 La restauration

Fonction externalisée depuis août 2005, le contrat était en renouvellement lors de l'inspection, dans le cadre d'une procédure adaptée (cahier des charges, cahier des clauses techniques et annexes en ligne sur le site de l'établissement).

Données chiffrées : 1000 rationnaires par jour et 80 000 repas annuels.

Sept candidats ont répondu à la procédure. La société Anseme, précédent titulaire, a été sélectionnée.

Le contrat a été signé pour 1 an, renouvelable 3 fois.

Elément très sensible dans l'appréciation globale d'un établissement, l'exécution de la fonction restauration à Talence, comme sa « perception » par les usagers, n'appellent pas de remarques particulières, ce qui constitue un point très positif pour le CREPS.

III-6-2 L'informatique

L'établissement a établi un schéma directeur informatique (SDI). Les rapporteurs relèvent qu'il présente bien les « grands objectifs » (renouvellement du matériel, consolidation du réseau, sécurisation, communication). Il est complété d'une analyse par poste, en vue de l'établissement de la programmation 2010.

Les rapporteurs notent l'absence d'un lieu d'échange et d'information sur les applications informatiques existantes dans tous les établissements (RH, budget, formations, etc..) Cette forme d'accompagnement répondrait aux prescriptions de la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010.

Préconisation 29

Compléter le SDI sur les enjeux financiers (*action CREPS*)

Faire un état des lieux des applications existantes dans tous les établissements et assurer sa diffusion en ligne (intranet) de façon que les bonnes pratiques soient mieux connues (*action ministère : DS et DAFJS*).

III-6-3 La logistique

1- Véhicules

Si les choix stratégiques (politique d'achat et non de location, en raison des capacités financières du CREPS et participations) relèvent bien de la direction, ce dossier transversal n'est pas suivi au quotidien par la directrice adjointe mais par le chef du département haut niveau, considéré comme l'utilisateur principal. Le suivi technique est assuré par le chef des services financiers. Les rapporteurs s'interrogent sur une telle organisation, même si le département haut niveau est le principal utilisateur de ces moyens.

La liste des 13 véhicules - CREPS ou location - et les documents sur les assurances (MAIF) ont été présentés. Le rapport d'inspection d'hygiène et de sécurité note que « la procédure très formalisée d'utilisation des véhicules permet un suivi rigoureux. Le suivi et l'entretien sont réguliers. L'entretien courant est effectué par les agents du CREPS, les grosses révisions par les concessionnaires ».

Préconisation 30

A l'instar de l'informatique, établir un schéma directeur des moyens de transports, présentant les enjeux opérationnels et financiers (*action CREPS*).

2- autres activités logistiques

Comme indiqué précédemment, le blanchissage et le nettoyage des bureaux et salles de réunion sont externalisés. En revanche, le ménage des chambres et des installations sportives ainsi que le petit entretien des infrastructures et des matériels sont assurés en régie.

Cette situation n'appelle pas de remarques particulières et répond à des choix organisationnels et financiers relevant pleinement des organes de direction.

Le soutien médical, dans ses volets opérationnels et logistiques, est abordé dans les développements afférents au haut niveau (§ III-1)

CONCLUSION

Sur la base de missions bien redéfinies par le ministère, l'établissement met en œuvre une stratégie cohérente, structurée par un contrat de performance 2010-2012 et une politique de proximité très lisible à la fois en région et sur le campus de Talence. Deux outils à finaliser permettront de conforter la gouvernance, s'agissant du projet d'établissement et des conventions à établir avec la direction régionale voire les directions départementales interministérielles en région Aquitaine.

Depuis de nombreuses années, les directions successives de l'établissement, soutenues par les présidents du conseil d'administration, ont été proactives en matière d'organisation managériale, structurée et de qualité. Ces efforts de modernisation ont logiquement abouti à la certification ISO 9001 obtenue en mai 2010.

L'établissement entretient de bonnes relations avec la DRJSCS, ce qui est un point très positif car une telle relation de travail est à la fois indispensable et incontournable dans les domaines du sport de haut niveau et des formations aux métiers du sport et de l'animation.

De même, le CREPS a acquis au fil du temps une place privilégiée sur le territoire d'Aquitaine, résultant à la fois de facteurs externes (l'installation d'un campus notamment) mais aussi d'une volonté portée par les directions successives de développer les conditions propres à optimiser le sport de haut niveau dans cette région.

L'analyse de la situation immobilière par les rapporteurs démontre que l'établissement de Talence est suffisamment bâti, au regard de ses missions, et qu'il convient de se pencher désormais sur la mise à niveau de l'existant, en alignant les priorités immobilières sur les orientations stratégiques du sport de haut niveau et du parcours de l'excellence sportive.

S'agissant de la maîtrise d'ouvrage, les rapporteurs proposent de maintenir la confiance à la DDTM, sans exclure une ouverture à d'autres organismes publics ou privés si le retard des travaux du dojo devait perdurer.

Les moyens humains accordés à l'établissement, sur budget titre 2 ou sur crédits propres, soit un effectif physique de 80 personnes, paraissent adaptés aux missions qui lui sont confiées. Cet effectif est doublé si l'on prend en compte l'ensemble des « intervenants » à savoir les conseillers techniques et sportifs (29), les cadres des fédérations (46) et les agents des sociétés dans les domaines externalisés (restauration, blanchissage, sécurité).

La question des assistants d'éducation doit trouver au plus vite une réponse réglementaire, à la fois dans le code de l'éducation et dans le code du sport.

Le budget de l'établissement est équilibré, très légèrement positif, mais fragile et requiert une vigilance de la part de la direction. En revanche, l'établissement n'a aucune difficulté de trésorerie.

Le pilotage de la performance est bien assuré, qu'il s'agisse du contrôle de gestion (19 indicateurs), du suivi des comptes clients, du contrôle interne comptable et de la certification ISO 9001 récente. La comptabilité analytique donne quelques résultats mais peut encore progresser, avec l'accompagnement du ministère. La comptabilité de l'établissement, contrôlée par sondage, n'a pas fait apparaître d'anomalies.

Pour ses 20 pôles (6 pôles France, 6 pôles France jeune, 8 pôles espoir), le CREPS offre de remarquables prestations, aujourd'hui indispensables pour préparer, former un jeune sportif de haut niveau à atteindre les plus prestigieux résultats sportifs : une unité des lieux d'hébergement, de formation et d'entraînement qui facilitent la vie quotidienne des sportifs, un suivi scolaire et une organisation médicale très bien organisés, des installations sportives dans l'ensemble satisfaisantes, un département haut niveau bien structuré, des personnels CREPS très impliqués dans la réussite scolaire et sportive des jeunes sportifs.

Ces atouts ont pour conséquence de nombreuses sollicitations des DTN pour y implanter un pôle. Le CREPS ne doit pas cependant succomber à la tentation de continuer à augmenter ses effectifs, au détriment de la qualité actuelle des services rendus.

L'organisation de l'accueil des mineurs est en tout point remarquable. Les personnels, très engagés dans l'encadrement des jeunes sportifs, obtiennent de réelles satisfactions avec des jeunes dont les comportements et les attitudes évoluent positivement lors de leurs séjours aux CREPS. Il convient toutefois de rester vigilant dans la surveillance et l'accompagnement d'une population de jeunes individus, parfois fragiles ou en difficultés.

Le département formations est particulièrement dynamique, bien organisé et reconnu au plan régional. Il constitue une référence, qui renforce la légitimité du CREPS. Son action doit désormais s'inscrire dans la nouvelle convention DRJSCS-CREPS à créer rapidement (cf. titre I).

Au vu des outils mis en place et des pratiques mises en œuvre, l'établissement fait la preuve de sa capacité à maîtriser son activité opérationnelle, à assurer une saine gestion financière et à correctement anticiper les évolutions stratégiques de son environnement.

PIECES JOINTES

- 1 - lettre du 11 mai 2010 au Président du conseil d'administration
- 2 - lettre du 11 mai 2010 au directeur de l'établissement
- 3 - organigramme
- 4 - plan de masse
- 5 - fiche travaux Dojo
- 6 - indicateurs de gestion
- 7 - coût du sport de haut niveau
- 8 - tableau d'évolution des tarifs
- 9 - tableau des effectifs SHN
- 10- modèle de fiche de satisfaction prestations pôles
- 11 - modèle de fiche de tableau de bord du suivi des sportifs
- 12 - contrat d'engagement d'un sportif
- 13 - modèle fiche de pôle France
- 14 - modèle fiche de pôle espoir
- 15 - données chiffrées sur les formations 2009
- 16 - liste des formations 2009-2010

1- LETTRES DE MISSION



PREMIER MINISTRE
LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

Paris, le 11 mai 2010

INSPECTION GENERALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Chef du service

HC/CMJ n°10-065

Monsieur le Président,

Par courrier de ce jour, dont vous trouverez ci-joint une copie, je porte à la connaissance du directeur du CREPS de Bordeaux-Talence que j'ai prévu de diligenter une mission d'inspection et de contrôle concernant cet établissement.

Je tenais naturellement à vous en informer et à préciser que cette mission intervient, au titre de l'année 2010, dans le cadre des missions d'inspection et de contrôle que l'inspection générale de la jeunesse et des sports est amenée à conduire par rotation dans l'ensemble du réseau des établissements publics relevant de la tutelle du ministère chargé des sports.

Je reste à votre disposition pour tout échange qui vous paraîtrait nécessaire à propos de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

à vos meilleurs vœux.

Hervé CANNEVA



Monsieur François-Bernard MARTIN
Président du conseil d'administration
du CREPS de Bordeaux-Talence



**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET
DES SOLIDARITÉS ACTIVES**

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS**

Paris, le 11 mai 2010

**INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

HC/CMJ n°10-069

Le Chef du service de l'inspection générale
de la jeunesse et des sports

à

Monsieur Mathias LAMARQUE
Directeur du CREPS de Bordeaux-Talence

OBJET : Mission d'inspection générale

PI : Copie du courrier adressé au Président du conseil d'administration du CREPS de
Bordeaux-Talence

Je souhaite porter à votre connaissance que, dans le cadre du programme de travail de l'année 2010 de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, j'ai prévu de diligenter une mission d'inspection et de contrôle relative à l'établissement public que vous dirigez.

Pour réaliser cette mission, j'ai désigné deux inspecteurs généraux, MM. Jacques PRIMAULT et Fabien CANU, qui prendront contact avec vous dans les prochains jours.

Je vous demande en conséquence de prendre toutes les mesures propres à garantir la bonne exécution de cette mission et je vous remercie de vous tenir, à cet effet, à la disposition des inspecteurs généraux désignés.

J'adresse ce même jour une lettre au président du conseil d'administration du CREPS de Bordeaux-Talence pour l'informer du démarrage de cette mission.

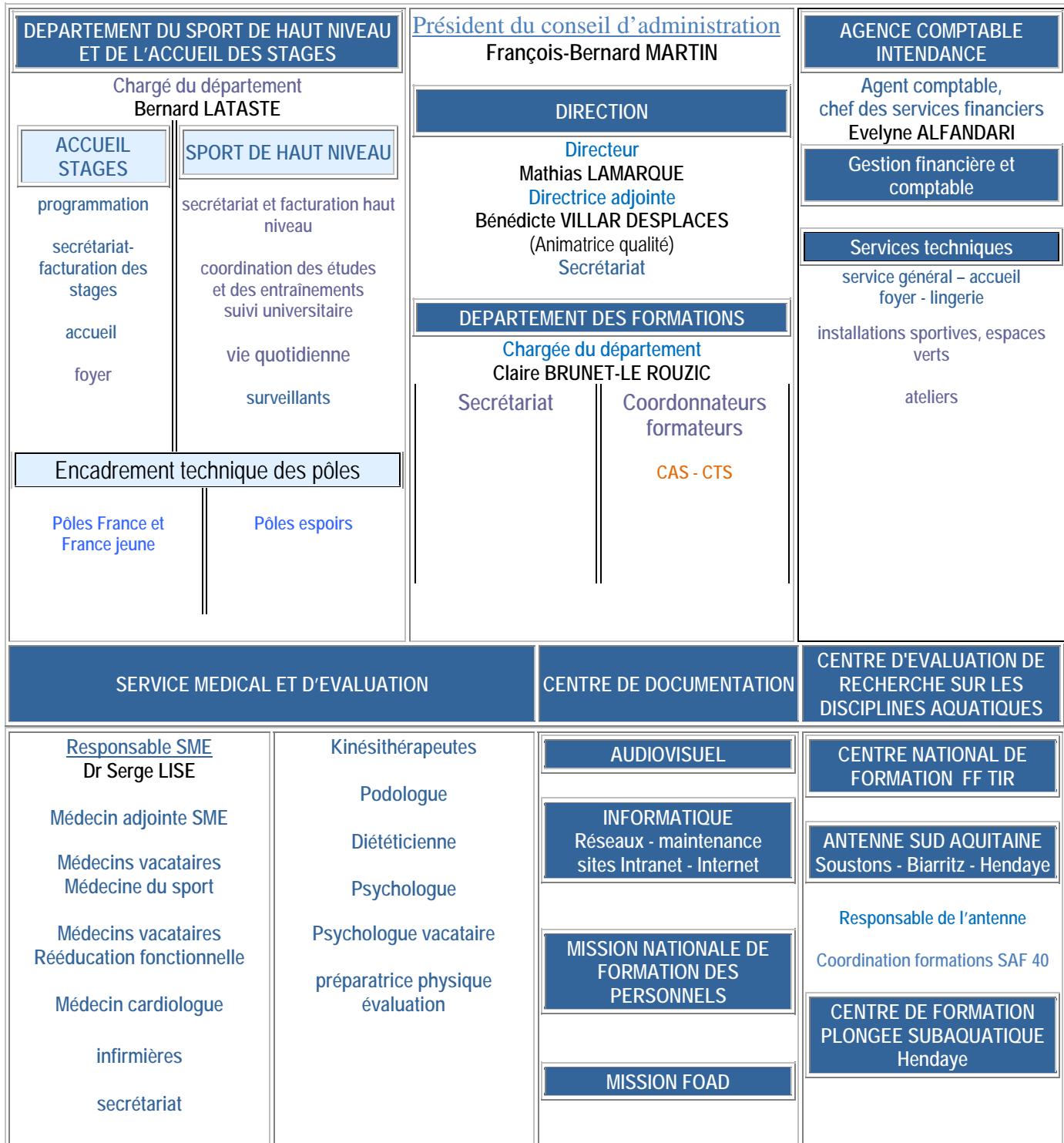
Copies : M. Bertrand JARRIGE, Directeur des sports
Mme Michèle KIRRY, Directrice des ressources humaines

Hervé CANNEVA

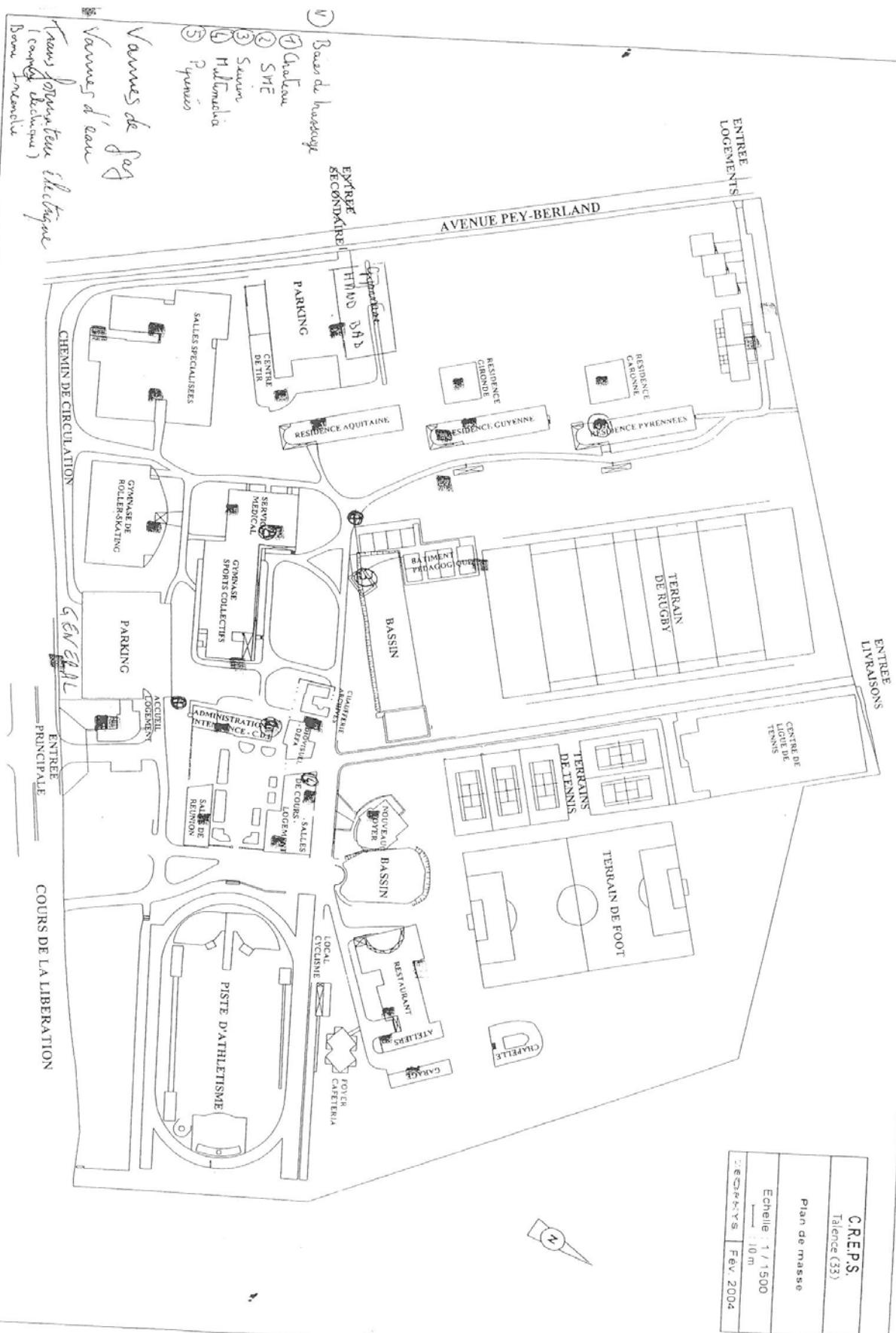


95, avenue de France -75650 Paris CEDEX 13 – Tél. : 01 40 45 92 34
<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

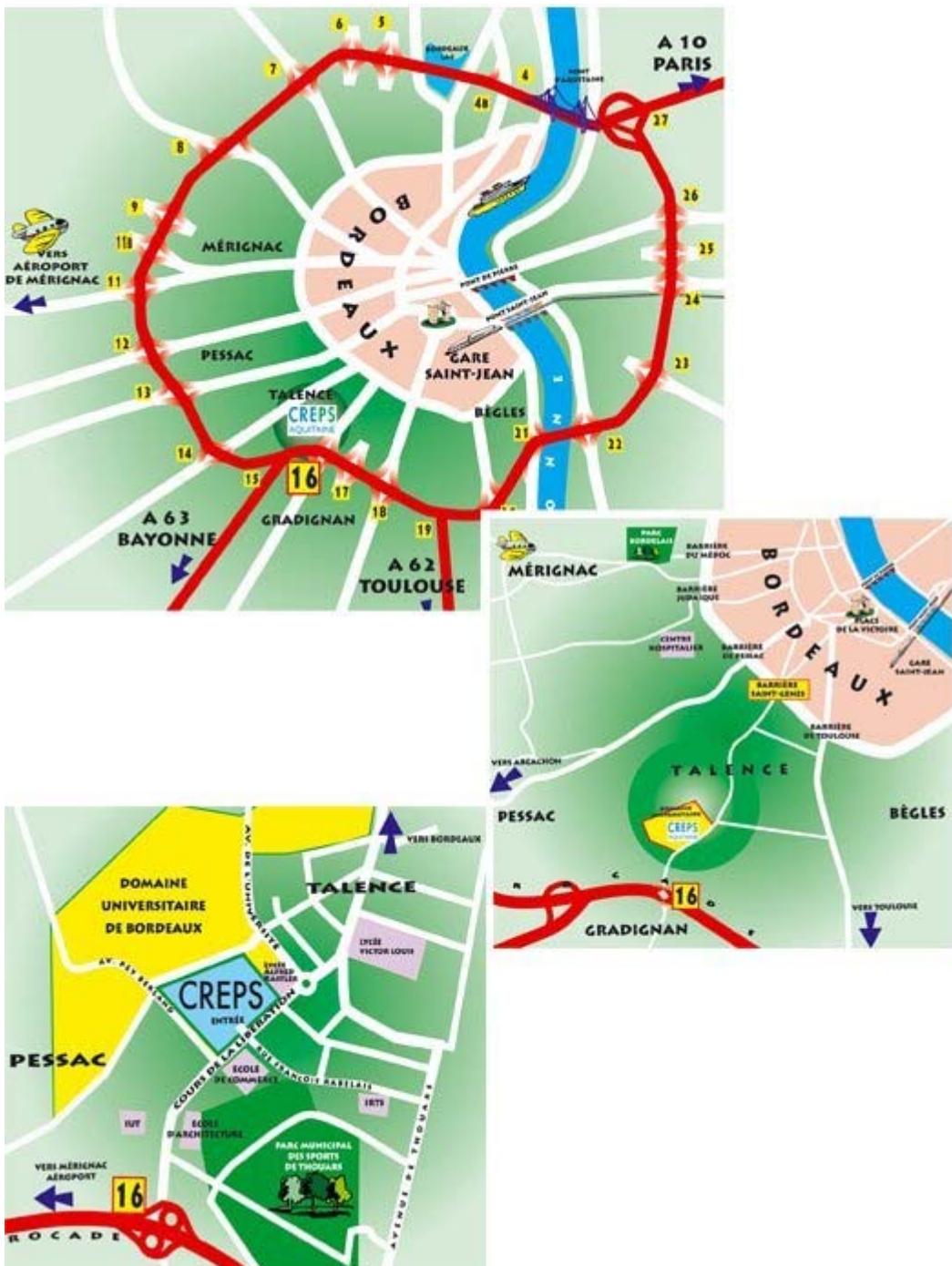
3 - ORGANIGRAMME au 30 juin 2010



4 - PLANS



SITUATION GEOGRAPHIQUE DU CREPS DE BORDEAUX-TALENCE



5 - FICHE TRAVAUX DU DOJO

Le dojo du CREPS est situé dans une ancienne salle de gymnastique.

Pour mémoire, en 2001, cet équipement a fait l'objet d'un aménagement (création d'un espace vestiaire-douches), financé de la manière suivante :

• Etat (FNDS)	200 000 F
• CREPS	174 558 F
• Conseil Régional	<u>67 000 F</u>
	441 578 F (HT)

Chronologie du dossier « rénovation »

- **En juin 2005**, le directeur demande à la DDE une analyse technique en vue de rénover l'espace de pratique sportive et de créer un bureau pour les entraîneurs du pôle France,
- Juillet 2005 : dépôt du dossier au FNDS
-
- Le 21.11.2005, notification de 490 000 euros, sous le numéro d'opération n° 198.454 puis transfert n° 06.500.006 (BOP 232-programme 0219/02).
- 2007 : AE délégués : 490 000 euros + PNDS (transfert tatami) : 30 000 €
- Fin 2007, AE non consommés (50.000 euros)
- **Septembre 2008** : remise de l'avant-projet sommaire par le CREPS (maître d'œuvre) à la DDE
- début 2009, la DDE (DDTM) lance l'appel d'offres des lots de réalisation.
- programme de réalisation des travaux plusieurs fois repoussé du fait d'un problème sur un lot ; en outre la DDE demande de différer le chantier Dojo le temps de l'agrandissement du stand de tir, ne pouvant suivre les 2 chantiers en raison de la réorganisation DDE-DDTM
- mars 2009 : réception de la DDE du complément APD
- juin 2009 : option retenue du rez-de-chaussée et refus du CREPS de retarder encore le chantier par des études complémentaires aléatoires
- juillet 2009 : établissement de la notice de sécurité
- **juillet 2009** : relance de la DDE pour la programmation des travaux (prévision 2009-2010) ; plusieurs relances des DDE et architecte
- réception programmation de l'architecte : décembre 09 à avril 10
- hivers 09-10 : réorganisation de la DDE (RGPP) et retard dans la publication de l'appel à concurrence, avec des relances régulières du CREPS
- février 2010 : mise à jour du planning (février-août 10)
- **février à juin 2010** : relances régulières du CREPS
- juin 2010 : nouveau planning (juillet à novembre 10)

6 - INDICATEURS DE GESTION

TITRE : TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Processus	Indicateurs	Suivi			Objectifs 2012		
		2009	Objectifs 2010	1T	2 T	3 T	Responsable indicateur
PILOTER LA QUALITE	Taux d'actions correctives ou préventives soldées	150	Pas évalué	60 %	☺ 68 %		M. Lamarque
	Respect du planning des revues de direction	150	0	1	☺		
HAUT NIVEAU	Part des sportifs de haut niveau sur l'ensemble des sportifs accueillis au CREPS	1.1 PAP	39%	45 %	☺		B. Lataste
	Pourcentage de pôles labellisés au CREPS			90 %			
	Réussite scolaire ou professionnelle	1.1 PAP	91 %	92 %	Ø		
HAUT NIVEAU	Réalisation du suivi médical des sportifs	2.1 PAP	73 %	100 %	Ø		100 %
HAUT NIVEAU	Taux de satisfaction des responsables de pôles par rapport aux prestations du CREPS		Pas évalué	70%	☺ 80, 73 %		80%
FORMATION	Part des formations cœur de métier		Pas évalué	90 %	☺ 92 %		C. Brunet Le Rouzic
	Pourcentage de diplômés occupant un emploi en rapport avec la qualification suivie	3.1 PAP	Pas évalué	75%			
	Taux de réussite des stagiaires aux certifications		En attente	75 %			
	Taux de satisfaction des stagiaires après leur formation		En attente	75 %			
ACCUEIL DE STAGES	Taux de satisfaction des usagers		Pas évalué	80 %	☺ 86, 89 %		B. Lataste
SALLES ET INSTALLATIONS SPORTIVES	Taux de satisfaction des usagers		Pas évalué	80 %	☺ 83, 33 %		B. Lataste
COMPETENCES, FORMATION	Nombre de personnels titulaires et non titulaires(contractuels) ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation par rapport au nombre de personnel en fonction		59 %	95 % des personnels ayant bénéficié d'un entretien	Ø		B. Desplaces
	Nombre de compte rendus d'entretiens de formation des titulaires et non titulaires(contractuels) transmis au correspondant local de formation		56 %	80 % des documents remis	Ø		B. Desplaces
GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE	Nombre de factures conformes payées au-delà d'un délai de 25 jours		Pas évalué	Inférieur à 20	Ø		E. Alfandari
GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE	Nombre de jours de retard dans la transmission des projets de budget des services par rapport au calendrier prévisionnel		Pas évalué	Inférieur à 2	Ø		E. Alfandari
ACHATS	Nombre de factures annuelles sans bon de commande ni convention		Pas évalué	Objectif : moins de dix	5		M. Lamarque
ACHATS	Pourcentage de fournisseurs impactant jugés satisfaisants		Pas évalué	Objectif: 80 % ayant atteint une note au moins égale à 7 sur 10	Ø		M. Lamarque
ACHATS	Pourcentage de prestataires jugés satisfaisants		Pas évalué	Objectif: 90%	Ø		M. Lamarque

☺ : stable ☹ : dégradation ☀ : amélioration Ø pas évaluable

La tendance est mesurée par rapport au résultat du trimestre précédent (année précédente lorsqu'il s'agit du premier trimestre)

Version 5, document rédigé par l'équipe de direction le et approuvé par M. Lamarque le 28 mai 2010, REF ENR PIL 5

7 – COUT 2009 DU SPORT DE HAUT NIVEAU (hors titre 2)

Repas internes	3 825 €	(2 repas à 6 € + 1 petit-déjeuner/255 jours)
Repas ½ pensionnaires	1 530 €	(1 repas à 6 €/255 jours)
Surveillance	1 000 €	
Hébergement	1 530 €	(1 nuit à 6 €/255 jours)
Externat (y compris charges structure)	3 450 €	
	<hr/>	
	9 805 €	

Solt : 1 interne : 9 805 € ~ 9 800 €

1 ½ pens. : 4 980 €

1 externe : 3 450 €

Nombre de sportifs 2009

Internes : $(122 \times 6/10 + 142 \times 4/10) = 130$

Demi-pensionnaires : $(8 \times 6/10 + 5 \times 4/10) = 7$

Externes : $(160 \times 6/10 + 192 \times 4/10) = 173$

Coût total

130 internes	x	9 800 €	=	1 274 650 €
7 demi-pensionnaires	x	4 980 €	=	34 860 €
173 externes	x	3 450 €	=	60 550 €
				<hr/>

1 370 060 €

8 - TABLEAU D'EVOLUTION DES TARIFS (2006-2010)

CREPS Bordeaux	comparaison données				2006 ~ 2010
données	2006	2007	2008	2009	2010
SPORT DE HAUT NIVEAU					
forfait extérieur tarif 1	378,00 €	471,00 €	525,00 €	588,00 €	600,00 €
forfait extérieur tarif 2	420,00 €	552,00 €	618,00 €	588,00 €	999,00 €
forfait extérieur tarif 3	492,00 €	552,00 €	999,00 €	1 038,00 €	-
forfait internat tarif 1	3 825,00 €	3 978,00 €	4 137,00 €	4 341,00 €	4 428,00 €
forfait internat tarif 2	3 825,00 €	3 978,00 €	4 137,00 €	4 341,00 €	4 929,00 €
coût annuel "surveillance mineurs"	25 731,75 €	42 758,41 €	73 805,64 €	112 120,00 €	134 600,00 €
subvention HN ministère (+ médical)	350 000,00 €	368 000,00 €	383 350,00 €	358 600,00 €	470 000,00 €
nombre de sportifs	282	288	304	331	366
nombre de sportifs internes	83	80	100	112	128
listés SHN	112	112	108	120	150
listés espoirs	121	119	134	140	180
visite médicale suivi longitudinal	45,00 €	46,00 €	47,00 €	48,00 €	49,00 €
FONCTIONNEMENT					
dépenses viabilisation et carburants	221 202,00 €	241 348,00 €	244 000,00 €	258 750,00 €	320 000,00 €
subvention "externalisation"	119 473,00 €	98 957,00 €	69 994,00 €	41 031,00 €	15 690,00 €
nombre de repas (midi + soir)	78 123	78 493	87 148	NC	NC
prix du repas facturé au CREPS	5,45 €	5,62 €	5,69 €	5,92 €	6,00 €
repas passager	6,60 €	6,80 €	6,80 €	7,00 €	7,20 €
prix commensaux TOS	1,90 €	2,00 €	2,05 €	2,30 €	2,50 €
prix commensaux le + cher	5,00 €	5,20 €	5,40 €	5,65 €	5,80 €
forfait pension 5 j + 2 repas (formations)	80,00 €	81,50 €	83,60 €	98,80 €	110,00 €
forfait 1/2 pension 5 j (formations)	28,00 €	28,50 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
forfait stage (pension 1j+ nuit + installations)	30,00 €	31,00 €	32,00 €	33,00 €	35,00 €
location 1/2 j gymnase 40X20	63,00 €	64,00 €	65,50 €	68,00 €	70,00 €
location 1/2 j petite salle cours	25,00 €	25,50 €	26,00 €	27,00 €	30,90 €
FORMATION					
BEESAN CCC + TC / BP AA long	3 977,00 €	4 015,00 €	4 075,00 €	4 459,00 €	4 459,00 €
BEESAN modulaire + TC / CCC "court"	2 092,00 €	2 130,00 €	2 175,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
BE tennis + TC / DEJEPS tennis	4 478,00 €	4 470,00 €	4 087,00 €	6 687,00 €	6 687,00 €
BP jeunesse	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 550,00 €
BP golf	6 982,00 €	6 982,00 €	6 982,00 €	6 982,00 €	9 000,00 €
crédits PAS consommés	4 617,00 €	63 973,00 €	114 835,00 €	42 714,00 €	40 000,00 €
stagiaires pris en charge	21	39	48	22	36
subvention F1 ministère	165 794,00 €	125 000,00 €	145 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
stagiaires pris en charge	70	83	131	80	100
nombre de formations CREPS - SPF	74	75	63	55	31
nombre de stagiaires	1210	1426	1122	1400	1200
nombre d'heures stagiaires	379206	469755	342319	350000	350000
PERSONNELS					
personnels Etat	48	46	47	47	47
personnels CREPS	21	26	29	33	34

9- TABLEAU EFFECTIFS HAUT NIVEAU

10- FICHE DE SATISFACTION POLE

FICHE DE SATISFACTION PRESTATIONS PÔLES - CREPS AQUITAINE -													
POLE :	ESCRIME			France Jeune			Responsable :			Jean-François DI MARTINO		Fait le :	07 05
APPRECIATIONS :	TRES INSUF	1	INSUFFISANT	2	MOYEN	3	BIEN	4	TRÈS BIEN	5	OBSERVATIONS ÉVENTUELLES	POINTS	TAUX
SUIVI DE LA FORMATION	AMÉNAGEMENTS SCOLAIRES		COMMUNICATION COLLABORATION		SUIVI INDIVIDUEL DU SPORTIF		ÉTUDES		SOUTIENS			22	88,00 %
		5		5		4		4		4			
SUIVI MÉDICAL	(2) ACCUEIL GÉNÉRAL		SUIVI LONGITUDINAL		ACTIONS DE PRÉVENTION		ÉVALUATION		COMMUNICATION			22	88,00 %
		5		4		4		4		5			
VIE QUOTIDIENNE INTERNATS	(2) QUALITÉ INTERNATS		LIEUX DE DÉTENTE		SURVEILLANCE		ANIMATION					15	75,00 %
		4		4		4		3					
RESTAURATION	(2) QUALITÉ REPAS		QUANTITÉ REPAS		CHOIX MENUS		AMBiance SELF		ATTENTE SELF		ne mangeant pas au self j'ai interrogé le pole	18	72,00 %
		3		4		3		4		4			
INSTALLATIONS SPORTIVES	(2) QUALITÉ INSTAL SPORT		ENTRETIEN INSTAL SPORT		CRÉNEAUX ATTRIBUES							11	73,33 %
		4		2		5							
SUIVI ADMINISTRATIF LOGISTIQUE	(2) GESTION ADM DU HN		GESTION INSTAL SPORT		GESTION VÉHICULES							12	80,00 %
		4		4		4							
												100	80,00 %

11- FICHE TABLEAU DE BORD DU SUIVI DES SPORTIFS

SUIVI DE	NOM :	PRENOM :	DATE NAIS :	13/07/1994	ETS SCOLAIRE :	LVL	CLASSE :	2nde 12	
SAISON 2009/10	POLE DE :	RUGBY	LABEL :	Pôle Espoir	LISTE MSS DU SPORTIF :	Espoir			
AVIS DONNE PAR	SPORTIF :	RESP PÔLE	SCOLAIRE :	S LAFUENTE	VIE QUOTID :	D PICQ			
Cliquez dans la case pour faire apparaître la couleur d'appréciation, récliquez sur la case pour faire disparaître la couleur					COULEURS APPRECIATIONS	0 TRES INSUF	FAIBLE	2 PASSABLE	
					3 MOYEN	4 BIEN	5 EXCELLENT		
RUBRIQUES		ITEMS						OBSERVATIONS	
1er PERIODE du 1er sept au 23 oct	SUIVI SPORTIF	INVESTISSEMENT	COMPORTEMENT	BIEN-ETRE	EVOLUTION	RESULTATS	Une séchance sportive cette semaine à Bayonne: il faut impérativement profiter de la chance d'être au Pôle pour recentrer toutes des difficultés et en faire une force. Bon courage !		
	SUIVI SCOLAIRE	IMPLICATION	RESPECT	ASSIDUITE	ETUDES SOUTIENS	RESULTATS	Manque de concentration et de travail régulier. Des difficultés d'expression écrite que Victor doit surmonter.		
	VIE QUOTID	RESP PERSONNE	RESP HORAIRES	RESP REGL INT				Attention au comportement parfois limite, tu dois changer d'attitude.	
2ème PERIODE du 24 oct au 18 déc	SUIVI SPORTIF	INVESTISSEMENT	COMPORTEMENT	BIEN-ETRE	EVOLUTION	RESULTATS	Un compétiteur, un combattant et des progrès sur les points faibles. Il faut continuer à travailler dans ce sens.		
	SUIVI SCOLAIRE	IMPLICATION	RESPECT	ASSIDUITE	ETUDES SOUTIENS	RESULTATS	Victor ne se donne pas les moyens de réussir. Soutiens en français et en anglais indispensables. Avertissement travail. Moyenne : 7,8. Présence soutiens au 1er trimestre = 2 en maths.		
	VIE QUOTID	RESP PERSONNE	RESP HORAIRES	RESP REGL INT				Victor il faut faire moins de bruit le soir.	
3ème PERIODE du 19 déc au 19 fév	SUIVI SPORTIF	INVESTISSEMENT	COMPORTEMENT	BIEN-ETRE	EVOLUTION	RESULTATS	Tu n'es pas à Berkshire, tout simplement parce que tu n'es pas encore rentré dans la démarche des Micro objectifs: il est temps de s'y mettre !		
	SUIVI SCOLAIRE	IMPLICATION	RESPECT	ASSIDUITE	ETUDES SOUTIENS	RESULTATS	Des résultats trop fragiles malgré les efforts. Victor doit réfléchir à son orientation.		
	VIE QUOTID	RESP PERSONNE	RESP HORAIRES	RESP REGL INT				Victor tu n'as pas progressé depuis la dernière période, il faut que tu respectes les règles, que tu répondes moins au surveillant, on attend que tes voyants passent au vert, on compte sur toi !	
4ème PERIODE du 20 fév au 17 avril	SUIVI SPORTIF	INVESTISSEMENT	COMPORTEMENT	BIEN-ETRE	EVOLUTION	RESULTATS	Période très décevante : Victor n'est absolument pas rentré dans la démarche des Micro-objectifs, les résultats et les performances s'en font grandement sentir. Quel est son projet ?		
	SUIVI SCOLAIRE	IMPLICATION	RESPECT	ASSIDUITE	ETUDES SOUTIENS	RESULTATS	MG : 6,2. Des progrès en langues mais l'implication et le travail dans les autres matières restent insuffisants. Victor doit envisager une orientation dans la filière professionnelle. Soutiens en français et en maths indispensables. Avis défavorable pour une 1ère STG.		
	VIE QUOTID	RESP PERSONNE	RESP HORAIRES	RESP REGL INT				Victor a fait de gros progrès, il a compris ce qu'on attendait de lui !	
5ème PERIODE du 18 avril au 30 juin	SUIVI SPORTIF	INVESTISSEMENT	COMPORTEMENT	BIEN-ETRE	EVOLUTION	RESULTATS			
	SUIVI SCOLAIRE	IMPLICATION	RESPECT	ASSIDUITE	ETUDES SOUTIENS	RESULTATS			
	VIE QUOTID	RESP PERSONNE	RESP HORAIRES	RESP REGL INT					
Visa du Chargé du Département Haut-Niveau	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période	5ème période	Maintien			
						DEPART			

12- CONTRAT D'ENGAGEMENT



CONTRAT D'ENGAGEMENT DU SPORTIF EN POLE CREPS AQUITAINE - SAISON 2010 / 2011



Vous entrez dans un pôle du CREPS Aquitaine. Cette structure est l'un des « **Parcours d'Excellence Sportive** » de votre fédération, validé par le Ministère de la Santé et des Sports (MSS). Cette admission est le résultat de votre investissement et marque la reconnaissance, par votre fédération, de votre potentiel sportif.

Votre présence au CREPS Aquitaine a pour objectif de mener à bien un double projet : sportif et de formation (scolaire ou universitaire) ou professionnel. Grâce aux moyens attribués par le MSS, aux équipes du CREPS et à leurs partenaires, vous allez être accompagné(e) pour que cet double objectif se réalise dans les meilleures conditions.

Vous allez bénéficier de droits mais aussi être soumis(e) à des devoirs. Ces engagements sont mentionnés ci-dessous, ils sont également précisés dans le Règlement Intérieur du CREPS Aquitaine dont vous avez été destinataire. En cas de non-respect des règles, vous pourrez vous exposer à des sanctions.

Le CREPS AQUITAINE

représenté par son directeur
Mathias LAMARQUE

Le sportif du pôle

Nom / prénom :	
Pôle :	

s'engagent, chacun dans leur domaine respectif, à :

- ✓ Proposer au sportif toutes les prestations (hébergement, restauration, surveillance...) relatives au statut choisi (interne, interne/externé, demi-pensionnaire, externe).
- ✓ S'assurer que les conditions d'entraînement (encadrement et installations sportives) répondent aux exigences de la pratique du sport de haut-niveau.
- ✓ Faire bénéficier le sportif d'un aménagement d'emploi du temps scolaire ou universitaire en fonction des possibilités des lieux d'enseignement et des contraintes de chaque pôle.
Mettre en place un suivi scolaire ou universitaire individualisé selon les moyens et les besoins.
- ✓ Aider le sportif, en lien avec les services du MSS et les Fédérations, à s'insérer dans la vie professionnelle en menant de front un projet sportif.
- ✓ Veiller à préserver l'intégrité et la santé du sportif en lui permettant de bénéficier, si besoin, de soins médicaux, paramédicaux et de tests d'évaluation.
Donner la possibilité au sportif de remplir ses obligations fédérales de suivi médical (SLMC).

- ✓ Respecter les dispositions du Règlement Intérieur du CREPS Aquitaine, des lieux d'enseignement et d'internat, les règles spécifiques de son pôle et l'éthique sportive (fairplay, solidarité, hygiène de vie).
- ✓ Mener parallèlement son projet sportif et de formation (scolaire ou universitaire) ou professionnel en accord avec un projet de vie.
 - S'investir dans son projet sportif : respecter les planifications d'entraînement et les calendriers de compétitions.
Réaliser les objectifs fixés par et avec le responsable du pôle (obligation de moyens et de résultats).
 - S'investir dans son projet de formation (scolaire ou universitaire) : respecter les règles du CREPS et des lieux d'enseignement (assiduité, comportement, communication et gestion des absences...) et utiliser les moyens à disposition : lien avec les coordonnateurs des suivis de la formation, les études et soutiens... (obligation de moyens).
S'investir dans son projet professionnel.
- ✓ Respecter les obligations de suivi médical (SLMC) exigées par sa fédération.

13- MODELE DE FICHE DE POLE FRANCE

POLE	FRANCE	DE	TIR
-------------	---------------	-----------	------------

SAISON 2009 / 2010

Pôle implanté au CREPS Aquitaine depuis le :	Septembre 1986	Support administratif du Pôle :	Fédération Française
---	----------------	--	----------------------

LES INTERVENANTS PRINCIPAUX

PRENOM /NOM	FONCTION	STATUT	TEMPS D'INTERVENTION
Philippe HEYERE	Responsable Pôle	Professeur de sport	100%
Jean-Pierre CATALA	Entraîneur national	Professeur sport (PO)	60%
Loïc LEROY	Préparateur mental	Vacataire fédération	10%

LES SPORTIFS DU POLE

Effectif total :	11	Effectif masculin :	7	Effectif féminin :	4	Départ en cours de saison :	0
1 tireurs sur liste a été ajouté en cours de saison (externe, universitaire, senior)							

Sportifs licenciées en Aquitaine : 2 Sportifs domiciliés en Aquitaine : 3

LES FORMATIONS

Collégiens	Lycéens	CNED	Universitaires	BTS	BEES / BP	Autres
0	0	0	5	3	0	3

LES REGIMES

Pensionnaire CREPS	Pensionnaire universitaire	Pensionnaire Lycée V Louis	Pensionnaire Lycée Kastler	Interne/externé	Demi-pensionnaire	Externe
0	6	0	0	1	2	2

LES CLASSEMENTS MSS

Elite	Senior	Jeune	Espoir	Partenaire	Non classé
2	5	4	0	0	0

Les installations mises à disposition :	<ul style="list-style-type: none"> Stand de tir couvert du CREPS et plein air des Girondins de BX (convention).
--	--

Les points forts :	<ul style="list-style-type: none"> Une installation spécifique de très bonne qualité. Un groupe de tireurs de très haut-niveau. Un encadrement expérimenté.
---------------------------	--

Les points faibles :	<ul style="list-style-type: none"> Des vestiaires et toilettes devenus insuffisants.
-----------------------------	---

Les perspectives :	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement envisagé à moyen terme.
---------------------------	--

Avis de labellisation (avril 2010) :	Favorable	Observations :	RAS
---	-----------	-----------------------	-----

Les résultats significatifs de la saison

ORIENTATION DES SPORTIFS POUR LA SAISON 2010 / 2011			
Les maintiens :	11	Les départs :	0 dont

- Fin de cycle :
- Autres structures :
- Niveau insuffisant :
- Choix personnel :

14- MODELE DE FICHE DE POLE ESPOIR

POLE	ESPOIR	DE	VOLLEY-BALL FEMININ
SAISON 2009 / 2010			
Pôle implanté au CREPS Aquitaine depuis le :	Septembre 2007	Support administratif du Pôle :	Ligue d'Aquitaine

LES INTERVENANTS PRINCIPAUX			
PRENOM / NOM	FONCTION	STATUT	TEMPS D'INTERVENTION
Christophe CLEMENT	Responsable Pôle	Contractuel ligue	40%
Pascale BONHOMME	Entraîneur	Contractuel fédéral	80%

LES SPORTIFS DU POLE							
Effectif total :	16	Effectif masculin :	0	Effectif féminin :	16	Départ en cours de saison :	0
Sportifs licenciées en Aquitaine :	4		Sportifs domiciliés en Aquitaine :				
LES FORMATIONS	Collégiens	Lycéens	CNED	Universitaires	BTS	BEES / BP	Autres
8	8	0	0	0	0	0	0
LES REGIMES							
Pensionnaire CREPS	Pensionnaire universitaire	Pensionnaire Lycée V Louis	Pensionnaire Lycée Kastler	Interne/externé	Demi-pensionnaire	Externe	
0	0	0	16	0	0	0	
LES CLASSEMENTS MSS							
Elite	Senior	Jeune	Espoir	Partenaire	Non classé		
0	0	0	16	0	0		

Les installations mises à disposition :	<ul style="list-style-type: none"> Gymnase du lycée A KASTLER (mitoyen au CREPS), salle de musculation.
Les points forts :	<ul style="list-style-type: none"> Une équipe d'encadrement très impliqué. Un recrutement qui monte en puissance.
Les points faibles :	<ul style="list-style-type: none"> Un déséquilibre financier qui pourrait mettre en danger la structure.
Les perspectives :	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement l'équilibre financier pour préserver les emplois et la structure.

Avis de labellisation (avril 2010) :	Favorable	Observations :	RAS
--------------------------------------	-----------	----------------	-----

Les résultats significatifs de la saison	
Lisa MENET-HAURE, Kim NOWAK, Pauline MARTIN : sélectionnées au stage de préparation aux championnats d'Europe cadets.	

ORIENTATION DES SPORTIFS POUR LA SAISON 2010 / 2011				
Les maintiens :	14	Les départs :	2	dont

15 - FORMATIONS DISPENSEES EN 2009

Chiffres CREPS

Classification MSS	Opérateur	Nature des formations	Nb. de form.	Nb. de stag.	Nb. d'h.-stagiaires	TOTAL heures-stagiaires	TOTAUX par code MSS	TOTAUX généraux		
Formations cœur de métier (M2)	CREPS seul	Formations diplômantes	27	405	209208	213364	314571	352071		
		Préparation examen ou concours	4	46	3365					
		Formations permanentes	5	44	791					
	CREPS + SAF/OP	Formations diplômantes	18	436	99141,5	101207				
		Préparation examen ou concours	3	34	2065					
		Formations permanentes								
Autres Formations (A1)	CREPS seul	Formations diplômantes	1	18	27288	36348	37500	352071		
		Préparation examen ou concours	6	142	8274					
		Formations permanentes	10	53	786					
	CREPS + SAF/OP	Formations diplômantes				1152				
		Préparation examen ou concours								
		Formations permanentes	1	12	1152					

ODE	heures-stagiaires	POURCENTAGE
M2	314571	89%
A1	37500	11%

Autres actions non comptabilisées en heures-stagiaires (CREPS seul)						
Expertise et recherche (A2)	Lundis du CREPS	2 journées	200	7	1400	2360
A1	Formation permanente des animateurs	5 soirées	320	3	960	

16 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL FORMATIONS 2011

(données CREPS)

FORMATIONS DIPLOMANTEES SPORT

FORMATION	LIEU	DLI	TEP	TESTS	Pos ^T /Début F	Fin FORM
BEES 1						
TC 1 ^{er} d° CCC	PAU	1 ^{er} /09/10 sept 2011		/ /	15 sept 2010 mi-sept 2011	19 déc 2010 mi-déc 2011
BASKET-BALL CCC	PAU - TALENCE	août 2010 2011 ?		<u>mi-sept 2010</u>	fin sept 2010	avril-mai 2011
FOOTBALL CCC	LE HAILLAN	1 ^{er} /07/10 1 ^{er} /07/11		1 ^{er} -2/09/10 1 ^{er} -2/09/11	20/09/10 19/09/11	13/05/11 19/05/2012
NATATION CCC (8 semaines)	TALENCE	10/5/2010 2011 ?		9 juin 2010	4 oct 2010	30 mai 2011
PLONGEE Modul.	HENDAYE	/		/	28/02/2011	13/05/2011
PLONGEE MF1	HENDAYE	/		/	7-18/03/2011 et 19-30/09/2011	
PLONGEE add	HENDAYE	/		/		16-27/05/2011
BPJEPS						
ACTIVITES EQUESTRES	TALENCE	30/06/10 30/06/11	6 sept 2010 5 sept. 2011	7 sept 2010 6 sept 2011	5 oct 2010 3 oct 2011	28 juin 2012 27 juin 2013
ACTIVITES POUR TOUS (+ RANDO ?)	SOUSTONS	03/09/10 2011 ?	21sept 2010	22-23/09/10	1er oct / 04 oct 2010	30 sept 2011
ACTIVITES AQUATIQ. NORD	TALENCE	24/5/2010 mai 2011	14 juin 2010 juin 2011	15 juin 2010 juin 2011	13-14/9 - 27/9/10 sept 2011	3 juin 2011 juin 2012
ACTIVITES AQUATIQUES SUD	SOUSTONS & CÔTE BASQUE	24/05/10 mai 2011	28/06/2010 juin 2011	29/06/2010 juin 2011	22-23/09/10 / 27/09/10 septembre 2011	03/06/2011 juin 2012
ACTIVITES AQUA. SUD en apprentiss.	SOUSTONS & CÔTE BASQUE	mai 2011	juin 2011	juin 2011	sept 2011	
GOLF	TALENCE	mi-juin 10 mi-juin 11	7-9/07/10 juillet 11	7-9/07/10	septembre 2010	mi-mai 2012 (-105h)
SURF avec UCPA	BOMBANNES	1/09/2010	22/04-1/06- 15/06 (Bret.) et 14/09	11-12/10	janvier 2011	octobre 2011
SURF avec FFS	SOUSTONS	1/09/2010		11-12/10	mars 2011	sept. 2011
SURF avec ENVSN	BRETAGNE	1/09/2010		11-12/10	mars 2011	sept. 2011
UCC DSVAL	SOUSTONS	2011 ?	?	?	?	?
UCCR EEDD	SOUSTONS	2011 ?	?	?		?
CS AIPSH	SOUST+TAL	?	?	?	?	?
DEJEPS						
RUGBY	TALENCE+CB+ LA ROCHELLE	3/5/2010 3/5/2011	17/5/2010 16/5/2011	18/5/2010 17/5/2011	19/5/10 - 21/6/10 18/5/11 - 20/6/11	6/07/2011 5/07/2012
TENNIS	TALENCE	juin 2010 juin 2011	sept. 2010 sept. 2011	sept. 2010 sept. 2011	sept 2010 sept. 2011	juillet 2011 juillet 2012
BADMINTON	TALENCE	nov. 2010	déc. 2010	déc. 2010	janvier 2011	octobre 2011
JUDO	TALENCE	juill. 2010 juill. 2011	30-31/08/10 Fin août 11	sept. 2010 sept. 2011	octobre 2010 octobre 2011	juillet 2011 juillet 2012
HANDBALL	TALENCE	2011				
TIR	TALENCE	2011				
KARATE	TALENCE	2011				
PLONGEE ?	HENDAYE	?				
SURF ?	SOUSTONS	?				
BASKET-BALL ?	TALENCE	?				
GOLF ?	TALENCE	2011-13 ?				
NATATION ?	TALENCE	?				
BEES 2						
NATATION HN en CCC	TALENCE	juil 2010 2011 ?	<u>selon calendr. sportif FFN</u>	/ /	oct 2010	juin 2011
PLONGEE (prépa)	HENDAYE	/		/ /	21-25/03/11 et 3-7/10/2011	

DESJEPS					
NATATION ?	TALENCE	2011 ?			

PREPARATION CONCOURS DE PROFESSEUR DE SPORT

PS ECRITS	TALENCE	août 2011		sept. 2011	octobre 2011	févr-mars 2012
PS ORAUX	TALENCE				mars-avril 2012	juin 2012

FORMATIONS DIPLOMANTE ANIMATION

FORMATION	LIEU	DLI	TEP	TESTS	Pos ^T /Début F	Fin FORM
BPJEPS						
LTP	TALENCE	30/09/10	11/10/10	14-15/10/10	8-9-10/11/10 10/01/2011	septembre 2012
TIC	TALENCE	29/01/11	1-2/03/11	1-2/03/11	10-11/03/11 4/04/11	novembre 2012
DEJEPS						
DEVPT P-T-Rx	TALENCE	11/04/11		2-3/05/11	6-8/06/11 12/09/11	14/06/13

FORMATIONS PERMANENTES

FORMATION SPORT	LIEU	DATES
PREPARATION MENTALE 3+3+5 jours	SOUSTONS	?
CAEP-MNS	24	12-14/04/2011
	33	?
	40	?
	47	11-13 avril 2011
	64	congés scolaires printemps 2011
FORMATION SPORT et ANIM	LIEU	DATES
FORMATION A LA FONCTION TUTORALE	TALENCE	17+18/01/11 et 8/03/11 ou 4+5/04/11 et 16/06/11 + une journée forum le 10/10/11 pour tous
ATELIERS MULTIMEDIAS	TALENCE	1 jeudi après-midi par mois à compter du 7/04/2011
STAGES PRF/PNF	TALENCE	(A.Sarthou / P.Choteau)
FORMATION ANIMATION	LIEU	DATES
ANIMATEURS - MODULES DIVERS	TALENCE	(cf. plaquette spécifique)

CONFERENCES & COLLOQUES

FORMATION SPORT	LIEU	Dates
LES LUNDIS DU CREPS	TALENCE	sept-oct. 2010 et janvier-mars-mai 2011
COLLOQUE	TALENCE	16-18/11/2010
FORMATION ANIMATION		
JOURNEES ESPACE-RENCONTRE	TALENCE	(cf. plaquette spécifique)
SOIREEES CONFERENCES-DEBATS	TALENCE	(cf. plaquette spécifique)

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

CREPS	M. Mathias Lamarque (directeur) Mme Bénédicte Villar Desplaces (directrice adjointe) M. Bernard Lataste (haut niveau et stages) Mme Claire Brunet-Le Rouzic (formations) Mme Evelyne Alfandari (agent comptable) Dr Serge Lise (médical et évaluation) Mme Delphine Picq (responsable vie quotidienne) M. Jean-Pierre Million (Pôle France judo) M. Régis Canor (PF tennis de table) M. Stéphane Faure (PF volley ball) M. Patrice Delabrouille (PFJ badminton) M. Eric Vermeulen (PF cyclisme) M. Jérôme Auraix (PFJ tir à l'arc)
DIRECTION DES SPORTS	M. Bertrand Jarrige (directeur) Mme Annick Wagner (directrice adjointe) M. Sébastien Ramonell (A2) Mme Emmanuelle Sarron- Ragonneau (A2) M. Denis Roux (B3) M. Julien Pittion (B3) Mme Annie Lambert-Milon (C2)
CBCM	M. Gilbert Toulgoat (CBCM) M Jacques Flandrin Toniel
DAFJS	M. Patrice Lefebvre (sous-directeur AF) Mme Céline Perruchon (bureau SDAF/PBU)
DRH	Mme Françoise Liotet (SD DGPJS)
DRJSCS	M. Jacques Cartiaux, directeur M. Joël Raynaud (pôle sport) M. Nicolas Marty (pôle formation-certification)
CONTROLE FINANCIER LOCAL	M.Olivier Goulet (CGEF) M. Stéphane Touratier (inspecteur)
INSEP	M. Gianni Cappaï (chargé du réseau national SHN)
IG territorialement compétent	M. François Massey (IGJS)

DOCUMENTATION

Opérateurs

- Circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'Etat,
- Productions du « club des opérateurs » dont le « guide méthodologique (ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ; ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat- inspection générale des finances- contrôle général économique et financier)
- Audit des opérateurs de la culture (2006)

Organisation

- « La saga des CREPS et autres établissements JS » de Jacques Rangeard (INJEP 1996)
- Référentiel d'inspection d'un établissement (IGJS)
- Manuel qualité de l'établissement
- Contrat de performance 2010-2012
- Rapport d'inspection d'hygiène et de sécurité de juin 2010 (rédacteur M. Alain Calmette IJS – IHS)

Sport de haut niveau

Instruction N°28/JS du 19 février 2009 relative à l'élaboration du Parcours de l'excellence sportive (PES)

Finances, budget

- RAP 2009, PAP 2010 et LFI 2011 des programmes 129 « sport » et « 210 « conduite et pilotage »

RH

- Plafonds d'emploi ETP
- l'instruction 28/JS du 29 janvier 2000 (RTT).

Formations

- Instruction 09-112/DS du 8 septembre 2009 relative aux priorités ministérielles en matière de formation
- Circulaire n° 237/DSC2 du 5 juillet 2010 relative à la mise en œuvre de la certification et de l'offre de formation professionnelle dans le champ de l'animation et du sport
- Charte de l'alternance

GLOSSAIRE

AAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AOT	Autorisation d'occupation temporaire
ARE	Aide au retour à l'emploi
ARS	Agence régionale de santé
ATRF	Adjoint technique de recherche et formation
BAFA	Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur
CAE	Contrat d'accès à l'emploi
CAEPMNS	Certificat d'aptitude d'exercice de la profession de maître nageur sauveteur
CAT	Centre d'aide au travail
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire
CNSHN	Commission nationale du sport de haut niveau
CTF	Conseiller technique fédéral
CTS	Conseiller technique et sportif
CUI	Contrat unique d'insertion
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CER	Centre d'entraînement régional
CFA	Centre de formation d'apprentis
CNED	Centre national d'enseignement à distance
COTOREP	Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel
CREPS	Centre d'éducation populaire et de sport
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CTPS	Conseiller technique et pédagogique supérieur
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DRHACG	Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale
DDI	Direction départementale interministérielle
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
ETAPS	Educateur territorial des activités physiques et sportives
ETP	Equivalent temps plein
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
FFH	Fédération française handisport
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FOAD	Formation à distance
GRH	Gestion des ressources humaines
HSE	Heures supplémentaires effectives
INSEP	Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
ISO	International organization for standardization

LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MSS	Ministère de la santé et des sports
ONP	Opérateur national de paye
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
PAP	Projet annuel de performances
PES	Parcours de l'excellence sportive
PFR	Prime de fonctions et résultats
PLF	Projet de loi de finances
PNDS	Programme national de développement du sport
PNF	Plan national de formation
PRF	Plan régional de formation
RTT	Réduction du temps de travail
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SAF	Structure associée de formation
SHN	Sport de haut niveau
SPSI	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
SDI	Schéma directeur informatique
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
TGPE	Tableau général des propriétés de l'Etat
TOS	Techniciens, ouvriers et de service
UFCV	Union française des centres de vacances